

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (suite.)

(Pour comprendre, il faut se rappeler que les nègres se blessent souvent en buttant du pied contre une souche.)

D. *Nkuhe muzinga lono uhwaye?* Que je te donne une devinette embarrassante, la finiras-tu?

R. *Mozi ôwwele ha bunkasa uli kwehi?* La ficelle que tu portais dans ton enfance, où est-elle ?

D. *Ha katesi!* A l'enlèvement.

R. *Kisuku kya mulilo kiteulwanga ku mulilo, kateulwanga ha bukata.* Un pot qui est sur le foyer et que l'on enlève du feu, n'est point enlevé (en le prenant) par le dessous.

D. *Kiziba mukata ntunki-ntunki!* Un grand marais à mouvements ondulatoires!

R. *Muli nso mubande nywene, Kabula uitengenyi, Kasinge uitengenyi.* Il y a dedans une silure aux cheveux tressés, Kabula (nom de personne ou de génie?) l'a touchée, Kasinge (nom de personne ou de génie?) l'a touchée.

D. *Kabuteba!* Un morceau de viande!

R. *Kana ka mbuzi kabutulwanga ne tulyoma.* Le petit d'une chèvre naît avec de petites cuisses.

D. *Naela kasolwa mu kyulu, bongé!* J'ai jeté la hâche dans la termitière, pouf!

R. *Makena asumenanga kibengo, minyau isumenanga kutambwa.* Les soldats des fourmis blanches mordent par orgueil, les fourmis (grosses et noires) mordent parce qu'elles sont attaquées.

D. *Misenga mu bwato!* (Il y a) du sable dans la barque!

R. *Umwene nyoka ne misenga mu kyali.* Tu as vu (c'est-à-dire tu croirais voir) un serpent avec du sable dans la poitrine.

D. *Hatuli hano!* Pendant que nous sommes ici!

R. *Habulwe uitutikilwe.* Il y a probablement (quelqu'un) qui nous hait.

D. *Kwetu ku kimakonde!* Chez nous au pays des bananes!

R. *Kulele bafu milongo.* Il y a des rangées de morts.

D. *Kwetu ku Kintoke!* Chez nous à Kintoke!

R. *Kulele bafu nkama.* Il y a des morts en masse.

D. *Kakonde kakéke!* Une petite banane coupée!

R. *Kazina ka buhika kakahu.* Le petit nom d'esclavage ne finit pas!

D. *Kifumbe kifita mani!* Le kifumbe (arbre) est noir en toutes ses feuilles.

R. *Bakazi ba syobe bafita bonso.* Les femmes de ton père sont toutes noires.

D. *Tala hoha!* Regarde là-bas!

R. *Hatambe mbwa, kikulwe e mwineho.* Quand sort le chien, l'oiseau de proie y est aussi (tous deux vont vers la charogne).

D. *Kimama kimaku!* Chemin bombé!

R. *Luayo kamweka bufuku.* La trace du pied ne paraît pas la nuit.

D. *Mani a kifumbe nkafinankafi!* Les feuilles du kifumbe (arbre) (sont) l'une sur l'autre!

R. *Syobe ke mulimi nkasu likumi.* Ton père ne cultive-t-il pas (avec) dix pioches?

D. *Eyo lolo, eyo lolo!* Oui mère, oui mère!

R. *Kuivukunya kwa nzyolo e kwandi kuowa.* Se tourner dans le sable, pour la poule, est sa manière de se baigner.

BALUBA

(Congo)

E, 124 (*suite*).

D. *Muti mukata bandamine mu mema!* Un grand arbre penché sur l'eau!

R. *Bakazi ba syobe bandamine mu memi.* Les femmes de ton père sont penchées sous le fruit qu'elles portent dans leur sein.

D. *Jibwe wa lolo Kasongo, jibwe!* Une pierre de mère Kasongo (génie), une pierre!

R. *Uhelwanga malungo, kakahelwa luku.* On lui broye des perles, on ne lui broye pas de l'éleusine.

Le Muluba n'a pas, comme les muets de nos pays, un langage composé uniquement de gestes. Toutefois, en parlant, il gesticule beaucoup. Tout parle en lui : ses mains, son regard, les muscles de sa face, tout son corps, en un mot, vient renforcer sans cesse les idées qu'il cherche à exprimer. Mais ce ne sont là que des moyens employés pour souligner l'expression de la parole. Il a évidemment, comme tous les peuples, ce langage muet qui consiste en signes d'assentiment, de négation, d'étonnement, de dégoût, d'approbation, etc.

Il n'a pas le « langage des marins », où des signaux optiques servent à traduire la pensée.

Quant au langage « tambouriné », qui s'exprime par des coups de baguettes, nous allons en parler.

Notons d'abord que les Baluba disent à haute voix chacun des mots qu'ils confient au tambour. On dirait vraiment qu'ils transmettent à distance leurs paroles par les sons qu'ils provoquent avec leur baguette.

Je les crois moins habiles en cet art que certaines

autres peuplades. Si les spécialistes parviennent à dire et à faire comprendre tout ce qu'ils veulent, il n'en est pas moins vrai que la plupart ne connaissent que des phrases quasi stéréotypées. J'en donne ici quelques exemples :

1° *Pour réunir les gens, on « bat » cette formule :*

Kali hala muibunge (bis),

Kaliho asahwile mukwabo (bis).

Que ceux qui sont loin se groupent;

Que quiconque n'y est pas, soit averti par son compagnon.

2° *Pour réunir les amis invités à boire de la bière :*

Kabendebende (-malwa) ke bululu.

Bampungulwila ntoma.

Kaliho iya.

Nabulwe mukenzi, natume kyondo kyami.

La bière n'est pas amère.

On va vous verser à boire.

Que celui qui n'y est pas encore vienne.

Je n'ai pas d'homme pour appeler; j'envoie mon tambour le faire.

3° *Pour le kïmu, offrande d'hommages :*

Bantu bali katenkate,

Bantu bali milwe milwe,

Babulwe mianda,

Basenteka tukanwa.

Les hommes sont en grand nombre,

Les hommes sont en troupes nombreuses,

Que les paroles s'arrêtent,

Et que les bouches soient penchées en avant.

4° *Pour la guerre :*

Bilonda balume,

Balumiani batembo mu nkukila.

Aux armes, o hommes,

Soyez des héros pour frapper.

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (*suite.*)5° *Pour la retraite :**Lya bula batahi,**Lyasendeka makosi.*

Il (l'esprit) enlève les tueurs.

Il courbe les nuques.

En somme, les Baluba-Hemba, comme du reste la plupart des peuplades congolaises, ont l'art de communiquer, de « parler » à distance. Au moyen du tambour, d'une clochette double, d'un sifflet ou d'une corne à deux tons, ils disent à peu près tout ce qu'ils veulent. Ces instruments sont faits de telle sorte qu'ils puissent donner une note grave et une note aiguë ou moins grave que la précédente. Supposons que ce soit *do* et *la* : *do* la note aiguë, *la* la note grave.

On sait que les langues bantu, auxquelles appartient la langue des Baluba, sont des langues chantantes. Les sons graves, alternant avec les sons aigus, en font un langage harmonieux, surtout dans la bouche des femmes et des filles. Chaque mot comporte un accent, qui n'est pas l'accent prosodique, mais l'accent tonique, musical, ou aigu. Ces trois derniers mots désignent cette même inflexion élevée (le *do* aigu). Voici un mot de trois syllabes ; il possède deux sons graves et un son aigu ; le son aigu frappe soit la pénultième, soit l'antipénultième ; on dira, par exemple : *lûbuzi* (une grande chèvre), *bâluba*, avec l'accent aigu sur *lû* et sur *bâ* ; ou bien *kamîntu* (un petit homme), avec l'accent aigu sur *mî*. Il en est de même des mots plus courts et plus longs.

Or, c'est précisément sur l'existence de cet accent aigu et sur la longueur des syllabes qu'est basé le système de « téléphonie sans fil ». A l'aide de l'instrument, nos noirs accentuent chacune des syllabes sonores et aiguës.

Dans la téléphonie par tambour, trompe, sifflet, clochettes, etc., les artistes tiennent compte, non seulement de l'accent tonique et musical, mais encore de la longueur des syllabes longues, semi-longues et brèves. C'est grâce à la mesure et à la tonalité, qui diversifient les phrases que, par le moyen de deux sons bien rythmés, ils arrivent à faire dire à leurs instruments tout ce qu'ils veulent, et se font comprendre.

Je suppose donc qu'un noir cherche à exprimer cette phrase : « le chef dit : viens avec deux chèvres ». « *Mulòhwe àmba, ìya ne túbùzì túbìli* », il produira, en les espaçant plus ou moins, les sons suivants : la do la do la, do la la do do do do la la.

Inutile de dire qu'il faut une certaine habitude pour saisir la phrase. Presque tous y comprennent quelque chose. Mais il y a, dans bien des villages, des « maîtres tambours », quelque chose comme les télégraphistes de la télégraphie sans fil.

Pour opérer, nos noirs commencent par faire une roulade, afin d'appeler l'attention du « tambour » du village qu'ils désirent. Celui-ci ne tarde pas à répondre, et à citer à son tour le nom de celui qui l'appelle afin de bien préciser les personnages qui vont lier conversation. Chacun est donc à son appareil. Le premier récite une phrase, et, tout en la récitant, exprime chacune des syllabes sur son instrument. L'autre reprend la même phrase pour montrer qu'il a compris, et donne ensuite la réponse. Et ils continuent ainsi leur conversation. Chaque

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (*suite*).

membre de phrase est répété deux fois de part et d'autre.

C'est au moyen du tambour qu'ils parlent au chef s'il est hors du village et qu'ils se communiquent les nouvelles publiques : arrivée d'un blanc, attaque de l'ennemi, appel des combattants, etc., et surtout réunion des membres d'une société secrète.

Les Baluba-Hemba ne font pas un très grand usage du tambour pour exprimer à distance leurs idées. Ils font un usage plus fréquent du sifflet, de la corne-trompe et des clochettes doubles; ils semblent s'en servir avec plus de facilité.

Les Baluba ont une politesse qui sans être la nôtre, n'en est pas moins l'expression des règles de civilités et de convenance telles que ces natures frustes les conçoivent.

Je ne puis mieux faire que de vous donner ici les notes du Père Vandermeiren :

Avant d'entrer chez les gens on tousse (*kukohola*) : ou dans le cas où il n'y a aucun empêchement on crie de l'intérieur : *e mwandi*, il est chez lui..., ou encore *muli too...*, il y fait clair (c'est-à-dire tout est en ordre).

Si, au contraire, il y a quelque empêchement, on crie : *lémbeka bili*, attends un peu... ou bien *nimbulule utwèle biva*, que je nettoie d'abord pour que tu entres bien.

Hoo! est un cri que l'on jette à l'entrée de la maison du chef. Ce cri sert à demander s'il y a quelque empêchement.

Dès que l'étranger a passé le seuil, ceux qui sont à l'intérieur lui disent : *waiya*, tu es venu, et lui de répondre : *eyo vilyè* ou *eyo mwa*, selon que l'étranger est un homme ou une femme. On lui présente alors soit une natte, soit une petite chaise en lui disant : *sikatáho*, assieds-toi là-dessus. L'étranger répond de nouveau : *eyo vilyè* ou *eyo mwa*.

L'étranger veut-il quitter la maison, il dira : *naenda*, je m'en vais. On lui répond : *eyo ènda*, oui, va. Si l'étranger vient d'un autre village, le maître de la maison dira : *nakusindika bili*, je te donne un pas de conduite.

Celui que l'on reconduit est-il membre de la famille, on lui dit : *enda bukomo, ke kutompola mu lisinda, i kibundi kyobe kinoki*, vas en santé, ne murmure pas en chemin, ce village-ci est le tien.

L'étranger qui va pleurer un mort ne salue personne, ni en entrant au village ni en entrant dans la maison. Après quelques lamentations (*malilo*), qui durent environ dix minutes, il sort et fait les salutations d'usage. Il dit aux membres de la famille : *wakomáho*, tu y es en santé, et il lui tapote sur les deux bras. L'autre lui répond : *eyo vilye* ou *eyo mwa*, et lui tapote de même les deux bras (cela s'appelle *kuikukizyna*.)

Les pleurs (*malilo*) pour un chef ne commencent qu'à l'arrivée du successeur. C'est ce dernier qui crie : *tusake muntu tusabule, tululule malilo a mfumu ubafu*, cherchons un homme que nous tuions (en lui brisant la nuque) que nous commencions (litt. : que nous élevions) les pleurs pour le chef qui est mort.

A l'occasion d'une naissance on ne tousse pas avant d'entrer, mais on dit : *ami nkyatwela*, est-ce que je rentre? et l'on répond *twela*, rentre. A l'arrivée du père, on crie à l'intérieur : *fya mwana, siandi baiya, asokolwe ne luheto*,

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (*suite.*)

cache l'enfant, son père arrive, qu'il soit trouvé au moyen de l'argent. Le père ensuite donne un cadeau à sa femme pour pouvoir contempler son enfant.

On salue le père du nouveau-né en disant : *nakumonèho, ne lubutulo*, je t'y reconnais avec la naissance ; ou encore : *nakumonèho, eyo ubàkule*, je t'y reconnais, oui, tu es un homme fait. Le père alors répond : *eyo i biya*, oui c'est bien, et la mère : *eyo a tàta, eyo a lolo*, oui, père ! oui, mère ! Tout en disant cela, ils se tapotent les bras les uns des autres.

Lors du mariage, on salue le mari en disant : *nakumonèho ne mukazi muhya*, je t'y reconnais avec ta nouvelle épouse ; et à l'épouse on dit : *nakumonèho ne buluo bobe buhya*, je t'y vois avec ton nouveau mariage.

Deux chefs, qui sont d'égale grandeur ou de grands amis, se prennent la main, et tout en la laissant glisser deux fois l'une sur l'autre d'abord et la portant ensuite à chaque fois sur la poitrine, ils disent : *wakomàho viiye*, tu es en santé par l'esprit ; l'autre répond : *eyo vilye*, oui, par l'esprit.

L'un des deux est-il inférieur, il s'arrêtera à quelque distance de son supérieur, ramassera un morceau de terre dure, le brisera dans sa main, et puis, en s'en frottant la poitrine, il dira : *lumbwe kalombo* ou *lyo kalombo*. Il répètera la phrase trois fois ; cependant, à la seconde fois, il se frotera le bras gauche et, à la troisième fois, après avoir laissé glisser le restant de la terre dans la main droite, il se frotera de la gauche le bras droit.

Cela s'appelle : *kuimuna mu libuki*. Tout homme qui respecte son chef le salue de la sorte. L'esclave en plus se met à genoux.

Le chef qui répond à la salutation de son inférieur ne prend point de terre, mais, faisant de la main les mêmes mouvements, il dit : *wakomaho syabo*, tu y es en santé, par leur père ; ou encore : *wakomàho tata*, tu y es en santé, par père ; ou encore : *wakomaho mwana*, tu y es en santé enfant ; quelquefois même il répond simplement : *eyo*, oui.

Quand un homme rencontre la femme du chef, il dit pour la saluer : *mulungantu wakomaho*, femme du chef tu es en santé, et tout en disant cela il tend d'abord vers elle la main, mais sans la toucher ; puis ramasse un peu de terre et fait les trois frottements d'usage, décrits plus haut, et sans ajouter de paroles. La femme se met à genoux et, se frottant les poignets d'un peu de terre, elle dit : *eyo mwa*, oui, je le jure.

Une femme qui veut saluer la femme du chef dira, en s'accroupissant et en se frottant de terre les poignets : *ngina mwana naimuna mwa*, mère de l'enfant, je te salue je te le jure. La femme du chef répond comme tout à l'heure : *eyo mwa*.

Une femme qui salue son chef ou son mari ou son maître s'accroupit, se frotte les poignets et dit : *naimuna mwa*, je te salue je te le jure, et l'homme de répondre, tout en faisant semblant de ramasser de la terre : *lolo wakomaho*, mère, tu (y) es en santé.

Le chef ou l'un des grands vient-il près d'un groupe de simples sujets, tous se lèvent sans rien dire. Les femmes seules restent assises. Le chef, répondant à la politesse, leur dit aussitôt : *ikalayi* ou *sikatayi*, « asseyez-vous », ce qu'ils ne feront qu'après le départ du chef. S'il reste à causer, tous resteront debout.

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (*suite.*)

A l'arrivée d'un étranger que l'on connaît, surtout s'il est de la famille, on court au devant de lui en disant : *mwènyi*, étranger, et lui de répondre : *mutane*, rencontré. De part et d'autre, ce mot se répète jusqu'à ce qu'on se rencontre. Alors selon le degré d'affinité ou de parenté, on se tapote les bras ou les mains l'un de l'autre. Après quoi, on soulage le nouveau venu en lui enlevant tous les objets qu'il porte : pots, paniers, arc, flèches.

Voici les salutations les plus ordinaires. Il est à remarquer toutefois, que l'on ne se salue que deux fois durant la journée, soit à la première et à la dernière rencontre.

Salutations du matin :

Homme à homme : *namona vilyè*, j'ai vu l'esprit ou encore : *wakomaho*, tu y es en santé. On répond : *eyo vilyè*, oui, par l'esprit. En même temps on se frotte la poitrine, le bras gauche et le bras droit avec de la terre que l'on ramasse entre le pouce et l'index.

Deux grands ou deux dignitaires se saluent ainsi : *wakomaho a mukwètu*, tu y es en santé o mon frère, et ils se donnent la main ou se la glissent l'une dans l'autre la reportant chaque fois sur la poitrine.

Deux femmes de même rang se saluent de la sorte : *lolo wakomaho*, et l'autre de dire : *eyo mwa*, tout en glissant sa main droite dans celle de sa compagne.

L'enfant dit à ses parents : *tata, lolo, wakomaho*, ou bien *waimuka*, tu es salué; en même temps, il laisse glisser deux fois la main droite dans celle de ses parents

et la reporte chaque fois sur sa poitrine. Les parents font de même en répondant *eyo*.

Le plus jeune frère dit à son aîné : *mukele wakomaho*, seigneur tu (y) es en santé, et l'aîné, répondant à son frère qui le succède en âge, qui a par conséquent droit à sa succession, dira : *m̄pyana*, (successeur), *wakomaho*.

A celui que l'on a déjà salué dans la journée et qui vient au village, on dit, *waiya*, tu es venu ; et il répond *eyo*.

Si quelqu'un quitte un groupe, il dit : *nkiénda kuno*, je m'en vais d'ici, ou encore : *nkinanga bili*, je me promène un peu, et l'on répond : *énda* ou *eyo* ou encore *eyo ne kuikala*, oui, avec le demeurer, ou enfin : *eyo ne kifuka*, oui avec la place.

Salutations du soir :

Le soir, en s'en allant ou en se séparant, on dit : *kolala*, bonsoir, ou bien *nakulalika*, je me sépare de toi ; entre-temps on se frotte trois fois comme pour les salutations du matin. On répond à cette salutation par *eyo vilye* ou *eyo mwa*.

La salutation du soir (*kulalika*) n'est pas donnée à un chef.

Le remerciement est : *lyo kalombo* (qui est une exclamation), ou bien *nakumoneho*, je t'y vois, je t'y reconnais.

Quelqu'un revient-il des champs, de la promenade, on le salue par ce mot : *wako*, abréviation de *wakomaho*.

Pour demander si l'on se porte bien, on dit : *lelo bali hanzya*, ainsi on est dehors ? *bali bakomo*, ou *bakomene*, on est en santé ?

La politesse exige que le chef mange et boive seul et à l'écart. Fixer du regard un chef qui mange ou boit est une impertinence qui mérite un châtement.

Un gendre ne peut manger en présence de son beau-père ou de sa belle-mère.

BALUBA

(Congo.)

E, 124 (*suite*).

La retenue (*bumvu*) est de règle dans la politesse d'une femme.

Quand quelqu'un étrenue on dit : *ubalasula ndasye*, tu étrenues, et l'on répond : *eyo vilye* ou *eyo mwa*.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**a) ARTS****125. — Peinture, Dessin.**

Les Baluba savent dessiner et peindre. Les sujets qu'ils représentent le plus souvent dans leurs dessins sont des formes géométriques, des animaux, et des scènes de genre : danses, chasses, etc. Ils dessinent le plus souvent d'après nature.

Souvent, les dessins ornent les écuelles, les pipes, les ustensiles de ménage, les armes, les parois de maisons. Les propriétaires de ces meubles ornés y attachent une grande valeur. On trouve de ci de là des planches ornées de dessins géométriques dans les huttes ou devant la porte des habitations de notables. Ces dessins sont soulignés de couleur rouge, jaune, noire ou blanche.

Les matériaux employés et la fabrication des couleurs sont également primitifs.

En général, ils délaient dans l'eau ou l'huile des poudres colorées. La poudre rouge ordinaire n'est autre que du bois ou du minerai de fer concassé, puis moulu à la pierre. Le rouge fin s'obtient en broyant des semences de roucou (vermillon végétal) ou de la raclure de certaines racines. La poudre blanche n'est autre qu'une sorte de kaolin, le pemba. La poudre noire est du charbon de bois moulu. La poudre jaune est une espèce d'argile ferrugineuse. Ce sont les seules couleurs employées.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.*a)* ARTS**126. — Danse.**

A ma connaissance, les Baluba n'ont pas de danses autres que les danses de confréries et les danses d'agrément.

Les premières s'exécutent entre confrères. Chaque société a ses danses propres. J'ai déjà dit au 119 que ces danses ont lieu à l'occasion du décès des confrères ou d'une initiation, d'un sacrifice, etc.

Pour danser, les Baluba se mettent le plus souvent à la queue leu leu : le maître danseur se trouve en tête, puis viennent les anciens, en queue sont les plus jeunes. Tous se placent autant que possible par rang de taille. A la suite de leur coryphée, ils exécutent des mouvements cadencés. Tantôt, ils s'avancent en imprimant au corps mille contorsions et décrivent, comme un vaste serpent formé de corps humains, des zigzags, des ronds et des spirales qui se ferment et s'ouvrent avec grâce; tantôt ils s'entrecroisent comme le font en mainte danse nos petites écolières blanches; tantôt enfin tous les danseurs font cercle, pendant qu'à tour de rôle ils se détachent pour exécuter seuls, ou à plusieurs, des mimiques applaudies, au milieu du groupe.

A côté et quelquefois au centre des danseurs se tiennent deux ou trois batteurs de tambours. L'un d'eux fait en même temps l'office de préchantre et de directeur de la danse.

Les anthropophages, en leur danse, se placent également l'un derrière l'autre. Chacun tient d'une main une hache, de l'autre, la tête de l'oiseau (totémique) nyuzya ou du moins son image. Ils ont la figure et la poitrine badigeonnées de blanc (pemba).

Les membres du Mbulye dansent en deux bandes, celle des hommes et celle des femmes. Ils ont les reins ceints de peaux de singes. Cette danse devient facilement lascive, surtout la nuit. D'ailleurs on voit de temps à autre des couples de danseurs se détacher et se rendre dans une hutte voisine. L'homme qui veut dans ce but se détacher du groupe, efface un coin de blanc dont sa figure est couverte. Une femme ne tarde pas à faire de même. C'est le signal convenu. Cette remarque touchant l'immoralité des danses s'applique d'ailleurs à toutes les confréries, avec cette seule différence que le signal « tentateur » n'est pas le même.

Les bahabo ont une danse différente. Ils se tiennent en cercle, debouts, ayant entre les genoux un minuscule tambour, qu'ils frappent des mains, suivant le rythme ou la cadence du chant.

Les balindu, secte des femmes, dansent la makokolo; la cadence y est marquée par le battement rythmé des mains. Elles n'ont point de tambours. Outre les danses de sociétés secrètes, il y a aussi les danses d'agrément. La danse des *misiba* mérite une mention spéciale. Misiba signifie flûte de Pan. On croirait, à voir se dérouler la mimique de ces danseurs spéciaux, assister à une danse des bergers d'Arcadie.

Pour danser donc la danse des flûtes de Pan, les noirs se réunissent chez le chef coryphée. Chacun y reçoit sa flûte. Celle-ci se compose de un ou plusieurs roseaux plus ou moins longs et larges, réunis ensemble à l'aide

BALUBA

(Congo.)

E, 126 (*suite.*)

de fibres entrecroisées. Il y en a de 4, 6 et 8 tubes. Ce sont les misiba ya mizanzo; il y en de 3, de 2 et même de 1 seul tube. Les premières sont données aux artistes et servent pour le chant; les autres sont distribuées un peu à l'avenant. Elles remplissent l'office de basse, c'est-à-dire la deuxième ou troisième partie, ou même simplement font le contre-temps qui joue un si grand rôle dans la musique nègre. Au signal convenu, tous se mettent en ligne, à la suite du maître danseur. Celui-ci, habillé de peaux, tient en main une lance et un bâton; derrière lui vient le meilleur artiste, puis tous les autres un peu par ordre de taille et d'âge; les enfants se mettent à la queue. A côté des danseurs se trouvent deux ou trois joueurs de tambours; et, parmi eux, le coryphée ou préchantre.

Mais, attention! les instruments ont été essayés, chacun a reçu une instruction spéciale, tout le monde est au poste. Sur l'ordre du coryphée, la bande se met en branle. Le maître-danseur s'avance suivi de tous ses confrères. Il exécute une danse semblable à celle que j'ai décrite plus haut. Tous les danseurs imitent chacun de ses mouvements, pendant que la symphonie s'en donne à cœur joie. Malgré son air sauvage, cette musique flatte agréablement l'ouïe. On y distingue au moins quatre parties en parfait accord. La mesure déroute un peu nos habitudes. On dirait que tout se fait en contre-temps. Bientôt le chef danseur se met à tourner autour des tambours; toute la bande le suit, en touchant de

la main restée libre l'épaule gauche du voisin. Ils font, en cadence des cercles, des spirales, qui se ferment et s'ouvrent; ils vont entourer les spectateurs, toujours en jouant de leurs instruments. A certains moments, la bande animée s'arrête; et tous ensemble se mettent à chanter un refrain pour répondre au préchantre, puis, soudain, reprennent la symphonie des flûtes. Les hommes seuls prennent part à cette danse. Je n'y ai rien vu d'immoral. Elle est vraiment intéressante. Entendue de loin, le soir, dans le silence de la nuit, cette musique impressionne, on croirait entendre un air du pays natal.

Il me reste un mot à dire de la danse que les femmes et les filles exécutent seules.

Dans ces danses privées, il n'y a pas de tambours. Les danseuses se tiennent debout, en cercle. La cadence est donnée, tantôt par le battement des mains, tantôt par des coups secs et nerveux des pieds contre le sol, faisant tinter bien haut les anneaux fixés aux chevilles. Toutes ensemble chantent le refrain, à la fin des couplets de la préchantre. Souvent, l'une après l'autre sort des rangs, va faire une ronde au milieu de ses compagnes et revient à sa place. L'on continue ainsi jusqu'à ce que la fatigue se fasse sentir. Jeunes et vieilles apportent à cette danse tout ce qu'elles ont d'agrèments, car les spectateurs masculins s'amènent en foule admirer les danseuses.

Il est une danse où les danseurs sont revêtus d'un costume spécial : aux bras et aux jambes une sorte de sac en écorce d'arbre, aux reins des peaux, au cou un immense collier en fibres, suspendues à un anneau ; sur la tête un gros masque de bois. Ils dansent généralement deux à deux; l'un représente un génie-homme, l'autre un génie-femme; celui-ci est reconnaissable aux dimensions

— 677 —

BALUBA

(Congo.)

E, 126 (*suite.*)

plus grande du casque. Tous deux ont à la main une énorme massue en bois d'ambach, plus léger que le liège. Leur danse se fait en l'honneur de certains génies.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

a) ARTS

E. — Vie intellectuelle.**127. — Chant.**

Les baluba aiment beaucoup le chant. Dès l'âge le plus tendre ils y sont initiés. Jeunes et vieux, hommes et femmes, personnes libres et esclaves, tous sont passionnés de chant et de musique. Ils chantent tout et à propos de tout. Ils ont l'oreille très musicale, jamais l'on n'entend une note fausse. En règle générale, les chœurs comportent deux ou trois partitions. Nos noirs sont fort habiles à improviser un accompagnement. La plupart de leurs chants sont en mineur. Pour l'ordinaire, le chant comporte un récit ou un couplet suivi d'un refrain que tous répètent en chœur. Le récit, bien souvent, est créé sur place au gré du préchantre. D'autres fois, c'est un thème très court qui se redit indéfiniment.

Entendu de loin, dans le calme de la nature, leurs chants à plusieurs partitions sont d'un effet des plus harmonieux, souvent un peu triste et plaintif, surtout quand les femmes chantent seules. Que de fois, mes confrères et moi, nous passâmes notre récréation du soir à écouter, de loin, ces thèmes si doux, presque mélancoliques. Dans le silence de la nuit, c'était d'un effet saisissant. Et ceci est plus vrai encore, quand les membres des confréries sont réunis dans la forêt pour une initiation ou pour un rite quelconque.

Les sujets chantés sont de deux sortes : 1° ceux que la tradition a transmis, et qui se sont perpétués dans les sociétés secrètes, ou qui se chantent en certaines occurrences comme serait la naissance de jumeaux, l'apparition de la lune, l'invocation d'un génie, etc. ; 2° les chants de circonstances de nature essentiellement variable.

Les premiers sont difficiles à saisir, et surtout à traduire. Ils sont remplis de noms propres, de noms de fétiches, font allusion à des faits anciens, à des coutumes étranges connues des noirs et ignorées du blanc, rappellent des scènes et des personnages depuis longtemps oubliés. Les noirs eux-mêmes ne les comprennent plus guère, on y trouve nombre de mots archaïques ou étrangers. Je regrette de ne les avoir point notés alors que je l'aurais pu facilement. C'est un travail que je signale aux chercheurs. Les seconds sont assez anodins et enfantins. On y chante le courage d'un héros du jour, les louanges de tel chef, de tel grand, de tel blanc, on y chante aussi ses fredaines et ses défauts naturels, on y raconte une chasse, un fait du jour ; le noir, très observateur et bon improvisateur, n'est jamais en peine sur ce chapitre. A l'égard du blanc, il lui est permis de tout dire dans une chanson, ses désirs aussi bien que ses griefs.

A ce second groupe peuvent se rattacher les chants dont les baluba se servent pour obtenir, pendant l'exécution d'un travail en commun, un peu d'entrain et d'ensemble. Je rapporte au même groupe les chants des porteurs de caravane ; mais ces chants bien souvent sont d'importation étrangère.

On peut y rattacher encore ces récitatifs, dont les enfants accompagnent leurs jeux (*voir 132*) et ces

BALUBA

(Congo.)

E, 127 (*suite*).

strophes que nos noirs récitent seuls, le long des routes, pour charmer leur solitude, au son de leur kizanza, piano à lamelles de fer, ou de la mandoline arabe.

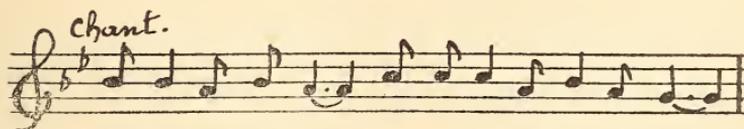
Le chant de victoire, que les guerriers font entendre en revenant d'une guerre où ils ont vaincu et pillé l'ennemi, est tantôt un chant de tradition, tantôt un chant de circonstance. Il est particulièrement vigoureux, et ne manque pas de grandeur dans sa simplicité sauvage, quand il est exécuté par une bande de plusieurs centaines d'hommes.

Il reste les chants libertins, où la morale est outragée, la luxure célébrée à qui mieux mieux. Hommes et femmes, ces dernières surtout, ne se font pas scrupule de clamer aux échos leurs chansons grivoises. La secte bulindu favorise beaucoup ces chants impurs.

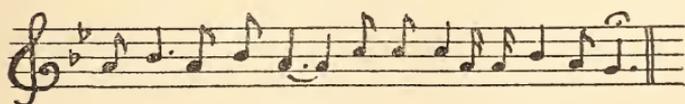
Les Baluba sont donc grands amateurs de chant. La plupart de leurs travaux s'accompagnent de chansons.

Je donne ici deux phrases musicales comme modèles du genre :

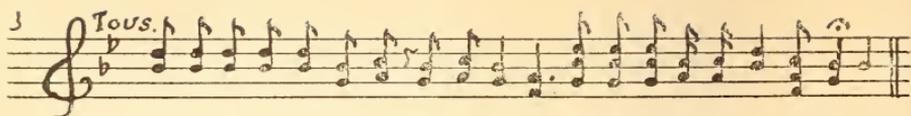
Chant des confréries mbulye, kanzani, etc.



Eyo eyo yo Kibinda yo yo lo lo



eyo eyo yo Kibinda Omba wa nkwanga



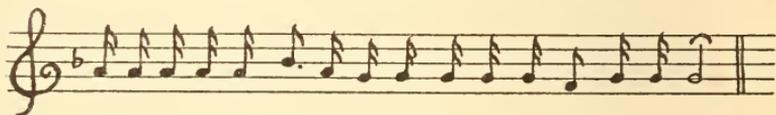
Kibinda monka mwamo a lo lo ye kibinda yoyo wa nkwanga,

Pour varier les paroles, au lieu de Kibinda, Omba wa nkwanga, on met d'autres noms que l'on accommode au chant avec des lolo, des yoyo, etc. Le refrain répète toujours le nom cité par le préchantre. On chante sans aucune saccade, mais en liant les notes.

Chant des bakazanzi.



Mwamba wa kalea uitelanga bulumbe nena ne lolo



Kalubuke kwenu kwa syobe kwa Ndalaomba Kalea.

Traduct. : Mwamba de Kalea tu as reconnu que tu étais du bulumbe (dignité du kazanzi); parle avec ta mère; et que tu retournes chez les tiens, chez ton père, chez Ndalaomba Kalea.

On rencontre en Uruwa des troubadours. Ces musiciens ambulants sont vivement désirés; ils donnent des séances de danse et de chant.

Habituellement, c'est un groupe de jeunes gens en tournée dans le pays; bien accueillis partout où ils vont, ils logent dans les villages et obtiennent de bons émoluments. Quiconque est chef ou personne influente, doit y aller de son cadeau, et d'un cadeau proportionné au rang qu'il occupe. Nous-mêmes, à la mission, nous étions moralement obligés de les payer pour éviter la critique.

BALUBA

(Congo.)

E, 127 (*suite*).

Le plus souvent la compagnie est conduite par un chef ou un notable. Un beau jour, il se dit : « Voici une troupe qui se fera applaudir ; allons en tournée. » Il en parle aux danseurs ; ceux-ci applaudissent à la proposition. La bande se met en route, et rayonne dans le pays, plus ou moins loin suivant ses succès.

Ces gens ne font pas de cela une profession continue ; ils se contentent d'exploiter leurs talents de société pendant quelque temps. Puis ils rentrent à leur village et y reprennent l'existence ordinaire.

Ils emportent dans leurs campagnes, leur tambour, les ornements de la danse, les peaux, etc.

D'habitude, on leur donne le thème de leurs chants et ils improvisent librement sur les indications données. Ces troubadours sont nombreux et appréciés.

Mais il n'y a pas qu'eux. Il y a les spécialistes, les unités qui voyagent et chantent à leur profit exclusif. Ce n'est plus la bande ; c'est l'artiste individuel.

J'en ai connu un qui chantait sans remuer les lèvres ; il se tapotait sur la gorge et on entendait une succession de sons semblables au bruit des castagnettes. Cet espèce de ventriloque avait un grand succès.

Il en est qui font l'homme serpent avec des contorsions baroques.

D'autres parcourent le pays, donnant des sérénades de grande flûte.

Il en est qui cultivent le genre comique et y réussissent fort bien ; ils ont le succès de nos clowns de cirque.

— 684 —

Le comique et l'humour grossière sont fort en honneur, du reste, dans la vie sociale de nos Baluba. Un jour que je visitai un chef, il vint à ma rencontre en marchant sur les mains : son village lui fit un succès fou. La propension de tous nos noirs à singer, à mimer les défauts extérieurs et les tics des personnages influents donne à ce genre un succès assuré.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**a) ARTS****128. — Musique.**

Les Baluba ont plusieurs instruments de musique.

Ils ont des instruments à percussion, à vent et à corde.

A) Instruments à percussion :

1° Le *nkumvi* ou *mulimba*, gong ou tambour plat, en forme de trapèze renversé. Il est fait d'une seule pièce de bois évidé. C'est l'instrument qui sert à la plupart des danses et aussi à la téléphonie soit dans le village, soit dehors ; il appelle les gens au village, au pombe, à la guerre, etc. C'est l'instrument de la collectivité dans ses relations avec ses membres ou avec les autres collectivités.

2° Le *kyondo* ou tambour des sorciers. C'est un cylindre de bois dur, évidé, long de 0.50, large de 0.25 environ, muni d'une fente par le haut. Le batteur du sorcier tambourine devant la porte de l'initié au moment où celui-ci se revêt de ses oripeaux sacrés et entre « en possession » ; c'est l'heure de l'entrée en relation avec « son génie ».

Ce tambour sert aussi à accompagner le chant des joueurs de *kisolo* (v. p. 89), afin d'attirer l'assistance des esprits et de procurer de la chance au joueur.

3° Le *ngoma ya litumba*, tambour de bois en forme de coupe, recouvert par le haut d'une peau de varan. Il est haut de 50 à 60 centimètres. On le bat avec les mains. L'instrument est, soit posé par terre sur un peu

de paille, soit serré entre les genoux. Souvent le côté est garni d'une petite peau spéciale, espèce de minuscule mirliton, qui procure une vibration spéciale très appréciée. Ce tambour sert pour les danses ordinaires, à côté du mulimba.

4° Le *ngoma ya mutumbi*, semblable au précédent, mais plus petit; il mesure 30 centimètres environ. Il ne sert qu'aux membres du Buhabo.

5° Le *lulibu* (pl. *malibu*), clochette simple, en fer forgé, ressemble pour sa forme à la clochette que l'on pend au cou des vaches.

Le *lubembo* (pl. *membo*), clochette double, comprend deux malibu réunis par le haut, de tonalité différente.

Ces deux instruments servent à la danse, ou bien pour stimuler les gens en vue d'un effort commun. Le plus souvent le lubembo sert à parler à distance, à dire par exemple que le Kalala (conducteur des armées) sort du village ou que le chef y est attendu.

6° Les *bitolo*, grelots de fer forgé en forme de noix fendue sur le côté. Ces instruments sont fixés à une lanière et attachés aux jambes ou aux bras des danseurs. Le son cadencé des grelots rythme certaines danses, tout en attirant le regard des spectateurs sur celui qui en est revêtu.

7° Les *minyange*, espèce de hochets, faits d'écorces durcies de fruits dont la chair a été remplacée par des graines. Il y en a de deux sortes. a) Les petits minyange composés de deux ou trois boules fixées sur une tige de bois qui les traverse par leur axe. Ces boules ne sont autres que des fruits desséchés, gros comme une pomme, à écorce très dure. b) Les grands minyange, courges évidées de leur pulpe, en forme de poires gigantesques. La surface intérieure est garnie de fortes épines qu'on

BALUBA

(Congo.)

E, 128 (*suite.*)

y enfonce de l'extérieur. Ces épines ont pour but d'éparpiller à chaque saccade les graines dures qu'on y a introduites.

Les minyange, grands et petits, sont les instruments obligés pour plusieurs sortes de danses, en usage spécialement dans les sociétés secrètes. Ils vont toujours par couple. Le musicien tient par le manche un munyange à chaque main, donne en cadence de petits coups secs qui lancent les graines contre la paroi et produisent un bruit particulier.

8° Le *kizanzi*, petit piano portatif à lamelles. Sur un rectangle de bois dur, creusé dans le sens de la longueur, mesurant 20 à 25 centimètres sur 15 environ de largeur et 6 ou 7 d'épaisseur, on fixe par un bout des lamelles de fer ou de bois. Toutes donnent un son différent, et sont disposées d'après un ordre qui ne rappelle en rien notre gamme. L'artiste tient l'instrument des deux mains devant la poitrine, mais de manière à avoir les pouces libres. Il fait résonner les lamelles avec le bout des pouces, pendant qu'il fredonne un petit air approprié. Quelquefois on y suspend une écuelle pour faire office de 2^{me} caisse de résonance. L'instrument à une seule caisse s'appelle *kizanzi kya masabu*; s'il a deux caisses, on le nomme *kizanzi kya nonda*. Cet instrument de musique est très populaire en Uruwa. On le trouve entre les mains de tout muluba un peu huppé qui aime à charmer ses loisirs en accompagnant son chant de cette « musique » du terroir;

9° Le *lilimba* (plur. *malimba*) xylophone primitif, est l'instrument qui sert surtout à honorer les chefs et les visiteurs de distinction. Sur deux traverses on a fixé des planchettes en bois dur, longues 15 à 30 centim., larges de 4 à 6. Sous chaque planchette est une courge creuse, ouverte par le haut ; c'est la caisse de résonance. L'artiste porte l'instrument suspendu devant lui au moyen d'une corde qui lui passe sur les épaules. De chaque main il tient une tige terminée par une boule de caoutchouc brut dont il bat les planchettes. Souvent un partenaire joue d'un instrument à sons plus graves. Dans ce cas, le 1^{er} joueur donne le chant, le 2^{me} l'accompagne. Le xylophone à sons clairs s'appelle *lilimba lya kubamba* ; l'autre se nomme *lilimba lya ntembo*.

10° La cassette en roseaux, espèce de cithare primitive, est une boîte dont le couvercle et le fond sont faits de petites tiges juxtaposées, longues de 25 à 35 centim. Le long des tiges on soulève avec un canif un bout de l'écorce, large d'un à deux millimètres, de telle sorte que les bouts restent adhérer. Sous cette écorce on passe en travers un petit bout de bois ; la corde peut donc vibrer. L'artiste se contente de passer en cadence un bâtonnet sur les tiges et produit ainsi une musique pareille à celle d'une petite crécelle. Souvent on garnit de graines l'intérieur de la boîte pour augmenter l'effet.

Cet instrument se présente parfois sans les petites lamelles. Alors on s'en sert comme d'un tambourin de de basque.

B) Instruments à vent :

1° Le *kahulu*, sifflet de bois, en forme de tige creuse surmontée d'un croissant. Pour s'en servir on l'adapte à la lèvre inférieure. Il comporte deux sons ; ce qui permet de s'en servir pour parler à distance. Il est fort employé par les sociétés secrètes.

BALUBA

(Congo.)

E, 128 (suite.)

2° Le *kimpungili*, corne trompe, qui sert pour exciter la marche; il comporte lui aussi deux sons, et sert pour la téléphonie. Les noirs l'emploient surtout dans les grandes réunions, à cause de sa portée puissante; on l'entend de très loin.

3° Le *musololo*, grande flûte en bambou garnie de trois ou quatre trous. Elle émet cinq ou six notes. C'est l'instrument de l'artiste qui pérégrine de village en village pour faire entendre sa virtuosité. Ces spécialistes, d'ailleurs considérés, ne sont pas nombreux en Uruwa; je n'en ai guère connu que sept ou huit.

4° Les *misiba* ou flûtes de Pan. (Voir danse des *misiba* n° 126.)

c) Instruments à corde :

1° La mandoline appelée *kizanzi*. C'est l'instrument des jeunes; il est d'importation arabe. On en use, comme du piano à lamelles, pour accompagner sa chanson.

2° Le *lusuba*, pendant, bien primitif il est vrai, de notre guimbarde. Il se compose d'un arc de bois où se trouve fixée une lanière en écorce de roseau; c'est un instrument propre aux femmes. L'artiste qui en joue tient la corde dans la bouche entr'ouverte et fredonne son refrain. Le chant est nasillard et peu agréable à nos oreilles.

3° Le *kyomba kungulume* est le correspondant du *lusuba* pour hommes. L'arc est plus grand que le précédent; il atteint parfois la longueur d'un mètre. Le musicien tient contre la poitrine un bout de l'arc; il pince avec le doigt l'autre côté, au bout duquel est fixée, contre le bois,

une petite courge ; la main libre sert à manier un bâtonnet au moyen duquel il fait vibrer la corde.

4° Le *njila*, arc avec courge pour hommes. Il se joue sans bâtonnet. C'est une variété du précédent.

Les Baluba n'ont pas d'orchestre ; ces instruments sont le plus souvent employés chacun à part.

Exception doit être faite, si l'on veut, pour la danse des *misiba* où les sons des flûtes de Pan alternent et concordent avec les tambours. (Voir n° 126.)

La cadence est marquée de diverses manières : par le battement de pieds contre le sol ou des mains l'une contre l'autre, par les grelots des chevilles et des genoux, par les tambours et par d'autres instruments.

Le muluba est, nous l'avons dit, un musicien-né. Il passe la moitié de sa vie à faire de la musique. Non seulement il fait de la musique dans les grandes circonstances de la vie collective, mais il ne se passe guère de soir sans que le son joyeux ne domine le village populeux.

Les meilleurs musiciens se font entendre ; les autres font tapisserie et les enfants s'emplissent d'harmonie, préparant en eux l'éclosion du rythme traditionnel.

Comme instrumentistes proprement dits, les grands flûtistes et les joueurs de xylophones sont les seuls musiciens ambulants.

Il arrive que des « phénomènes » s'exhibent. Un jour, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, un chanteur qui avait la spécialité d'émettre des sons étranges, en se tapant sur la gorge d'une certaine manière, eut un succès fou dans l'Uruwa. Les villages se le disputaient. C'était à qui le récompenserait davantage : il se fit une petite fortune. Car il faut vous dire qu'en Uruwa, quand l'artiste ambulant a bien chanté ou joué, les assistants lui font

BALUBA

(Congo.)

E, 128 (*suite.*)

des petits dons, qui une pincée de perles, qui un bout de tabac, une flèche, une épingle à cheveux ou un bracelet. Il en est qui poussent la générosité jusqu'à offrir une poule ou une coudée d'étoffe. Les chefs et les grands du village tiennent à honneur de se montrer plus généreux encore.

Savez-vous qu'on applaudit là-bas ceux qui ont plu ? Mais pas avec les battements de mains.

Les femmes marquent leur approbation en criant : « you, you, you... » : son qu'elles émettent en se tapotant la main sur la bouche ; le son ainsi fabriqué est d'autant plus fort et dure d'autant plus longtemps que l'enthousiasme est plus grand.

Les hommes agissent parfois de même, mais il faut qu'ils soient arrivés au comble de l'enthousiasme. Généralement ils manifestent leur approbation par l'une ou l'autre parole ou par la communication à voix haute de leur sentiment les uns aux autres.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**a) ARTS****129. — Sculpture.**

Les Bwana-Mutombo sont les sculpteurs officiels de fétiches, ainsi qu'on l'a vu.

Ils opèrent avec l'herminette ou le doir et le couteau.

Ils travaillent sans modèle; chaque fétiche a son style et c'est de celui-ci qu'ils s'inspirent sans copier; d'où une certaine fantaisie.

Après les sorciers, sculpteurs de fétiches, il y a d'autres sculpteurs qui confectionnent des assiettes, des plats, etc. On en trouve un ou deux par grand village de 500 habitants. Ces gens sont considérés presque à l'égal des forgerons.

Dans notre village vivait un spécialiste qui sculptait de tout sur commande : des tabourets, des assiettes, des cuillers, des éléphants, des chiens, des chèvres, etc. Les fétiches se font toujours remarquer par leurs têtes énormes. On dirait que, pour nos baluba, le reste du corps n'est qu'accessoire.

Pour les canots, il y a aussi des spécialistes qui opèrent généralement sur commande et vivent en grande partie de la vente de leur industrie. Ils sont établis le long du fleuve et sont fort considérés.

On ne trouve pas mal de troncs d'arbres, placés dans les cabanes et dont les têtes sont sculptées : c'est généralement le maître du logis qui se paie cette fantaisie, pour laquelle il faut savoir manier l'herminette.

— 694 —

C'est le bois que les sculpteurs travaillent le plus. L'ivoire ne sert qu'aux petits fétiches, aux épingles à cheveux et quelquefois aux pièces du jeu de kisololo. La pierre n'est pas travaillée. (Pour fer, voir n° 131.)

On ne peut soutenir que nos Baluba sont des artistes qui créent des chefs-d'œuvre. Néanmoins ils se distinguent des autres peuplades nègres environnantes par des produits plus nombreux et mieux faits. C'est l'enfance de l'art, mais il y a de jolies naïvetés.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo)

E. — Vie intellectuelle.*a) ARTS***130. — *Talent inventif.***

Quand je me demande, après m'être représenté d'un coup d'œil d'ensemble les meilleures productions que j'ai vues, quel degré d'invention nos Baluba ont atteint, je dois répondre qu'ils n'ont pas dépassé un niveau peu élevé.

En général, ils imitent, sinon servilement du moins d'après des types précis.

Exceptionnellement ils font preuve d'invention. J'ai vu un éléphant soutenant un siège qui était d'une belle venue. De même un léopard supportant une assiette en guise de siège. Aussi une coupe à laquelle deux oiseaux — des martins-pêcheurs — servaient d'anses. C'était presque gracieux. Et si le faire était rude, l'idée était charmante et originale. Une autre coupe de bois au fond de laquelle était sculpté en relief un serpent colorié.

Je me souviens encore d'un cochon avec ses deux petits : gentil relief d'un meuble d'usage.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.*a)* ARTS

131. — *Différences avec les productions artistiques des peuplades voisines.*

On peut dire que les peuplades voisines donnent des productions encore plus grossières que nos Baluba.

Dans les pays environnants, nos Baluba jouissent d'une certaine réputation comme sculpteurs et comme forgerons.

De fait, ils travaillent le fer avec figure; ainsi, dans les épingles à cheveux; notre petit musée d'Anvers en possède bien une vingtaine de modèles; la torsion est beaucoup pratiquée. Les bracelets ne sont pas à dédaigner; dans nos vitrines, il y en a de fer et cuivre soudés ensemble, qui ne manquent pas de charme.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS

132. — *Des jeux, plaisirs et délassements.*

On a vu au n° 19 la description de quelques jeux. Je fais suivre les notes que le P. Vandermeiren a recueillies sur les jeux de garçons et de filles.

1° Aldoenderke!

De eenen na de anderen en malkaar bij de lendenriem of koord vastgrijpend, volgen zij hunnen vleugelman, handelen zooals hij handelt en zingen :

Nu eens :
a)

le le le! (en men antwoordt) lwen da mbo ko (1)

dan
b)

Mu ki la wa nge (en men antwoordt) bam ba la (2)

of nog
c)

Ba na ba ki te nye (*bis*) ki yon ga lu fu, lu fu ka lwi-
yongwanga uf we! wa fwi li li la fwi lili la! (3)

(1) Mboko is een vrucht, hebbende eenen krulsteert. Zij zeggen dus : « le ! le ! le ! gaan gelijk den mboko ».

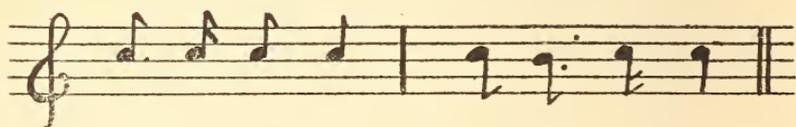
(2) De steert van den Luipaard, hebbende een krul en nog een andere krul om te plooiën... de steert van den Luipaard... enz.

(3) Kinders van Kitenye, Kitenye gebaart zich dood; de dood wordt niet nagebootst; dat hij sterve; en hij sterft geheel en gansch (waarlijk).

Bij het uitspreken van dit laatste woord : fwililila, laten zij zich op den rug vallen.

Na eene poos, wordt de rei hermaakt, juist als daar zooeven en allen trekken op naar het een of ander huizeken.

« Lolo wetu ! Ons Moederke ! » roepen zij te gelijk : « besproei ons toch met vuil water, al ware het water waarin de afschrabsels van uw broodwortels hebben gelegen, of zelfs water uit de pijp ! »



| | | | | | |
|-----------|-----------|----|-----|----|--------|
| Lolo | wetu | Ka | bon | go | la (1) |
| Lolo | wetu | » | » | | |
| Mwange | twima | » | » | | |
| Nansi twa | bikutyu | » | » | | |
| Nansi twa | bikolwelo | » | » | | |
| Nansi twa | mu ntonga | » | » | | |

Stillekens schuift het deurken weg en... « Daar hebt gij het ! » roept het vrouwke en 't besprengt ze met water. Al die snaken vliegen uiteen, zoo vlug als de musschen, al schaterlachen en gekken, maar komen dadelijk terug, om het nogeens te hergaan bij een ander huizeken.

2° Rondendans en lichaamsoefeningen !

Zij staan daar nu, hand in hand, en vormen eenen kring. Midden in staat er een onder hen. Hij verbeeldt : « Nsulu » (soort van groote rat) en moet zoeken uit den kring te vluchten. Maar, waar is 't beste gaatje ? De « rat » gaat dus van hand tot hand, riekt, snuffelt en... na een mooi complimentje voor iedereen, b. v. : « Gij riekt niet goed..., gij riekt naar olie... gij naar dit... en

(1) Kabongola is een eigennaam.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (*suite*).

gij naar dat... » gaat de rat weder te midden staan. De kring komt in beweging en de rondendans begint. De rat nu zoekt uit te kruipen, zij springt nu hier nu daar, in de hoop de armen te kunnen losrukken. De jongens intusschentijd zingen en herzingen :



Nsulu pita kwe, nsulu pita kwe... (1)

Geraakt de rat los, allen loopen haar na.

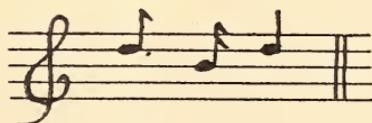
Na een poosje, komen zij allen te gader en vormen een nieuwen kring.

De rechter hand op de linker knie van den eenen makker, en de linker hand op de rechter knie van den anderen makker, springen de jongens en dansen in ronde al zingen :



Man ke ka ma la la nsim bi
Li so lya syobe like- lé ma
Lya sa ba nga na lyo likéle (2)

op het einde van 't liedje roepen zij :



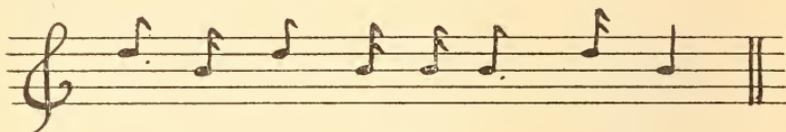
Ko ko la (3)

(1) Nsulu, alwaar zult gij doorkruipen ?

(2) Nsimbi snijdt lange, smalle riemen ; het oog van uw vader (waarmede hij ziet) om den kikele (een soort visch) te stekken, ziet klaar.

(3) Klapt in de handen.

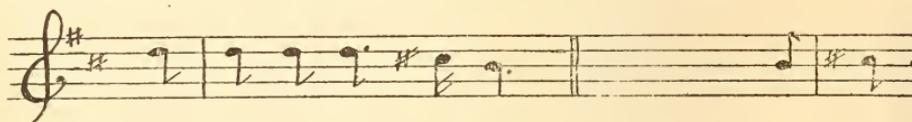
op dien oogenblik laten zij de knieën los, en gedurende een korte stonde, kletsen zij malkander in de handen; grijpen dan weder de knieën vast en dansen voort in kring, maar averechts. Zij zingen :



Zyokela malala nsimbi (1)

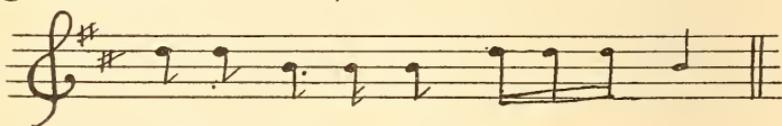
Zooals men zien zal, veranderen stillekens aan de tooneelen.

De wreef van den rechter voet hakken zij nu om het linker been van hunnen makker, een weinig boven de knie, springen, klappen in de handen en zingen :



| | | | | |
|---------|----------|--------|--------------------|---------|
| Mutanta | wa | lolo | (en men antwoordt) | mutanta |
| Mutanta | yo | lele ! | | » |
| Mutanta | mutalika | | | » |
| Mutanta | yo | lele ! | | » |

of nog slaan op de schouders van hunnen makker gedurende het stroofje.



Kibu kyasuma kyalamata

Zie hoe zij het nog vermoelijken, zonder zelf de rechter voet van plaats te veranderen, zetten zij zich neder, zij slingeren de armen boven de hoofden en bewerden in hunnen zang dat er niemand is die over hen springen zal :

-
- (1) Herbegin (keer weder) nsimbi, snijd lange smalle riemen.
 (2) Mutanta beteekent een vooruitgesteken been. Yo lele is eene uitroeping.
 Mutanta wa lolo... Yo lele.
 Mutanta is uitgesteken... Yo lele.
 De vlieg kibu steekt en blijft zitten.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (*suite*).

Kahitaho nlyoba, nlyoba (1)
 Hij zal er niet passeeren, over nlyoba, nlyoba.

'T is gewaarlijk inderdaad het te wagen. Al die armen zijn gereed om den onbezonnen bij de beenen te trekken en te doen vallen.

Wilt ge nog wat meer? Wacht een oogenblikje dat zij eerst opstaan :



Tutaluke tukalye nlyoba
 Laat ons opstaan, dat wij nlyoba eten.

De eerste van de bende plaats nu zijn linker voetzool boven op zijn rechter knie en vormt zoo eenen driehoek. De eerste opvolgende makker hakt de wreef van zijn rechterbeen boven op dien driehoek, zoodat de huid van zijn rechterbeen naar boven is gekeerd. Over die kuit, hakt de volgende makker zijn rechter voorvoet, en zoo doen ze allen de een na den andere. In deze houding springen zij in ronde en zingen :



Tuimikeyo misungo ya Ngoya
 Zetten wij de puntige lanssen van ngoya recht !

(1) Fruit boom uit de streek.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (*suite.*)

Intusschentijd neemt Jantje een stokje, of iets in dien aard, en verbergt het onder de beenen der gezetenen. Ten einde alle vermoeden te ontgaan steekt hij de hand onder al de beenen, en roept : mbalakatyamba, mwana hali ani (1).

Aan Pietje nu te raden waar het stokje mag verscholen zitten.

Mwana... hali... hali... (Het kind... is... is bij...)

Raadt hij het, dan roepen ze allen te gelijk : Je !! babutula kakomo (2) en een andere makker komt Pietjes plaats innemen.

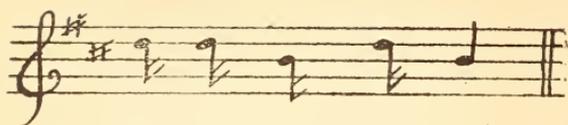
Raadt hij het niet, dan roept men gekkend : Je !! babutula kabole (3) en Pietje moet opnieuw beginnen.

Na eenige malen wordt het stokje weggesmeten ; men staat recht en men duikt de handen achter den rug. Iemand brengt een brandende kool en legt die in de handen van den eersten der rei. De kool wordt geschoven van hand tot hand en men zingt :



| | | | |
|----|------|-------|---------------|
| Yo | eyo | eyo | kalilondo (4) |
| Ka | kali | kwabo | » |

-
- (1) Mbalakatyamba, bij wien is het kind ?
 (2) Ye !! hij heeft een gezond kind ter wereld gebracht.
 (3) Ye !! hij heeft een rot kind ter wereld gebracht.
 (4) Ja, ja een koolke, 't is daar, achter u daár zie, daár is 't !



Ku nyuma yobe

Refrain

»

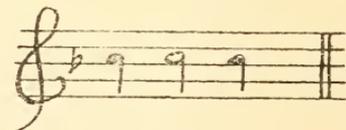


Kako keko

»

»

Spelen vermoeit. De jongens worden het gewaar, ze zullen nog eens «Kabanze ka nkuni» spelen en daarmee gedaan maken. Zij staan nog altijd in eene rei, maar nu rusten zij met den rechter arm op den linker schouder van hun makker. De eerste der rei neemt eenen stok, loopt eenige stappen verder al zingen :



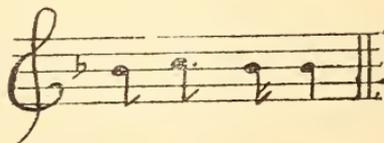
Ka ban ze

en zijne makkers antwoorden :



Ka nkuni (1)

Terug gekomen bij zijne makkers, overgiet hij iedereen en met zijn stokje slaat hen licht op het hoofd, zeggend :



Mbala site.

(1) Kabanze van 't hout.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (*suite.*)

en men antwoordt :



Nasite (1)

Bij den laatsten gekomen, zegt hij :



Ha kene kana ka ntumbi (2)

en geeft hem den stok. De stok wordt alzoo van den laatsten tot den eersten toe aangeboden en ieder op zijne beurt doet zooals de eerste gedaan heeft. Nochtans als wanneer de stok aan den laatsten man wordt overgehandigd of nog als er ergens onder de makkers een onnoozelaar is die het stokje krijgt, loopen zij allen uiteen en weg. De spelen zijn uit. De onnoozelaar mag nu met lange ooren alleen naar huis trekken.

Daar hebt gij de spelen gezien der jongens.

De meisjes, gewoonlijk, zijn bedaarder in hun spelen. Zij zouden wel, bijwijlen, de knechtjes naäpen en dezer behendigheit in de spelen beproeven, maar... dit staat hun niet.

De meisjes spelen liever « sabwe » « mbambamba », « kasongo wetu » of nog « katje spel ».

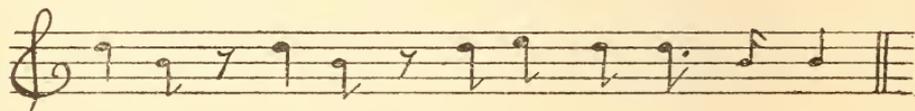
1° Om « sabwe » te spelen staan zij twee en twee met

(1) Sluit mbala (soort beest). Ik heb gesloten.

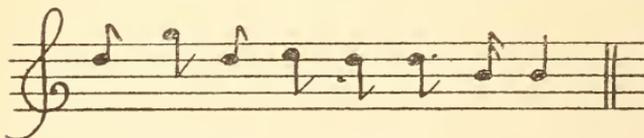
(2) Bij kleintje van ntumbi.

het aangezicht naar elkaar. De handen van het eene meisje, waterpas uitgesteken, rusten plat op de handen der gezellin, de rechter handpalm boven op de linkere, en de linker onder de rechtere.

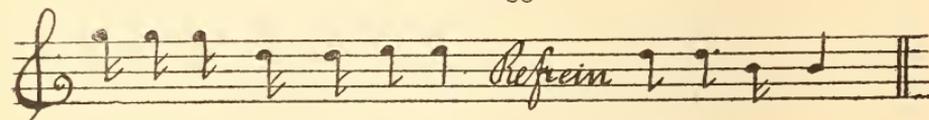
Bij het eerste woord van 't liedje « sabwe », dat zij heel traag uitspreken, trekken zij de beide handen glijdend weg en klappen die te gader een weinig voor de borst, de handen worden opnieuw gelegd als daar zoeven en aanstonds daarop traag teruggetrokken, bij het herhalen van 't woordje sabwe. Dit is de inleiding. Daarop volgt het eigenlijk liedje :



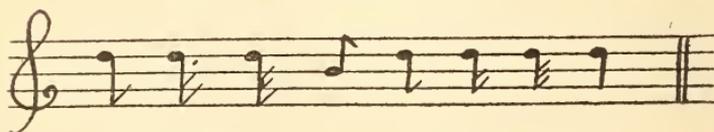
Sabwe, sabwe eyo sabwe ngala



Kabamba uitulaite
Kabamba heeft aan ons doen zeggen



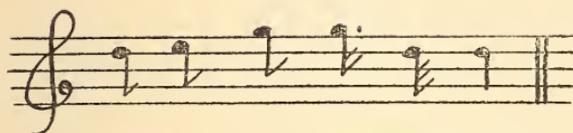
| | | |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Ka mu ka vum bik wa yi | Sabwe | ngala |
| Ge moet niet trouwen | » | » |
| Kemuhe bingi bingi | » | » |
| Hij heeft u niet gegeven vele, vele | | |
| Bimbuze ne mikoko | » | » |
| Groote geiten en schapen | » | » |
| Biya bityingatinga | » | » |
| Die komen al wiggelend | » | » |
| Biya bilya mayombo | | |
| Die komen al grazen. | | |



Kokinkuma kokintenga
Stoot mij niet, genaak my niet.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (suite.)

Eyo tuitengene (*bis*)
Ja, laat ons malkaar genaken.

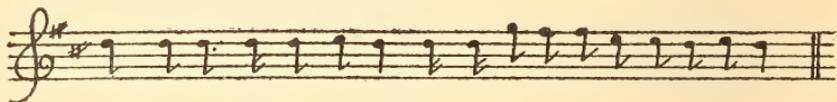
Gedurende het zingen slaan de meisjes de beide handen, waterpas uitgesteken als daar zoeven, op die der gezellin, maar nu eerst de linker handpalm boven op de rechtere, en de rechter onder de linkere, en onmiddelijk daarop de rechter boven op de linkere, en de linker onder de rechtere; trekken dan de handen weg en slaan die te gader, een weinig voor de borst, telkens zij het refrein « sabwe ngala » uitspreken.

Het slaan verdappert stillekens aan, en ten laatsten vliegen de handen zoo rap de eenen door de anderen dat men die, met de oogen, moeilijk volgen kan.

Op 't einde van 't liedje als wanneer zij zingen « tuitengene », slaan zij 't zij op de handen, 't zij de armen en... 't spel is uit.

II. De handen nu worden loodrecht vóór de borst uitgestrekt, de palmen al buiten gedraaid. Bij het aanvangen van het lied, en gedurende de eerste woorden « mbambala mbala kiya » slaan de meisjes, te gelijker tijd, de rechter handpalm tegen de linkere hunner gezellin, en de linkere tegen dezer rechtere. Daarna brengen zij de handen weder vóór de borst en klappen ze te gader. Vervolgens wijl zij het liedje voortzetten, schuiven ze de handen kruiswijze door elkander, nu

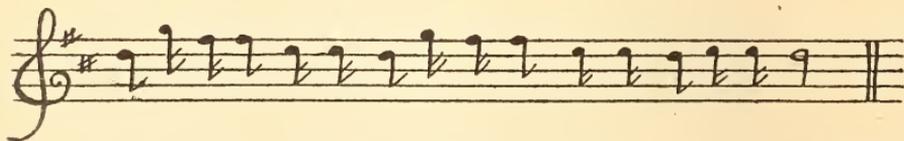
eens de rechtere handpalm van 't eene meisje tegen de rechtere van het andere, dan de linkere tegen de linkere, al telkens die vóór de borst wederbrengend en te zamen klappend :



Mbambamba mbala kiya, mbala kiya lolo mbala kiya. (1)
 Kaseba ka mbuzi na mukoko, na mukoko lolo na mukoko.
 Kaya kuvwika mwan' obe, mwan' obe lolo mwan' obe.
 Mwan' obe ngoya zanza, lizanza lolo lizanza.
 Lizanza bwanga bwa hansi, bwa hansi lolo bwa hansi.
 Bwa hansi bwa kavungwila, vungwila lolo vungwila.
 Katungulu kahona mu nkamba, mu nkamba lolo mu nkamba.
 Bena nkumbo ke bantu, ke bantu lolo ke bantu.
 Abamone lunkola ke mwita, ke mwita lolo ke mwita.
 Ke mwita wa kulya beni, ne beni lolo ne beni.
 Ne beni nabo ke bantu, ke bantu lolo ke bantu.
 Ubamone lisinda kokienda, kokienda lolo kokienda.
 Ubamone likwalo ililila... slot :

Vertaling :

Mbambala mbala (soort van been) komt, mbala komt ; moeder, mbala komt.
 Het vel van eene geit en van een schaap, en een schaap, moeder, en een schaap.
 Kom uw kind kleeden, uw kind, moeder, uw kind.
 Uw kind ngoya zanza, lizanza, moeder, lizanza
 Lizanza is een geneesmiddel uit den grond, uit den grond, moeder...
 Van uit den grond van den apenbroodboom, apenbroodboom, moeder... apen-
 broodboom.
 De katungulu (vrucht) is gevallen in den nkamba, in den nkamba, moeder...
 in den nkamba (1).
 De lieden van nkumbo zijn geen menschen, geen menschen, moeder...
 Ze hebben schelpslakken gezien. 't en is geen vleesch, geen vleesch, moeder...
 Geen vleesch voor vreemde lieden te eten, en de vreemde lieden, moeder...
 En de vreemde lieden ook zijn geen menschen, geen menschen, moeder...
 Indien gij een weg ziet, volg hem niet, volg hem niet, moeder...
 Ziet gij een anderen volg hem, volg hem moeder, volg hem, moeder volg hem !!!



Ililila lolo, ililila lolo, ililila... (slepend...)

(1) Nkamba, naam der plaats waar die vrucht groeit.

BALUBA

(Congo.)

E, 132 (*suite*).

Hoe nader het einde, hoe vlugger ook de handen schuiven. Daarin, ten andere, bestaat de behendigheid van 't spel.

III. « Kasongo wetu,... » « Byabyo byolimanga,... » en « kalume eyo,... » zijn zangspraken die zij samen opzeggen, terwijl zij den rechteren wijsvinger schrabbedend over den blooten linker arm schuiven, na iedere reeks ademen zij eene volle teug, maar rap.

- a) Kasongo wetu, Kasongo wetu,
Kasongo wetu tyilanga meso,
Tyilanga meso na wakalwile,
Na wakilwile ku bantu bangi.
Ambâ abataheko umo ;
Abatahe lolo ngina Mumba.
Ngina Mumba byakalila bitye.
Kulengalala na kulya miholo.
Ayo miholo sabi ne mu kanwa
Mutuntu mutubili wafwa Kiole (*bis*).
- b) Byabyo byolimanga nkilibyo.
Nlyanga bya Katembele Mubinga,
Wa ku milundulundu, ku misala,
Kwalamina tōni ku mbuli.
- c) Kalume, eyo kalume,
Kalume kangitile ka bukila,
Kabangonda misihi likumi :
Kalankala wa butano ne bunna
Mulombwa lokaloka na kuboko.

Vertaling :

- a) Onze Kasongo, onze Kasongo,
Onze Kasongo heeft roode oogen,
Roode oogen lijk (de oogen van) deze die van den oorlog komt,
Die van den oorlog komt, van bij vele menschen.
Hij zegt : zij hebben er een gedood ;
Zij hebben de moeder van Mumba gedood.

Om de moeder van Mumba heeft hij niet weinig geweend.
 Zijn hoofd achteruit geheld lijk om tranen te eten,
 De mond vol met tranen,
 Mutuntu Mutubili is dood te Kiole.

- b) Van de dingen die gij plant heb ik geen.
 Ik heet Katembele Mubinga,
 Van aan den milundulundu, van aan de wortels,
 Van waar de vogels hunne eiers broeien, van aan den mbuliboom.
- c) Een manneken, ja een manneken,
 Een manneken riep mij naar den overkant (van de rivier),
 En lokte mij aan bij middel van tien visselkes :
 Vijf en vier (negen) krabben,
 Een paling zoo dik als mijn arm.

IV. Katje spelen.

Ieder meisje, één slechts uitgezonderd, schrijft eene ronde op den grond. De rondes verbeelden de hollen waarin de muizekens vluchten kunnen. De kat gaat op zoek. Wie uit de ronde loopt kan door de kat worden beet genomen; maar alwie in de ronde vlucht ontkomt de kateklauwen. Wie geknapt wordt, wordt kat, en de oude kat wordt muis en neemt plaats in de ronde.

Hetzelfde spelen zij ook op twee andere manieren. De muis ontgaat de kateklauwen telkens zij haar nederwerpen kan op den grond met de beenen gekruist, zoo de kleermaker op zijne werktafel; of nog, telkens zij een stokje oprapen kan en breken.

Wie toonen wil dat zij moede is en niet meer spelen kan, die neme een stokje of strooitje, biede het aan eene harer gezellinnen die het aan brokken kraakt.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**a) ARTS****133. — Représentations théâtrales.**

A part les danses dont j'ai parlé plus haut (n° 126), et les cérémonies rituelles (voir notamment n° 119), qui, en fait, constituent parfois des mimiques et des pantomimes remarquables, je ne connais pas de représentations théâtrales proprement dites.

Souvenons-nous toutefois qu'il est des danses qui miment des scènes de chasse, par exemple, la capture de tel animal, — la guerre, telles les scènes d'attaques, — l'amour, etc. Les gestes y sont; les chants aussi souvent; les paroles ne font pas défaut de ci de là.

J'ajouterai que la mimique inhérente à la plupart des danses des Baluba, spécialement aux danses nocturnes, a trait à des choses qu'une bouche de missionnaire ne prononce pas. C'est ce qu'on appelle vulgairement la danse du ventre.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

134. — *Astronomie.*

Voici quelques-unes des idées que nos Baluba-Hemba se font des phénomènes astronomiques.

1° *Soleil.* — Le soleil (Juba ou Lyuba) part le matin. Après avoir achevé sa course, il descend pour se rafraîchir, éteindre ses clartés dans le lac Endelende. A la faveur des ténèbres, il revient sur ses pas vers l'endroit de son lever. A son retour, on ne le voit pas, attendu qu'il fait nuit et qu'il a éteint tous ses feux.

Qu'est-ce que ce lac Endelende? Nos noirs n'en savent rien, sinon qu'il se trouve là bas, très loin vers l'occident, et que de petits hommes à grosse tête et longue barbe habitent sur ses bords et ont pour demeures des termitières vides. Ils appellent ces petits hommes : « Tumandwa twa maseba » (1).

2° *Lune.* — La lune (Kwezi) est le séjour d'un génie, répondant sans doute au nom de *Kaiye*. C'est, en effet,

(1) Les Baluba admettent que les premiers habitants, les vrais aborigènes de leur pays sont des nains, les *tumandwa twa maseba*. Ils ne confondent jamais ces pygmées avec la race de chasseurs nomades répandus un peu partout dans les forêts équatoriales, je veux dire les Batwa ou Batembo. Au dire de nos noirs, ces petits hommes étaient des chasseurs nomades, au corps trapu, couvert de poils, à la chevelure rousse. Non moins étonnant est le nom qu'ils leur donnent : « tumandwa twa maseba » est un nom d'origine Kitabwa ; il signifie les petits vaincus des hauts plateaux dénudés (de andwa, être vaincu, et maseba. hauts plateaux déboisés et arides). Ce qui donnerait à penser que la race conquérante qui aurait envahi leur pays serait venue s'établir à l'est du pays des pygmées, les aurait refoulés vers l'occident, où ces petits hommes auraient vécu sur les hauts plateaux arides. Et, comme ces « maseba » se trouvent entre l'Uruwa et le Tanganika, l'envahisseur a dû venir du sud-est le long du Tanganika, ce qui est confirmé d'ailleurs par les légendes et les généalogies des chefs (voir n° 7).

par ce nom qu'ils saluent la lune à son apparition : « Kaiye, Kaiye, peut-être que toi aussi tu mourras,... mais je te vois bien portant aujourd'hui ; c'est pourquoi je veux orner ta tête des plumes de nduba (plumes rouge-sang) » (voir n° 108).

Je n'ai pu savoir ce que les « savants » pensent de la lune ; voici ce qu'en dit le vulgaire : Kabezya mpungu créa la lune (génie de sexe masculin) et lui donna deux femmes ; la première l'accompagne pendant les jours qui suivent son apparition, après quoi elle s'attarde jusqu'à se cacher derrière l'horizon du côté du couchant ; peu de jours après, il se fait accompagner de sa deuxième femme, l'étoile du matin, *lubanga*. Mais celle-ci est pour lui une marâtre ; elle fait si bien que son mari en dépérit et en meurt.

Pour la question du mois lunaire, voir n° 139.

3° *Etoiles*. — Les étoiles (*tumbalambala*), grandes et petites, sont les sujets de la lune ; sauf les deux précédentes qui sont ses épouses.

La voie lactée porte le curieux nom de : limite entre la saison sèche et la saison de pluie (*mukalo wa buyoo ne busiho*).

L'étoile du soir s'appelle la femme du soleil, *mukazi wa juba*.

Les nébuleuses se nomment : *kinhulukwa*.

Les étoiles filantes ne sont autres que des lanceurs de maléfices (*mfwiti* ou *ndozi*) en balade nocturne. Quand le voyageur en voit quelqu'une, il ne peut sans danger aller plus loin ce soir là (voir p. 423).

Les comètes (*tumbalambala twa mitenga*, c'est-à-dire étoiles à longues plumes), malgré leurs présages sinistres, ne semblent pas fort effrayer nos Baluba. Elles sont cependant prophètes de malheurs. Elles ont la spécialité

BALUBA

(Congo.)

E, 134 (*suite*).

d'enlever de ce monde les chefs de villages. Celle de 1900 a enlevé le grand chef Kyombo-Mkubwa. Les indigènes de l'Uruwa et des pays limitrophes ont conservé le souvenir d'une comète remarquable qui a été vue jadis du côté du sud-est. Cette comète porte le joli nom de « Kangina Leza », petite mère de Dieu. Elle consistait en un noyau de feu qui tournait sur lui-même, en spirale. De ce centre sortaient deux grands rayons, qui, eux-mêmes, laissaient échapper de petits rayons lumineux. Elle avait des couleurs comme celles de l'arc en ciel. Sa forme ressemblait au buste d'une belle jeune fille; de là est venu qu'on l'a prise comme emblème de la beauté. Voici comment nos voisins, les Batabwa, la chantent encore aujourd'hui. Le premier vers est même passé en proverbe, et se dit couramment à la jeune fille trop fière pour la rappeler à la réalité de sa condition. Ce chant se compose de trois strophes de trois vers chacune. La première strophe s'adresse à la jeune fille vaniteuse; la deuxième s'adresse à la belle comète; la troisième parle du lieu où elle habite. Le refrain se mêle au texte. Voici ce chant kitabwa avec sa traduction littérale :

I

Kanundwe lwameka, kangina-lolo wakamwene?

Jeune fille, toi qui scintilles, la petite mère l'as-tu vue?

Mpango palibwe na menda mwine lwakasyala.

Sur le rocher Mpango et sur l'eau elle-même s'arrêta.

Efwe twakamwene pa kapili kavwele na mmasimba.

Nous-mêmes l'avons vue sur la montagne, parée de ses amis (parée de ses beaux atours).

— 718 —

II

Kamâwe lwameka kwa Leza nkoko watwêle.

Petite mère qui scintilles chez Dieu une poule tu as portée.

Kamâwe lwameka, kwa nôko nakalileko ki?

Petite mère qui scintilles, chez ta mère (chez Leza) j'y
mangerai quoi?

Kwa nôko nakalile kibya ku mukombo wa kapindi.

Chez ta mère je mangerai de la brêde dans une anse de
courge.

III

Natalila kyatalila, mu buzya; nga mwabo

Je regarde comme regarde (celui qui est) dans l'escla-
vage; comme chez eux,

U kubêpuzya " mwalya bwino „ bakacheka

Qu'il leur demande « on mange bien ici », on fera place.

Ndi nakaya nê mwipwa-ngami nkalale.

Je m'en vais, moi la nièce, née enfant libre (la petite
préférée), je m'en vais me coucher.

Refrain

Ohee! yaluba. Ohee! yaluba.

Ohee! elle est invisible. Ohee! elle est invisible.

Na lelo.

Même aujourd'hui.

Cette comète parût au temps de l'invasion des Matûta venus du sud, il y a quatre-vingts ans environ. Elle surpassait en éclat les splendeurs de la lune. On la vit deux ans de suite. Les témoignages ne concordent pas sur le temps : les uns disent qu'on la vit chaque jour, d'autres disent neuf jours par mois. Tous affirment que la deuxième année elle tua beaucoup de chefs et de sorciers.

4° *Arc-en-ciel*. (voir n° 105, Mwamba-Kongolo). — J'ajoute ici cette variante. Quelques noirs m'ont dit que l'arc-en-ciel, n'est autre que la vapeur, la fumée qui sort de la gueule d'un gros serpent rouge appelé Kongolo.

BALUBA

(Congo.)

E, 134 (*suite.*)

Jadis ce serpent était un homme nuisible et méchant. Il crache sa fumée ailleurs qu'en l'arc-en-ciel. Ainsi, quelquefois, des termitières sort une fumée noire. C'est Kongolo qui crache. Malheur à l'imprudent qui voudrait regarder de trop près, il mourrait aussitôt.

5° *Eclair et tonnerre.* — Les Baluba disent que le tonnerre est un animal, appelé nzazi, sorte de chèvre noire, à queue de paon. Toutes les fois qu'il ouvre sa queue pour faire la roue, il en part des étincelles de feu. En temps ordinaire, il habite une caverne; en temps de pluie, il monte en haut. Il se déplace toujours avec un formidable fracas. Le bruit qu'il produit s'appelle *nkuba* (tonnerre). Souvent, il lance ses traits étincelants vers la terre; s'il touche un objet, un animal ou un homme, c'est pour en emporter la substance et s'en nourrir. Les hommes atteints sont toujours des sorciers. Tout mluba, à la vue d'un éclair, se penche afin d'éviter les traits de nzazi.

Les os des foudroyés sont forts recherchés; on en fait des bwanga puissants. Pour cela, on réduit ces os en poudre, on les met dans une corne, on y verse de l'eau chaude, et l'on forme son intention, c'est-à-dire que, en esprit, on désigne la personne dont on voudrait se débarrasser, et... un violent éclair sort de la corne, et s'en va tout droit foudroyer l'individu désigné. Tout le monde peut, mais les sorciers et les devins osent seuls employer ce bwanga.

6° *Grêle* (mvula ya mabwe; m. à m. pluie de pierres).

— 720 —

— La grêle est due au passage dans les airs du génie Kibwe. Ce jour-là et le suivant on ne cultive pas.

7° *Tremblement de terre* (ntensi). — Il est dû à la lutte des âmes dans le monde souterrain. Les guerres de chez Kalunga-Nyembo sont si violentes que notre sol en est agité. N'oublions pas que les mânes habitent tout contre la surface, en-dessous de nos pieds. Ce jour-là, un chef doit mourir.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

135. — *Mathématiques.*

Les Baluba pour la plupart savent compter jusqu'à 100 sans difficulté. Une centaine se dit : « *katwa* ». Je ne crois pas qu'ils puissent sans peine aller loin au-delà. En tout cas, je n'ai pas trouvé de mots pour cette éventuelle numération. Il y a bien le mot *lukama* (plur. *nkama*), qui semble avoir le sens de cinq cents, mais il est surtout employé pour traduire : un très grand nombre. Pour désigner mille, les plus savants disent : cinq cents et cinq cents : *tutwa tutano ne tutwa tutano*.

Ils usent du système décimal ou mieux du système double-cinq ; ce qu'ils manifestent en comptant sur les doigts ou en s'aidant de bâtonnets. Ce dernier mode est très utile pour les ignorants, car on en trouve encore qui savent à peine compter jusque cinq. Les pieds n'entrent pas en jeu, ni les ongles des mains non plus, comme chez les Batabwa, pour multiplier chaque nombre par dix.

Une dizaine se traduit par *ki:kwî* ; dix se dit : *likumi*, au pluriel, *makumi*.

Voici les noms des unités : 1, -*mo* ; 2, -*bili* ; 3, -*satu* ; 4, -*nna* ; 5, -*tano* ; 6, -*samba* ; 7, *habulwa mwanda* ; 8, *mwanda* ; 9, *habulwa likumi*.

Les nombres 7 et 9 se disent : il manque un de huit, il manque un de dix.

Nos noirs désignent les nombres à l'aide des doigts :

1 = L'index tendu de la main droite ;

2 = Les deux premiers doigts de la main droite, tendus ;

3 = Les trois derniers doigts de la main droite, tendus ; le pouce posé sur l'ongle de l'index ;

4 = La main ouverte, les doigts tendus séparés en forme de V, au milieu, de façon qu'il y ait deux doigts de chaque côté, le pouce étant replié ou même négligé ;

5 = Le poing de la main droite, fermé ; le pouce replié sous les doigts ;

6 = Le poing droit fermé avec l'index de la main gauche, introduit entre les doigts qui semblent serrer cet index. On forme encore 6 en indiquant trois à chaque main ;

7 = Le poing de la main droite fermé et les deux premiers doigts de la main gauche tendus, ou glissés dans les doigts comme pour six ; ou bien les quatre doigts de la main droite tendus deux par deux en forme de V et les trois derniers doigts de la main gauche tendus ;

8 = Les deux mains ouvertes (2 fois 4) ou encore la main droite saisissant les trois derniers doigts de la main gauche, pour exprimer cinq et trois ;

9 = Le poing droit fermé et quatre doigts de la main gauche, tendus ;

10 = Les deux poings fermés (comme pour 5) et une fois cognés l'un contre l'autre ;

20 = Les poings fermés sont cognés deux fois ;

30 = Les poings fermés sont cognés trois fois, etc.

Pour dire 60, 70, 80, les gros chiffres, ils ne répètent pas six fois, sept fois et plus le même geste ; dans ces cas, le plus souvent, ils ferment les poings qu'ils cognent deux ou trois fois, et disent : 6, 7, 8, etc.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

136. — *Sciences de l'ingénieur.*

Ils ne pratiquent pas l'irrigation, c'est-à-dire la déviation des ruisseaux pour arroser leurs champs. Ils connaissent le drainage et l'appliquent régulièrement, ils font des rigoles pour évacuer les eaux stagnantes.

L'endiguement est connu et pratiqué en vue de la pêche; c'est ainsi qu'ils arrêtent un ruisseau et placent des nasses aux endroits convenables.

Ils construisent des ponts de lianes. Ils tendent d'une rive à l'autre et les fixent solidement aux arbres choisis d'avance deux ou plusieurs grosses lianes maîtresses, sortes de câbles, séparées par deux mètres d'intervalle environ. A ces lianes, ils suspendent perpendiculairement d'autres lianes moins fortes, de telle sorte qu'ils puissent lier ensemble les lianes d'un câble aux lianes de l'autre câble. Ces lianes secondaires sont espacées trois ou quatre par mètre, et forment une série de demi-cercles ouvert par le haut, sur lesquelles ils peuvent alors déposer des rondins. Ceux-ci placés et fixés les uns à côté des autres donnent un plancher primitif sur lequel le voyageur passe en se tenant aux lianes qui de chaque côté font office de paroi.

Pour les routes (voir n° 164).

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.*b)* SCIENCES**137. — Nautique.**

Nos Baluba pratiquent la navigation et le transport par eau surtout sur le Lualaba et le Lukuga.

Sur les rivières Lukulu, Lubile, etc., on ne voit que les barques des pêcheurs et des passeurs d'eau.

Le Lualaba est navigable d'une manière continue, en amont, jusqu'à une demi-heure de Kiambi; et même, par tronçons séparés, jusqu'au lac Moero. Le Lukuga est navigable lui aussi, sur une certaine distance. Ces rivières sont parcourues par des barques de diverses espèces. Même entre deux rapides, sur des petites distances, on voit glisser des pirogues à l'époque des hautes eaux; parfois on transporte ainsi de gros fardeaux. Mais la navigation est plus intense encore à la fin du temps sec au moment où l'eau se retire. C'est qu'alors il s'agit de profiter de l'heure pour pêcher le poisson.

La pirogue de forme ordinaire (bwato, plur. mâto) est creusée dans un tronc d'arbre: soit dans le *Kibarebare*, soit dans le *Mutondo*, soit dans le *Kabamba* blanc à petites feuilles, soit dans le *Kilulwe*. Cette barque est longue de 3 à 4 mètres, large de 40 à 70 centimètres, suivant la grosseur de l'arbre abattu.

Construire une « bwato » n'est pas fort compliqué. L'arbre abattu est dégarni de son écorce et grossièrement taillé vers le gros bout de façon à ce qu'il ait partout un égal diamètre; puis les deux extrémités sont

taillées en pointe, selon la forme connue. L'artiste alors trace une ligne d'une pointe à l'autre, et commence à creuser une fente, qu'il approfondit sans cesse avec son herminette. Ainsi il enlève tout l'intérieur, ne laissant qu'un long cylindre fendu. A ce moment, il y introduit du feu, et le tronc se dilate sous l'effet de la chaleur. Il amincit les bords, fixe des traverses; la pirogue est terminée.

Dans une barque de 4 mètres, six à sept personnes peuvent se tenir; le pagayeur, s'il n'y en a qu'un, se place à l'arrière; s'il y en a deux, l'un se met à la proue (mpande), l'autre à la poupe (mpandé). Mais lorsque la barque ne contient personne d'autre que les deux pagayeurs, l'un se met à l'arrière et l'autre vers le milieu de la barque : question d'équilibre et de vitesse.

Le pagayeur attitré, c'est toujours l'homme; exceptionnellement les femmes mettent la main à la pagaie.

Dans les rapides, le pagayeur de tête a pour mission spéciale de guider la barque entre les rocs et de l'empêcher de se briser contre les récifs.

Les Baluba se servent aussi d'une embarcation faite d'une simple écorce d'arbre. A cet effet, ils choisissent un jeune *kabamba* aux formes convenables de 30 à 35 centimètres de diamètre. Pour dépouiller l'écorce, ils n'abattent pas l'arbre. Ils font une première entaille circulaire près du pied, et une seconde à 4 ou 5 mètres de hauteur. Après quoi, ils tracent une entaille verticale, profonde et droite, du cercle supérieur au cercle inférieur. A la hache ils dégagent prudemment l'écorce en la soulevant petit à petit, de manière à ne pas la déchirer. L'écorce ainsi détachée est placée dans l'eau pour être ramollie. Après un certain temps, lorsqu'elle s'est assouplie, ils la portent soigneusement

BALUBA

(Congo.)

E, 137 (*suite.*)

sur un banc de sable ou dans un marais pour l'aplatir ; mais elle est toujours maintenue sous eau. De la sorte, elle prend la forme d'une planche. Après quelques jours, ils en relèvent les deux côtés, de manière à obtenir un rebord de 15 à 20 centimètres. Ils font un rebord pareil aux deux extrémités. Ce bac primitif est consolidé à l'aide de cordes en écorces et de soliveaux de traverse. Puis, ils le remettent tout au bord de la rivière, le chargent à nouveau de sable, mais cette fois ne le remplissent pas tout à fait ; ainsi il commence à sécher. En séchant, les rebords des deux côtés s'écornent et prennent une forme rigide, et voilà le kintehwe achevé. C'est donc en somme une pirogue très légère et très plate avec un rebord de 10 à 15 centimètres. Cette embarcation primitive demande beaucoup d'entretien et est fort dangereuse. Elle se manie le plus souvent à la pagaie, exceptionnellement à la perche.

Vous me demanderez peut-être si nos noirs sont d'habiles nautonniers. Jugez-en vous-mêmes.

En 1901 avant l'arrivée en ce pays des agents du Comité du Katanga, je me trouvais en visite chez les Mwika, dont les villages sont disséminés sur des îlots entourés de rapides et de chutes en amont de Kiambi. J'avais logé chez le chef Mwika Kyonzi, et me disposais à descendre les rapides jusque chez Mpweto. Kyonzi tint à honneur de m'accompagner, bien plus, de tenir lui-même une des pagaies. Je pris donc position dans une pirogue, longue de 6 mètres environ, avec des

enfants récemment rachetés, mes porteurs et mes bagages : en tout, nous étions sept personnes.

La pirogue est lancée dans les rapides. Le chef en poue, un autre pagayeur en poupe, guident le canot au milieu des récifs. Les eaux s'élancent avec fureur à travers d'étroits goulots resserrés entre les rochers qui émergent de toutes parts. Par endroits le passage est si étroit que les rochers touchent presque la barque, et c'est pourtant dans de semblables passes et au milieu d'un courant furibond que les navigateurs se jouent sans crainte, donnant toujours au temps voulu, contre le récif, le coup de rame de déviation sans lequel la barque irait se briser sur les rocs. Ainsi font mes deux pagayeurs. Notre frêle esquif passe partout, franchit tout sans encombres; les rives semblent fuir plus agiles que le vent. Mais voici l'endroit le plus dangereux; il faut franchir une cascade haute de plus d'un mètre à travers une passe large à peine de deux. Le chef Kyonzi arrête la pirogue devant un rocher et me conseille de descendre avec mes enfants et mes hommes. Les bagages peuvent rester. Kyonzi cède sa pagaie à un plus habile que lui. Pendant que celui-ci, debout à la poue, amène l'embarcation dans le goulot, le rameur d'arrière se jette à l'eau; d'une main il tient la poupe; à l'aide de l'autre main et des pieds il se cramponne aux rochers; la pirogue arrive sur la chute. D'un mouvement rapide, il bondit sur la poupe, et la pirogue passe comme une flèche par-dessus le danger. La poue pique du nez, les flots bondissent de toutes parts, mais la pirogue a gardé l'équilibre; elle vient majestueuse nous recevoir un peu plus loin au pied du rocher que nous avons descendu. A cette vue, je ne puis m'empêcher de clamer mon admiration : « Kyonzi, tu as de fameux pagayeurs ! »

BALUBA

(Congo.)

E, 137 (*suite*).

Le petit compliment allait droit au cœur. Le chef s'en montra fort content.

Lorsque les blancs voyagent entre Kiambi et Buli, ils mettent pour la descente environ six jours de navigation, et douze et quinze jours pour la montée; les journées sont en moyenne de 9 heures à la montée et de 9 à 12 heures à la descente.

Pour le transport des charges, l'allure est plus lente. On y emploie des pirogues longues de 8 à 12 mètres confectionnées par ordre des blancs.

En pagayant, les Baluba chantent le plus souvent pour s'entraîner. Presque toujours, le tambour accompagne.

Sur le devant de la barque on voit un petit tas de terre sur lequel le feu est soigneusement entretenu : foyer mouvant qui servira à la cuisson des aliments.

La nuit, on couche aux gîtes d'étape. Ces gîtes confectionnés pour le blanc sont presque partout composés d'une maison rectangulaire en pisé à trois pièces, de 4 mètres chacune, celle du milieu est ouverte sur le devant; les deux pièces de côté ont une porte ouverte sur la pièce centrale et une fenêtre vers l'extérieur; le toit dépasse et fait verandah tout autour. Derrière la maison se trouve généralement une petite cabane faisant office de cuisine et de chambre pour le boy. À côté se voient des baraquements pour les porteurs ou pour les canotiers et aussi deux ou trois huttes indigènes pour le service du gardien du gîte d'étape.

— 730 —

Ce gardien est engagé par contrat ; contre salaire, il entretient la propreté du gîte, propreté relative, car les *djiques* impitoyables y pullulent trop souvent. Il a charge de fournir des vivres au blanc et à ses gens en avertissant les chefs des villages voisins.

Tandis que le gardien couche dans sa hutte et les porteurs dans leurs baraquements, le blanc couche seul dans la principale chambre de la maison en pisé.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

138. — *Transport par terre.*

Les transports par terre sont peu nombreux. Il y a le portage dont il fut question au n° 17.

Nos Baluba n'ont guère que leurs paniers pour transporter des objets; les femmes portent ce panier de préférence sur la tête, les hommes sur les épaules.

Quant à leur nécessaire de voyage, ils ont souvent une saccoche en peau de chèvre ou un panier spécial, appelé kitundu kya muhungu. Ils y placent un petit mortier (un bout de bois avec un creux tout du long), et un minuscule pilon, — le *luviyo* pour faire le feu, — les fétiches, — rarement la pipe individuelle. (C'est d'une petite pipe commune qu'ils usent lorsqu'ils sont plusieurs.) Arcs et flèches sont tenus à la main.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.*b)* SCIENCES**139. —** *Division du temps.*

D'après nos baluba, l'année (mwaka) est partagée en deux périodes d'inégale longueur; celle du temps de pluie (buyo) et celle du temps sec (busiho). La première compte environ sept lunes, la seconde n'en compte que cinq ou six. Je dis bien, cinq ou six; nos noirs en effet ont treize noms pour désigner les mois lunaires; ils recourent au treizième pour rétablir l'équilibre et faire en sorte que le même mois désigne toujours le commencement du temps sec. Ils n'ont pas une notion exacte touchant le début de l'année. Il semble pourtant que l'année commence avec la nouvelle lune du début du temps de pluie, vers le mois d'octobre.

Voici le nom des treize lunaïsons : 1° kyanga mbuyu; 2° kasalulu mitobo; 3° kiyongwe; 4° lwisi mundu; 5° mpazi mwinya; 6° mbwibwi; 7° kutumpi; 8° kahohwe; 9° kasikonkende et kayobamba; 10° nsiko mukata; 11° nkanganga; 12° lwanga mukata ou lwanga lwine. On remarquera le mois kayobamba, c'est lui le régulateur.

Le mois lunaire n'a pas de subdivisions en semaines ou en décades.

Nos noirs distinguent : 1° le temps où la lune ne paraît pas de toute la nuit : *kwezi ku mfindi* (lune dans les ténèbres); 2° les premiers jours de la nouvelle lune : *kwezi batentama* (la lune se pose); 3° l'époque où le

premier quartier n'est pas achevé : ha lubese (au morceau); ha lukofyo (à la paupière); 4° l'époque où la pleine lune se trouve à l'horizon, quand le soleil se couche (6 heures du soir) : kwezi ku kiziba (la lune au marais); 5° l'époque où la pleine lune est au zénith au coucher du soleil : lubese lukata mu lukeke (le grand morceau dans l'enfance?). Les autres époques sont indiquées par approximation.

Le jour de 24 heures (lifuku) comprend la nuit (bufuku) et le jour (lyuba).

Le jour se divise en huit parties inégales : 1° aurore : mu lubanga (m. à m. à l'étoile du matin); 2° premier du chant du coq : ha kubikila; 3° avant le lever du soleil : lukindwe; 4° de suite après le lever du soleil : kutamba kwa lyuba; 5° première partie de la matinée : musanya; 6° la matinée : ha nyansya; 7° midi : lyuba ha bukata, kampumpu ka lyuba; 8° coucher du soleil : lyuba libai. Pour préciser le reste, on indique de la main la position du soleil.

La nuit (bufuku) se divise en plusieurs périodes : 1° avant le sommeil : bufuku bubaile; 2° premier sommeil; 3° pleine nuit : bufuku bubakoma; 4° avant l'aurore : mu lubanga.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle*b)* SCIENCES**140.** — *Médecine et chirurgie.*

Ce point a été trop longuement traité au n° 95 pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Disons seulement que la situation sociale des guérisseurs est des plus élevées.

Les grands sorciers sont fort redoutés. Comme leur autorité, surtout s'ils sont chefs d'associations, s'étend sur nombre de clans et de villages, ils sont en fait, à certains points de vue, les égaux des plus grands chefs.

La vaccination par les Européens contre la petite vérole, nos Baluba l'acceptent volontiers. Notre premier essai lui-même a réussi auprès de quelques-uns. Mais l'usage est encore loin d'être général.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

141. — *Histoire.*

Sans doute, nos Baluba conservent le souvenir d'un grand nombre de faits historiques, notamment ceux qui sont relatifs à leur race et à leurs tribus.

La longue narration que j'ai donnée au n° 7, relative aux origines, le démontre à l'évidence.

Les légendes rapportées au n° 113 en sont une autre preuve.

Au point de vue des héros nationaux, trois noms reviennent toujours dans les récits : Kyomba, Kongolo, Kalala ilunga. Ce dernier est le plus célèbre; il a laissé de lui une formule fameuse, qui s'applique aux héros et que tout guerrier, auteur d'un exploit, s'applique aujourd'hui à lui-même : « C'est moi Kalonza mwali, Kampan-gala mwali, c'est moi l'enfant qui est né le matin et qui, déjà le soir, se fait acclamer pour ses prouesses. » *Amua Kalonza mwali, Kampangala mwali; mwana wabutwilwe nyansya, kyolwa bamuelela nkunda-nkunda.*

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES

142. — Géographie.

Nos Baluba s'orientent assez bien d'après la position du soleil. Ils ont des noms pour désigner l'Orient et l'Occident. L'Orient se dit : *mungala* (dans la splendeur); l'Occident : *muhona juba* (littéralement là où le soleil descend, tombe). Ils n'ont qu'un mot pour indiquer le Nord et le Sud : *kahinda ka ntanda* (littér. le travers, la largeur du monde).

Indépendamment de ces mots ils emploient, pour désigner les points cardinaux, des noms impropres. Ils disent par exemple : *kubuhemba* = vers le pays des Bahemba, pour indiquer l'Est; *kunsi* = littéralement « au-dessous » pour désigner l'Occident, parce que la rivière Lukulu coule de l'Orient (amont) à l'Occident (aval), et pour la partie la plus rapprochée de nos régions, le Lualaba aussi.

Ils disent encore pour l'Occident : *ku Endelende*, vers Endelende. Nous avons vu au n° 134, que, pour nos noirs, le soleil se couche dans le lac Endelende qui est une très grande mer et qu'il s'y éteint. Ce lac Endelende est dans la direction de l'Occident.

Le Nord et le Sud s'indiquent aussi par les peuplades les plus rapprochées : le Nord = *ku Buhombo*, vers le pays des Bahombo, (c'est le nom qu'ils donnent aux régions situées au nord de leur pays). Le Sud = *ku Butabwa*, vers le pays des Batabwa.

Aucune carte naturellement n'existe; tout se montre de la main.

Ils sont très ferrés sur la position des villages par rapport au leur; ils les indiquent avec une grande précision. Une fois qu'ils ont indiqué la direction, il nous suffit de mettre notre boussole à main dans cette direction : le résultat est presque toujours certain; nous arrivons droit au but.

Les connaissances géographiques de nos Baluba ne portent pas loin au-delà de leurs frontières. Ils connaissent les régions limitrophes pour les avoir, à maintes reprises, parcourues et saccagées au temps, bien rapproché encore, de leurs razzias. Ils savent donc qu'au Nord se trouvent les Bahombo, au Nord-Est et à l'Est, les Bagoma, les Bakalanga, les Babemba, les Babwire, leurs frères aînés les Batumbwe; au Sud les Batabwa et la région de Kazembe, d'où vient le cuivre; à l'Ouest, ils connaissent leurs frères Baluba avec lesquels ils ont une langue et des coutumes communes, et aussi de continuels rapports de commerce, et les Bahuni (esclavagistes portugais). Ils savent qu'il y a au Nord la Lukuga et la Lwama, à l'Est les plateaux Maseba et le Tanganika, au Sud le Moero, à l'Ouest le Kamelondo, les lagunes Pemba, Kisale etc., le Lomami et même le Kasai. Il est clair qu'aujourd'hui, les connaissances géographiques prennent plus d'extension, depuis que les adultes sont réquisitionnés pour le transport ou le service militaire, depuis que les étrangers blancs et noirs parcourent le pays en tout sens, depuis surtout que les enfants fréquentent les écoles.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**c) FACULTÉS INTELLECTUELLES****143. — Mémoire.**

Cette faculté est fort développée. Non seulement les faits vécus y subsistent longtemps, mais aussi les faits passés. Ainsi chaque famille se connaît cinq ou six générations d'ancêtres. Je ne parle pas des chefs : on en a eu un échantillon au n^o 7.

Un fait d'expérience personnelle : dans nos classes, nous sommes forcés de renouveler nos livres de lecture — 40 à 50 pages — assez fréquemment. Quand nos élèves ont lu trois ou quatre fois, ils les récitent par cœur, couramment. Que de fois nous fimes cette expérience : « Elève un tel, commencez tel mot ». Le déclic était donné; la machine marchait. Tout y passait jusqu'au bout. Et cela leur reste ainsi dans la boule longtemps; au moins un an, d'après ma personnelle expérience.

Ils récitent. Mais comprennent-ils ? C'est une autre question; ici, il faut faire des réserves.

Ils ont de grandes facilités pour apprendre les langues bantu, de grandes difficultés pour nos langues européennes. Passe encore pour les mots, mais la syntaxe!

Ils retiennent les faits avec une précision étonnante; surtout les bons repas. Dans les palabres, ce qu'ils parlent d'histoires d'il y a dix, quinze et vingt ans !

P. COLLE.

BALUBA

(Congo)

E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES

144. — *Imagination.*

Oui, ils en ont; mais elle opère dans certaines directions.

Ce sont de parfaits imitateurs. Ce qu'ils vous reproduisent les gestes, les tons, les tics des Européens, par exemple, c'est inimaginable : de vrais singes. Cependant, ils tendent à l'exagération; ainsi, ils frisent ou atteignent la caricature. De cette façon, ils font preuve d'une certaine imagination *sui generis*.

Volontiers ils dégénèrent vers le mensonge. De ce côté, leur imagination est fort exercée. Ce sont de fieffés menteurs. Même, on peut dire à priori qu'ils ne disent jamais la vérité, au premier abord. Guidés par l'intérêt, la cupidité, la méfiance? Peut-être bien. Quand on connaît cette mentalité, on s'y accommode; par d'habiles interrogations et raisonnements on les ramène peu à peu vers le vrai.

Dans les palabres, nos Baluba recherchent l'éloquence et l'atteignent parfois. Un océan de détails, oui. Mais de ci de là, de belles images bien « imaginées ».

Leurs fables et légendes, contées par certains vieux, sont de vrais petits chefs-d'œuvres d'imagination.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES

145. — *Invention et recherche.*

Je n'ai jamais remarqué qu'ils aient perfectionné leurs méthodes de culture et de travail. C'est la répartition de la routine, avec l'habileté personnelle variable. Lorsqu'ils nous voient agir, ils imitent vite et bien, mais ne perfectionnent pas d'eux-mêmes. La cause en est sans doute au fond de paresse qui gît en eux. La paresse de l'esprit, en effet, est un obstacle à la recherche et par suite à l'invention.

Mais s'agit-il de satisfaire leurs besoins et leurs goûts, ils sont très inventifs; ils sont plus ingénieux que nous pour se tirer d'affaire, en cas de nécessité. Mes porteurs ayant du tabac et pas de pipe, un homme creusa un trou en terre, au moyen d'un baguette, fit un conduit sous terre, aboutissant au trou, mit son tabac dans ce trou, y plaça un charbon allumé et appliquant sa bouche à l'extrémité du conduit, put fumer « ventre à terre ».

Un agent était passé à la mission porté sur un pousse-pousse. Quelques jours plus tard, nos enfants avaient chacun le leur. Ils s'étaient ingénies à en construire avec des tiges flexibles, des roseaux et des cordes.

Un jour, me trouvant en voyage, je voulus mettre à profit un verre de bière de banane pour faire du pain (nous nous servons quelquefois de cette bière pour faire

— 746 —

monter la pâte), mais je n'avais ni four, ni pot de terre. Un enfant qui m'accompagnait avait vite trouvé une solution. Tout près de là était un petit tertre, termitière abandonnée. À l'aide de sa hâche, il y avait pratiqué une ouverture et s'était mis à le chauffer avec du bois sec. Il vint m'avertir. J'y mis ma pâte. Une demi-heure après, mon petit pain était cuit.

Je pourrais citer des faits de ce genre à l'infini.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle**c) FACULTÉS INTELLECTUELLES****146. — Entendement.**

L'intelligence est relativement vive. Ils sont plus « malins » que leurs voisins.

Ils comprennent facilement ce qu'on leur explique. En disant ceci, je ne pense pas seulement aux explications des sujets matériels, relatifs, par exemple, à l'agriculture, à la menuiserie, etc. Non. Je dis que même pour les explications relatives aux choses d'ordre intellectuel, ils comprennent rapidement. Ainsi pour les enseignements religieux, nos enfants Baluba saisissent aussi vite que les enfants européens de nos catéchismes du peuple.

Les jeunes filles tant qu'elles ne sont pas nubiles ont la compréhension exceptionnellement facile. Et les jeunes gens, quoique à un moindre degré, tant qu'ils n'ont pas subi l'influence des passions.

En règle, l'éphèbe, jusque-là très intelligent, d'esprit ouvert, doué d'un caractère agréable et bon, s'abrutit d'une façon extraordinaire, dès qu'il atteint la puberté. Cela dure généralement jusqu'à son mariage régulier.

Quant aux vieux, ils sont lents à comprendre.

Tout ceci est dit en général. Car dans tout village il y a des exceptions, des débrouillards, des intelligences de choix.

L'intelligence du noir, vive dans l'enfance s'obnubile, généralement, quand arrive l'âge de la puberté. Quand

les premiers feux de la passion se sont éteints, cette obnubilation, qui, au moins chez un bon nombre, n'est que passagère, disparaît, non pas complètement, mais en partie. Avec l'âge, la vivacité de l'intelligence diminue. On trouve cependant bien des gens qui à l'âge de 30 ans environ, sont encore doués d'une intelligence vive; chez ceux qui ne s'adonnent pas trop à la boisson, à l'usage du chanvre ou à d'autres passions abrutissantes, la vivacité de l'intelligence est suppléée par la raison. Celle-ci toutefois, est généralement moins développée chez les noirs même d'âge mûr. Les sensations, l'imagination, les instincts dominant. Il est à remarquer que chez les jeunes gens qui continuent leurs études, cet arrêt du développement de l'intelligence est bien moins sensible et quelquefois ne se produit pas.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**c) FACULTÉS INTELLECTUELLES****147. — Observation.**

Ils sont observateurs des apparences physiques, de tout ce qui frappe les sens.

En voyage, par exemple, le long de la route, nos Baluba remarquent tout; rien ne leur échappe. Tandis que nous nous laissons parfois absorber par nos pensées, eux voient, regardent, fixent, enregistrent et retiennent. Ils se souviendront d'un caillou, d'une branche cassée, d'une herbe tordue, etc. Ce ne sont pas ces gaillards qui, pour retrouver leur route, auraient besoin du truc de Petit Poucet.

Grâce à cet esprit d'observation, ils notent, comme il a été dit, jusqu'aux plus petites nuances des gestes des hommes en vue, des chefs, des blancs. Ce sont des plaques sensibles qui emmagasinent les apparences et les faits.

Mais ils ne recherchent pas le pourquoi des choses. Leur curiosité ne s'oriente pas de ce côté.

Le noir est paresseux de sa nature. Il est aussi paresseux, plus paresseux peut-être, de l'esprit que du corps. Il est, pour ainsi dire, incapable de faire un effort de l'esprit pour essayer de comprendre ou d'expliquer quoi que ce soit. Il se contente de constater les faits qui frappent ses sens. Jamais, ou presque jamais, il ne fera un effort, pour en rechercher la cause, le processus, l'effet. Pour cela, il faudrait faire un effort de l'esprit,

— 750 —

l'appliquer, réfléchir, raisonner. Il est trop paresseux d'esprit pour tenter cet effort. Il n'est pas curieux pour savoir comment une chose se produit. Il ne cherchera pas à savoir comment une machine, une montre, un bateau à vapeur, etc. marchent. Il lui suffit de constater que cela marche. Le reste ne l'intéresse pas. La seule chose qui l'intéresse vraiment en ce monde c'est de donner satisfaction à ses instincts corporels : boire, manger, satisfaire ses passions. L'animal, chez lui, étouffe l'être intelligent.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.**c) FACULTÉS INTELLECTUELLES****148. — *Raisonnement.***

Si par raisonnement on entend : avoir une notion claire de la déduction, comme dans le syllogisme régulier, nos noirs ont le raisonnement très faible, par suite du défaut d'habitude de faire des abstractions. Ils ne voient pas facilement que le particulier est compris dans le général, parce que le plus souvent ils n'ont pas beaucoup d'idées générales. Leurs idées sont le produit, trop pur, de l'impression des sens. La paresse de leur esprit les empêche de réfléchir, de comparer les images des choses qu'ils ont perçues pour en extraire les ressemblances qui en forment l'idée abstraite. Par suite du défaut d'exercice de l'intelligence pure, abstractive, ils ne sont pas logiques. Ils acceptent la majeure et la mineure d'un syllogisme et nieront la conclusion. Ils ne voient pas le lien.

Mais si par raisonnement on entend ces comparaisons quasi matérielles, oh! alors... ils ne font que cela. L'exemple, l'énumération des arguments... ils emploient tout dans leurs palabres, jusqu'aux subtilités. Assurément, ici encore la logique reçoit des accrocs, mais attention! N'est-ce pas parce que leur intérêt a donné le coup de pouce qui fait bifurquer? Je me suis laissé dire que nos avocats d'Europe connaissent aussi cet exercice. Ils diront : « Tu m'as pris un régime de bananes; tu me dois donc réparation; je prends ta femme en place ».

— 752 —

In cauda venenum! Un exemple de comparaison : Deux chefs sont en palabre. A vient d'avancer une série de preuves accablantes contre B ; mais, à la dernière, B remarque une contradiction. Aussitôt, il répond : « Un chef avait deux chèvres noires, absolument semblables ; je voulais en acheter une. Je l'examinai à mon aise et voulais l'emporter. Au moment de partir, elle s'enfuit dans la brousse. Enfin, on me la ramena. Je l'examinai et remarquai une petite tâche blanche sur la queue, tâche que n'avait pas celle que j'avais achetée. C'était une autre chèvre. Ainsi le chef A apporte contre moi cela et cela. Mais la fin de ses paroles prouve qu'il ment. »

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES

149. — *Prévoyance.*

On ne peut soutenir que nos Baluba sont prévoyants. Ils agissent sous l'impulsion du moment, du besoin présent.

Ils sont trop peu préoccupés de tout ce qui ne frappe pas leurs sens, pour songer à un avenir qui n'a pas imprimé une image dans leur esprit.

Leur prévoyance se borne à l'expérience. Ils ont vu qu'une chose leur a été nécessaire, à un moment donné dans le passé, ils songeront à la réserver pour l'avenir. C'est ainsi qu'ils *épargnent* leurs récoltes jusqu'aux moissons suivantes, mais pas au-delà.

Ils réservent cependant quelques graines pour les semis. Ils choisiront un bel épi, mais ne paraissent pas attacher grande importance au choix de la graine.

Mais, si des marchands se présentent pour acheter leurs chèvres, leurs cochons, etc., nos noirs les vendent sans penser à l'avenir. Ils ne songent pas qu'ils tuent la poule aux œufs d'or.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES

150. — *Perception intellectuelle.*

Nos Baluba connaissent l'universel, l'abstrait. Etres intelligents (dans le véritable sens du mot), ils connaissent l'universel et sont capables de saisir une abstraction quelconque quand on la leur explique. Mais, d'eux-mêmes, ils ont très peu d'idées abstraites. Leurs idées sont généralement concrètes, comme les perceptions des sens qui les ont produites. La paresse de leur esprit en est la cause. Mais la faculté d'abstraire s'exerce facilement chez eux et ils en acquièrent sans peine l'habitude. On le voit par expérience chez les enfants qu'on applique à l'étude. Ils finissent par se familiariser aux études les plus abstraites : la philosophie !

Dans leur langue on rencontre un préfixe qui donne aux mots concrets une espèce d'abstraction. Avec lui on peut donner un sens abstrait à une foule de noms auxquels nous ne pouvons le donner dans nos propres langues. On peut faire d'un substantif, d'un adjectif qualificatif ou d'un verbe un mot abstrait.

Ce préfixe est *Bu*.

Exemples : *Buluba*, le pays des Baluba (de nom propre) ;

Bulohwe, la race des chefs, l'autorité sacrée (du substantif *mulohwe*, chef) ;

Bulanda, la pauvreté, en général (du qualificatif *mulanda*, pauvre) ;

— 756 —

Bumuntu, l'humanité, en général (du substantif *untu*, homme);

Bukomo, la santé (du verbe *kukoma*, être bien portant).

Et cela dans tous les genres d'idées.

Cependant, ils n'ont pas de mot qui rende adéquatement le sens élevé de nos mots : amitié, charité, tendresse, compassion, virginité, etc. Ce sont des idées trop hautes aux concepts desquelles ils n'ont pu encore atteindre sans doute.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.*a) PROPRIÉTÉ.***151. — *Propriété dans la maison.***

Il est dangereux d'user du terme de propriété au sens propre du mot, lorsqu'il s'agit des peuplades du Centre africain. Mais, la réserve générale faite, c'est peut-être encore le terme le meilleur pour décrire des institutions qui exigeraient d'autres termes pour être décrites avec la précision scientifique qui convient.

Qui est propriétaire, donc, des ustensiles de cuisine ? Sans hésitation il faut répondre que, en Uruwa, c'est la femme. Elle les a fabriqués ou elle s'est procuré ces objets par échange contre les fruits de son travail : le poisson qu'elle a pêché ou le produit de sa culture.

Il en est à peu près de même pour les instruments aratoires. C'est ainsi que, le plus souvent, la femme possède sa houe et le mari la sienne.

Les armes sont au mari.

Quant aux vêtements et aux ornements, ils sont au père, sauf ceux que la femme s'est procurés par son travail. J'ai observé, en effet, dans certaines palabres, que, en cas de divorce, le mari réclame pour lui les étoffes qu'il a données à sa femme pour son usage (voir n° 91).

Le principe qui domine la coutume en matière de propriété mobilière, c'est que c'est celui qui a procuré le meuble à l'usage de la famille qui en est propriétaire.

La possession de ces objets mobiliers comporte le

droit, pour le propriétaire, de les aliéner, de les donner, d'en user, d'en disposer, en un mot.

La question de la propriété propre de l'enfant se pose en Uruwa. Souvenons-nous que le gamin doit se débrouiller fort vite et qu'il satisfait rapidement à la plupart de ses besoins essentiels par sa propre industrie. Aussi, entend-on fréquemment un adolescent dire sans hésiter : « Ce vêtement, cette natte, cet outil, ce couteau sont à moi. » Il s'est procuré ces objets tout seul, soit en échangeant le poisson qu'il a pêché contre ces objets, soit autrement. Son père respecte cette possession. Il est reçu qu'il peut du reste disposer de ses biens à lui. C'est donc une véritable propriété que la coutume lui reconnaît.

Il y a plus, l'esclave lui-même peut posséder en propre, vendre et acheter. Son maître, sans doute, peut le vendre, mais la coutume lui conteste si peu le droit de posséder que, s'il est libéré, par exemple, cet esclave, duquel son maître a retenu le petit patrimoine, ira réclamer au blanc les objets confisqués par son ancien maître : « Cela était à moi, j'ai le droit de rentrer en possession », déclare-t-il.

L'esclave n'a pas besoin de consulter son maître pour échanger des objets à lui appartenant. J'ai vu des esclaves posséder quelques petites chèvres, poules, etc., et les vendre à leur guise.

Il convient de remarquer toutefois que le patrimoine n'est jamais bien considérable : un peu de manioc, du poisson fumé, quelques nattes, etc.

Mais peu importe, le droit existe.

On voit souvent des pirogues sur les rivières, à qui sont-elles ? On ne saurait dire, à première vue, qu'elles appartiennent aux chefs de famille, car des fils peuvent

BALUBA

(Congo.)

F, 151 (*suite.*)

en posséder, soit qu'ils les aient reçues, soit qu'ils les aient héritées. Elles appartiennent comme le reste à l'acquéreur.

Le *paterfamilias* n'est donc pas le propriétaire unique. Il possède une série d'objets, les plus précieux en somme, mais chacune de ses femmes peut posséder et aussi ses enfants et ses esclaves, du moins dans une certaine mesure.

Le principe général pourrait se formuler ainsi : Les Baluba mariés n'ont pas la communauté des biens. Chacun des conjoints garde sa fortune à lui, ses étoffes, ses perles, ses ustensiles, ses armes, quel qu'en ait été le mode d'acquisition. Toutefois on se prêle réciproquement ces objets sans façons; il n'est fait exception, peut-on dire, que pour la monnaie là où elle est en cours; je parle des fiches employées par les missionnaires. Quant aux produits des champs, vivres, etc., fruits d'un travail commun, de même que les enfants, ils appartiennent aux deux parties. Ajoutez à ceci le droit des esclaves et des enfants ainsi qu'il a été dit et vous aurez une idée nette de la propriété chez nos Baluba.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale**a) PROPRIÉTÉ****152. — Biens immobiliers.**

Le paterfamilias est propriétaire des cabanes qu'il habite lui-même et qu'habitent ses femmes et qu'il a construites, ou fait construire.

Lorsqu'il y a divorce, c'est la femme qui quitte la cabane et s'en retourne dans sa parenté.

Mais cette propriété cesse avec l'occupation. Si le *paterfamilias* quitte ses cases et va en construire d'autres plus loin ou ailleurs, il perd son droit sur celles qu'il a abandonnées.

Mais il a évidemment le droit de démolir son ancienne habitation si bon lui semble, ou d'en emporter tout ce qui peut servir à sa nouvelle demeure.

Le père est-il propriétaire de la cabane de ses enfants ? Non, à moins qu'il ne l'ait construite pour eux.

Du reste, une cabane que vaut-elle ? Surtout après quelqu'usage ? Ce n'est guère la peine de s'en disputer la propriété. Autant en bâtir une nouvelle.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*a) PROPRIÉTÉ***153. — *Nature de la propriété.***

Le paterfamilias ne possède à perpétuité, en propriété, à son usage exclusif, aucune partie du territoire, même pour la culture.

Il occupe le sol qu'il cultive; quand il l'a abandonné depuis plusieurs années, qu'il appert à tous qu'aucun signe ne révèle le désir de l'ancien occupant d'y faire une nouvelle exploitation, cette terre est à la disposition de qui veut la prendre, du village bien entendu.

Aux yeux de ces Baluba, la terre n'a pas de valeur en soi, pas plus que les rivières et les marais. Sol et eau n'ont de valeur que par leurs produits. Dès que le gibier disparaît des forêts, que le poisson quitte la rivière ou le marais, celles-ci n'ont plus de valeur; par suite plus d'occupant. Le cas se présente fréquemment quand une rivière creuse un autre lit. Une rivière, un marais où l'on ne peut mettre, ni nasses, ni barrages ne sont réclamés par aucun membre du village ou de la communauté. En conséquence, chacun des habitants du village peut la prendre comme il lui plaît, autant qu'il lui plaît et tant qu'il l'occupe effectivement, qu'il l'exploite, personne d'autre ne peut l'inquiéter.

Le chef du village même ne peut lui enlever sa terre, tant qu'il l'exploite.

Faut-il en inférer que la propriété est collective et appartienne au village? Evidemment non!

Les gens d'un même village disent bien, en opposition avec ceux d'un village voisin : « Cette terre est à nous et n'est pas à eux ».

Mais entendent-ils soutenir que le village — par l'organe de son assemblée de notables et par son chef — pourrait disposer du sol du village, sans en référer au chef supérieur et finalement au chef suprême Tumbwe, des bords du Tanganika (voir n° 155)? Je ne le crois pas. Ces gens sont dans des rapports de vassalité très vivants avec leurs grands chefs et ceux-ci ont des droits qui ne paraissent pas conciliables avec la vente du territoire d'un village, par exemple.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a usage individuel du sol par les gens du village, et par ceux-ci seulement et que cet usage individuel change périodiquement d'objet.

Comme il y a beaucoup de terrain, et qu'en soi celui-ci n'a pas de valeur aux yeux de ces gens, la coutume n'a introduit aucune discipline dans le régime du roulement des terres quant à leur usage. Le paterfamilias qui occupe une portion du sol au Sud, peut fort bien, l'année suivante occuper une portion au Nord, pourvu qu'il ne moleste pas un occupant antérieur.

Il peut être intéressant de rappeler ici une couple d'épisodes de l'installation de la mission dans le pays en 1900.

Il n'y avait pas de blanc dans le pays. Donc, nous nous adressons au chef du village, Kyombo-Mbayo, et lui demandons de consentir à ce que nous nous établissons dans le pays, à tel endroit que nous désignons. Le chef, entouré des grands de son village vint voir sur place. Après examen, il dit : « Oui, je consens à ce que cette parcelle de terre soit à vous ». En conséquence nous lui fîmes un cadeau, qu'il agréa; c'était, en somme, le prix de notre terrain, du moins à nos yeux.

BALUBA

(Congo.)

F, 153 (*suite.*)

Ces nègres pensèrent-ils comme nous? je ne le crois pas.

Il se peut qu'ils aient considéré notre établissement comme un de leurs terrains de culture ou comme le terrain sur lequel est édiflée une case : et alors notre propriété ne vaudrait que tant que durera notre occupation effective. Dans ce cas, notre prix d'achat ne serait à leurs yeux qu'un cadeau, comme on en fait tant et toujours chez les nègres.

Ce qui me porterait à le croire, c'est non seulement la coutume propre, mais c'est encore la parole du chef, lorsque nous négociâmes avec lui, quelque temps après, pour nous agrandir.

Notre mission était à l'étroit. Nous désirions vivement obtenir, pour nos rachetés établis en ménage, un terrain assez vaste pour la culture et aussi pour la pêche et la chasse. Nous avons jeté notre dévolu sur une étendue de terre le long d'une rivière poissonneuse.

Le chef sollicité vient de nouveau à la mission avec tout son Conseil. Nous discutons un peu sur les limites à attribuer à la parcelle de rivière et des marais poissonneux. Puis nous voulons en faire autant pour le terrain. Mais le chef se met à rire et s'écrie : « Père, c'est inutile, prenez-en tant que vous en voulez ; pour nous la terre ferme n'a pas de valeur ».

Nous lui offrîmes un cadeau dont il fut fort content.

Notre cadeau fut-il prix d'achat ou non, à ses yeux? J'en doute vraiment. Car pour celà il devrait se consi-

dérer comme le vrai propriétaire. Avec ses rapports de vassalité, cela se peut-il?

De ce cadeau, il en distribua une partie à ses gens, comme du reste de tous les cadeaux qu'il reçoit. L'aurait-il fait si c'était un prix de vente? Et, si c'eût été le prix de vente d'une propriété collective, ne l'eut-il pas distribué en proportion de la part de propriété de chacun?

Au fond, la notion de propriété foncière, telle que nous l'entendons, existe-t-elle dans l'esprit de nos noirs? A leurs yeux, la terre, en tant que fond, n'a aucune valeur, ainsi que je l'ai dit plus haut. Elle ne vaut pas plus que l'eau du lac Tanganika. Personne n'a jamais songé à attribuer à qui que ce soit la propriété de l'eau de ce lac. Il y a une autorité administrative gouvernementale, qui s'exerce sur chacune des parties de ce lac. Elle règle ce qui peut s'y faire, mais elle n'a pas, je pense, la prétention d'en avoir la propriété foncière. Le noir non plus, me semble-t-il, n'a pas la notion (ni la prétention de posséder) des droits fonciers dans le sens que nous lui attribuons. Le chef, la tribu, la communauté, si l'on veut, par le chef, a le droit de régler tout ce qui se fera sur le terrain de la tribu, en se conformant au droit coutumier; mais à ses yeux, comme aux yeux de tous, le fond n'ayant aucune valeur, vu qu'il y a trop de terre inoccupée, la propriété de ce fond ne mérite pas la peine qu'on s'en occupe. Le chef s'opposera à ce qu'un étranger vienne l'occuper: c'est une mesure de gouvernement, d'administration du pays, mais, dans son esprit, ce n'est pas une mesure de propriétaire défendant son fond. La terre ne vaut, aux yeux des Baluba, que par ses produits, de même que la rivière ne vaut que par ses poissons. Produits et poissons sont les seules richesses dont il s'occupe et dont il revendiquera la propriété pour lui et pour

BALUBA

(Congo)

F, 153 (*suite*).

ses gens. Quand on demande à nos noirs : à qui appartient le sol de tel terrain ? Il vous regarde avec étonnement et ne répond rien ou hausse les épaules. Un jour, un noir païen répondit à Mgr Roelens, à pareille question : « Le sol appartient à Dieu ».

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.*a) PROPRIÉTÉ***154. — *Limites des propriétés.***

Souvent, le champ exploité se trouve en pleine brousse; alors il n'a besoin d'aucune limite; le bord de la culture est sa limite.

Cependant, alors aussi on l'entoure souvent d'une clôture de stiks, fichés en terre en formant treillis; parfois, on rencontre des claies; d'autres fois, ce sont des branches sèches fixées en terre ou même un petit fossé creusé tout à l'entour. Ces clôtures ne sont pas destinées à marquer les limites de la propriété. Elles constituent des mesures de précaution contre les cochons sauvages, très ravageurs et fort nombreux à certains endroits, et servent aussi à empêcher les passants de piétiner les cultures.

Mais, lorsque deux exploitations sont contiguës, le plus souvent on jette sur la ligne limitative un amas de mauvaises herbes, des raclures de manioc, etc. : et c'est la limite.

Habituellement, en Uruwa, chacun respecte l'exploitation agricole du voisin.

Les limites, en elles-mêmes, n'ont pas de caractère religieux.

Mais il arrive fréquemment qu'on voit se balancer sur le champ une ficelle suspendue à deux stiks, à une hauteur d'une couple de mètres. Cette ficelle, qui a une longueur de 4 à 5 mètres, abrite le milieu de l'exploita-

tion ou un bord. On y voit suspendues des feuilles, une corne, que sais-je?

Ce sont des amulettes préservatrices. Parmi ces amulettes, il en est presque toujours qui sont destinées aux voleurs des récoltes. Pour obtenir cette amulette contre le vol, le paterfamilias se rend chez le sorcier qui lui remet l'objet disant : « Tout voleur de ton champ éprouvera tel mal ». Et, dans la croyance générale, le voleur sera frappé de ce mal.

J'ai ouï dire que nos noirs, désireux de cultiver des arachides, produit fort goûté et des hommes et de plusieurs animaux, surtout des renards bleus, recourent à un procédé spécial pour protéger les limites d'un champ qui excite tant de convoitises. Avant de mettre les semis en terre, un enfant prend une poignée d'arachides, se rend successivement aux quatre coins du champ, jette au-dehors quelques grains en disant une formule que j'ai oubliée, mais dont voici l'idée principale : « Renard, voici des arachides, respecte notre champ ». Puis il invoque un génie, je ne sais plus lequel. Il paraît que, sans cette précaution, les graines ne lèveraient pas, ou, si elles levaient, le propriétaire ne pourrait rien récolter. Le champ serait maudit.

Il nous reste à parler des limites du sol du village, d'avec celui des villages voisins.

Les indigènes connaissent tous ses limites qui sont le plus souvent des accidents géographiques : cours d'eau, sommet d'une colline, un arbre plus gros que l'autre, etc.

Ces limites séparatives résultent de conventions entre les chefs de village, après avis des anciens, qui se perdent souvent dans la nuit des temps. Elles résultent aussi d'un ancien partage opéré à la suite d'une conquête; ou même d'un partage fait par un chef pour caser les membres de sa famille, ou l'un de ses favoris.

BALUBA

(Congo.)

F, 154 (*suite*).

Si un habitant du village voisin venait cultiver ici, il aurait des difficultés immédiates ; de même s'il venait chasser ou pêcher.

Les limites sont très observées et jalousement surveillées.

Les villages sont fort susceptibles sous le rapport de leur territoire.

J'ai vu des agents du Katanga modifier d'autorité des frontières, croyant de la sorte mettre fin à des points contestés, et aggraver ainsi involontairement la situation. Dans la suite, le chef avantagé se basait sur les paroles du blanc, le chef lésé sur son droit ; d'où haines et luttes. Tous les noirs, non intéressés, affirmaient hautement que le blanc avait eu tort de modifier les limites sans entente préalable des deux propriétaires.

Il existe à une lieue de la mission Lukulu Sacré-Cœur une plaine contestée. En 1900, elle appartenait au chef Kabanga. En juin 1900, Kyombo battit ce chef et s'empara de la plaine.

L'accord qui intervint entre les belligérants la lui attribua-t-elle ? Je ne sais. Cette plaine est traversée par une portion de rivière fort propice à la pêche. Malgré cela, elle resta inoccupée. Mais depuis plusieurs années, les deux chefs la réclament. Ni l'un ni l'autre n'ose s'adresser au gouvernement de la colonie pour trancher la difficulté ; et la plaine reste conséquemment inoccupée. Kyombo désirerait vivement y construire un village ; ce

— 772 —

serait sa manière d'en prendre possession et d'affirmer ses droits ; mais ne se sentant pas soutenu, il craint les difficultés et n'ose aller de l'avant.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.**a) PROPRIÉTÉ****155. — Origine de la propriété.**

Voici la tradition :

Kyombo, le chef de notre village, compte sept générations d'ancêtres. Le premier de ses ancêtres qui est venu faire souche en Uruwa, habitait la contrée des montagnes d'Utumbwe, au nord de Mpala, au bord du lac Tanganika. Son père était le grand chef de ce pays de montagne et s'appelait *Tumbwe*.

Donc, il y a deux cents ans environ, Tumbwe envoya en Uruwa un fils et deux filles avec un gros de guerriers pour prendre possession du pays. Ceux-ci réussirent, s'y établirent et y firent souche.

Deux branches principales de chefs en résultèrent :

La branche aînée : *Kyombo mukulu*, (Kyombo le grand ou l'ancien).

La branche cadette : *Kyombo mbayo*. Le chef de la branche cadette est vassal du chef de la branche aînée, qui est lui-même vassal de *Tumbwe*.

Ces rapports de vassalité s'affirment par le paiement de redevances. Ces redevances, reconnaissances officielles de la suzeraineté du chef auquel elles sont offertes, et affirmations tacites de ses droits administratifs sur le pays, sont payées depuis toujours, donc, et avec régularité.

Récemment encore, le chef suprême, le Tumbwe

actuel est venu recevoir lui-même la redevance en Uruwa.

La tradition n'est donc pas une chose morte ; elle vit.

Chacun des grands chefs, Kyombo mukulu et Kyombo mbayo, etc., ont établi des sous-chefs dans les villages de leur pays et ceux-ci leur fournissent des redevances à leur tour. Ces sous-chefs de leur côté perçoivent des redevances de leurs gens.

Ces redevances maintenant qui, en tout état de cause, sont des reconnaissances de souveraineté, vont-elles jusqu'à signifier reconnaissance de la propriété du sol ? Je ne le pense pas. D'ailleurs, ne cherchons pas à obtenir des Baluba une réponse satisfaisante sur la nature de la propriété foncière. Tout ce qu'ils vous disent, c'est que Tumbwe est maître de tout le pays ; que Kyombo mukulu est maître sous Tumbwe de l'Uruwa actuellement occupé par les Bakyombo ; que Kyombo mbayo est maître sous Tumbwe et Kyombo mukulu, de la partie de territoire qui lui revient ; que les sous-chefs de Kyombo mbayo sont maîtres chez eux sous l'autorité de leur suzerain ; que les individus sont maîtres de leur case, de leurs champs, sous la suzeraineté des sous-chefs. Bref, ils disent au fond que le suzerain exerce un droit administratif. Quant au droit foncier, ils ne le soupçonnent pas.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.**a) PROPRIÉTÉ****156. — *Domaine public.***

Chacun des habitants du village peut donc se tailler son domaine d'exploitation dans le territoire vacant du village, le chef aussi naturellement.

Aucune partie de ce territoire n'est exploitée en commerce pour le profit de tous, à moins que l'on ne considère comme une exploitation commune, la chasse au feu et la pêche au « mba » dont il a été question aux pages 193 et 202.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.**a) PROPRIÉTÉ****157. — Location.**

Les locations à bail telles que nous l'entendons chez nous, sont inconnues. Ces locations se réduisent au prêt momentané d'un objet, contre une légère redevance. C'est ainsi que le Muluba cèdera sa barque pour un voyage, sa maison pour quelques jours, sa houe ou sa hâche pour un travail déterminé. Il autorisera sans peine, moyennant une part aux bénéfiques, son voisin ou son ami à mettre des nasses dans sa pêcherie; il prêtera même un habit, un ornement de fête. Quant au bail à cheptel, il est peu pratiqué; mais ceux qui le font, mettent à la base que le produit du troupeau sera partagé selon une proportion à débattre en chaque cas particulier. Le plus souvent, le gardien du troupeau reçoit du propriétaire le troisième petit, soit donc le tiers du troupeau.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale**a) PROPRIÉTÉ****158. — *Usufruit.***

Les esclaves doivent un certain travail à leur maître, notamment dans la construction des cases, dans les voyages, etc.

Les hommes libres doivent à leurs chefs respectifs et ceux-ci à leurs suzerains des redevances déterminées par la coutume (voir n° 46 et 176).

En dehors de là, je ne connais aucune espèce de servitude, ni personnelle, ni foncière.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*a) PROPRIÉTÉ*

159. — *Droit de chasse, de pêche, d'abatage d'arbres, de cueillette des fruits.*

Tout indigène a le droit de cueillir les fruits de la forêt et de coupe des arbres sur tout le territoire du village, sauf dans les cultures.

Les arbres fruitiers cultivés par nos noirs : bananiers, élaïs, ont tous leurs propriétaires.

Pour la chasse et aussi pour la pêche, chaque chef de clan a la disposition exclusive pour lui et pour ses gens (ses clients) d'une portion du territoire du village. C'est en quelque sorte une concession du chef, moyennant une redevance.

Il existe aussi une partie du territoire de chasse et de pêche du village, qui est réservée à la chasse collective de tous les habitants du village sous la conduite du chef.

Enfin, il est un espace de brousse et une portion de rivière qui sont à la disposition de tout homme du village qui désire chasser ou pêcher.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.*a) PROPRIÉTÉ***160. — *Droit de propriété sur les choses trouvées.***

Celui qui trouve un objet, le gardera jusqu'au moment où on vient le lui réclamer.

Mais, en fait, il dissimulera l'objet le plus qu'il pourra, il le déformera même de manière à le rendre méconnaissable.

Si le vrai propriétaire parvient cependant à savoir qui a l'objet, il le réclamera avec force. Le dépositaire le rendra dans l'état où il se trouve au moment de la réclamation. Mais si l'objet était trop abimé, le propriétaire pourrait se plaindre près des anciens, et pourrait obtenir d'être remboursé.

Lorsqu'un éléphant mort est trouvé, l'ivoire revient, au moins partiellement, au chef.

L'homme qui a trouvé, a-t-il droit à une récompense de la part du réclamant ? Je ne le crois pas.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.

a) PROPRIÉTÉ

161. — *Succession.*

Un double principe semble présider aux idées que nos noirs se forment d'une succession. 1° Les biens qui passent à l'héritier comprennent les personnes, les animaux et les objets laissés par le défunt. Par conséquent l'héritage d'un père de famille se compose de ses femmes, de ses enfants, de ses esclaves, de son bétail, de ses poules, de ses cultures, de ses armes, de ses instruments de travail, de ses menus bibelots, etc.

2° Les biens passent non pas à la lignée directe, ascendante ou descendante, mais à la lignée collatérale. En conséquence, parents et enfants sont exclus de l'héritage proprement dit. On se contente de leur donner un « souvenir » du défunt, c'est-à-dire un des menus objets laissés par lui. C'est le « *nfwanfwa* ». Les personnes susceptibles d'hériter sont donc, par ordre de primauté : 1° l'aîné des oncles maternels; 2° les autres oncles maternels par ordre; 3° le frère aîné du défunt; 4° les autres frères par ordre d'âge; 5° le neveu, fils aîné de la sœur aînée; 6° ses frères utérins ou autres, par ordre de primauté de leurs mères (voir n° 87 en note).

Il est évident que la polygamie embrouille souvent les cartes; il faut recourir alors à quelque compromis.

Guidés par ces notions préliminaires, il est aisé de se rendre compte de l'ordre observé dans l'héritage.

L'homme marié, à sa mort, laisse tout à son oncle maternel, ou à son frère, ou à son neveu (voir n° 100). La question des biens de sa femme ne se pose pas. Chaque enfant reçoit, en principe, un souvenir.

La femme mariée laisse ses biens personnels à sa sœur. La raison semble être que, sa personne disparaissant, elle se fait remplacer au foyer par une femme de même sang et aux mêmes affections; ainsi le foyer n'est pas désorganisé. Si elle n'a pas de sœur libre, le mari cherche simplement une autre femme.

Que fait-on de la hutte du mort? Si le défunt est un homme marié, sa hutte est généralement abandonnée; quelquefois on la livre aux flammes, rarement on la retappe à neuf pour un nouvel occupant. Si la morte est une femme mariée, le mari continue à l'occuper le plus souvent, y introduit même celle qui vient remplacer la défunte à son foyer. Il y a évidemment des exceptions à ces règles.

Voici une coutume assez bizarre. Il arrive fréquemment qu'un ayant-droit soit privé de la part qui lui revient. C'est, par exemple, un enfant qui n'a rien reçu des objets laissés par sa mère défunte. Il en ressent une vive tristesse, et se répand en plaintes contre ceux qui l'ont ainsi oublié. Sa mère, dans la tombe, entend la douleur de son enfant; vite elle vient se saisir de lui et lui donner une maladie. Le père, inquiet sur la cause du mal, s'en va consulter le sorcier. Instruit par son fétiche, ce dernier donne alors sa réponse : « ton enfant meurt de « nfwanfwa », sa mère est fâchée de ce qu'on ne lui a rien donné; va vite et donne-lui le fer de santé ». Le père se rend alors près de son enfant, et lui met dans la main, en lui enjoignant de le bien tenir, le fer d'une lance et une hâche, ou une pioche et une agraffe indigène,

BALUBA

(Congo)

F, 161 (*suite*).

selon que l'enfant est garçon ou fille. Puis il va chercher une poule blanche, ou une petite chèvre et en fait cadeau au malade. La nuit suivante, il vient s'étendre près de son enfant jusqu'au matin, et alors, il sort, s'en va dans la brousse à quelques pas du village et se met à crier : « O toi qui fus mon épouse, abandonne mon enfant, ne le tourmente plus ; allons, retourne dans ton pays souterrain ». La défunte entend les cris du père et, contente de ce que son enfant ait reçu quelque chose, elle le laisse en paix. Depuis lors le malade doit guérir ; s'il ne le fait pas, c'est la faute du sorcier ; il a trompé.

Au lieu d'une chèvre, le père donne souvent un esclave ; celui-ci dort avec le malade, prend le nom de « bukomo » (santé) ou « muhale » (voué) et désormais il est le compagnon et la propriété de l'enfant.

Quand la défunte a quitté son enfant, le père revient, balaie la case de fond en comble, en jette dehors toutes les vieilleries, tout ce qui n'a pas de valeur ; et tout le monde est content.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*b)* RÉGIME ÉCONOMIQUE**162. — Commerce.**

Les articles d'échange sont, en règle, les produits agricoles. Assurément, chacune des familles ou même chacun des individus au sein des femmes, récolte et emmagasine ce qui est nécessaire à la consommation normale. Mais le surplus, chacun en dispose et est porté à le vendre aux meilleures conditions possibles.

Ce sont les « débrouillards » ou les hommes à « femmes actives » qui réussissent à réaliser ces surplus destinés au commerce.

Assurément beaucoup dépend du sol et de ses ressources.

Ces produits agricoles et autres sont échangés contre des perles, des étoffes, etc.; parfois c'est pour finir par se procurer un esclave ou une femme; parfois aussi pour s'acquitter d'une dette.

Les articles les plus courus sont l'huile de sésame, le fer, le sel, le poisson sec. De toutes parts, les Baluba accourent aux salines de Kalamata (en amont de Kiambi) pour y faire du sel. Ils évaporent par ébullition l'eau salée dans de grands vases de terre. Ils font à ce sujet un accord avec la population et le chef du pays.

Un autre objet de trafic, ce sont les houes des tribus Baluba de l'Ouest et l'huile des gens du Nord.

Un peu partout, le long du fleuve et des rivières, on pêche le poisson pour l'échange.

Souvent le Muluba va vendre son huile de sésame aux Batabwa, qu'il parvient à « rouler » plus aisément.

Autrefois, ces voyages de commerce étaient dangereux ; s'ils rapportaient beaucoup en cas de réussite, il arrivait qu'on laissait tout dans une embuscade, même la peau et la vie. De là, l'habitude de la caravane : quatre, six individus et plus, accompagnés chacun de deux ou trois esclaves et d'une femme tentaient l'aventure de concert. Aujourd'hui, les routes sont plus sûres ; mais l'habitude est prise ; les caravanes continuent. Elles vont parfois loin, très loin, suivant les besoins ou les profits.

Il n'y a guère de foire ni de marché.

Le commerce, notons-le, ne se pratique pas seulement ainsi de région à région et de village à village, mais au sein du même village et même du quartier.

Il ne manque pas de commerçants qui achètent à Pierre pour revendre à Paul ; ils ont acheté presque pour rien, ils revendent cher.

Un noir a-t-il quelque chose à vendre ? Il s'établit quelque part au village, n'importe où, là où il escompte le passage du client. Il s'assied avec sa marchandise devant lui. L'amateur passe, s'arrête. — Eh ! cette mesure de sel, combien ? — Dix perles ! — Discussion. Accord. On troque ; pas de formalité ; c'est tout.

En cas de dispute, on va porter la palabre devant un des dignitaires du chef ou devant le chef lui-même. Chacun plaide. La sentence est prononcée.

Si le débiteur est insolvable, le vendeur a le droit de l'arrêter. S'il est plus fort, c'est facile. Il amène l'homme et le met à la cangue.

En somme, le commerce n'est pas général. C'est une chose exceptionnelle.

Depuis l'arrivée du blanc, le commerce s'est fortement accru. La sécurité plus grande en est la cause principale.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE

163. — *Monnaies, mesures et poids.*

1. Avant l'arrivée des blancs, les valeurs étaient déterminées ainsi :

Kikwi = dix perles ;

Kikamba = collier du cou, environ cinquante perles rondes, ou cent perles plates, bleues ;

Mutunda = collier des reins, c'est-à-dire ceinture composée de deux *bikamba* ;

Une *mutunda* correspond en valeur à une coudée de cotonnade, ou une poule, ou un panier de manioc sec.

Une étoffe de femme de deux coudées valait deux poules.

Une étoffe d'homme de trois coudées valait trois poules.

Dix poules valaient donc dix *mutunda* ou une chèvre.

Trois chèvres valaient un esclave adulte du sexe masculin.

Quatre chèvres valaient un esclave adulte du sexe féminin.

Tout cela n'est qu'approximatif.

Aujourd'hui, on trouve encore des traces de cauries, notamment sur la ceinture des femmes. A l'arrivée des missionnaires (1900), les cauries n'étaient plus employées depuis longtemps. C'étaient les perles bleues qui avaient la vogue : elles avaient été introduites par le trafic avec les Arabisés.

Ces perles étaient enfilées sur des cordes ordinaires. Ainsi, un collier était long d'un coude (partant du pouce jusqu'au milieu du bras); le collier du cou avait une demi-coudée de long.

En ce temps déjà, la coudée d'étoffe tendait à remplacer le collier de perles; cette coudée d'étoffe correspondait alors à la valeur d'une poule ou d'un panier de manioc.

Cependant, maintenant ces proportions ont varié, car les vivres ont bien renchéri.

A l'heure actuelle, on essaie d'introduire la monnaie belge, et l'on m'a assuré que ces essais sont couronnés de succès.

2. *Mesures.* A part la coudée, il n'y a pas de mesures. Le petit vase employé pour la vente du sel et la jarre à l'huile ont des dimensions trop variées pour mériter ce nom.

3. *Poids ?* Ils n'en ont pas.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE

164. — *Voies de communication.*

Le moyen de communication ordinaire consiste dans les routes et sentiers.

Il y a plusieurs sortes de routes et sentiers. Le nom générique est *lisinda* (plur. *masinda*). Le grand chemin, large de 1.50 à 2 mètres, se nomme *musebo*. Le chemin de traverse, qui coupe le village dans toute sa longueur pour aboutir à la cour du chef, s'appelle *lilimbwa*. Le sentier délaissé s'appelle *lisoke*. Enfin le sentier en formation, à sa première phase, est le *mweo*.

Les sentiers indigènes se forment par le passage des gens. Exemple : un village se déplace ; des villages voisins un des habitants se rend au nouvel emplacement à travers les herbes et les broussailles. Le second qui s'y rend suit les traces du premier et ainsi de suite. De leurs pieds, ils écrasent l'herbe (c'est le *mweo*) ; petit à petit, le sol durcit et le sentier se forme contournant tous les obstacles. Un arbre ou une grosse branche viennent-ils à tomber en travers du sentier, personne ne songera à les écarter. On les contourne. Avec le temps, branches et tronc auront disparu, mais le détour du sentier restera. Ainsi chaque détour du sentier a son histoire, histoire perdue quelquefois dans la nuit des temps. Voilà le *lisinda* proprement dit.

Les Baluba arrangent les chemins près de leurs villages, vers les champs, vers la rivière où l'on puise

l'eau. Dans ce but, ils abattent à l'aide d'une traverse de bois les herbes qui bordent le sentier, ou bien, ils les arrachent avec la houe, dans le but d'empêcher la rosée de mouiller les passants. Ce travail relève d'une corvée générale sous le commandement d'un des dignitaires du village, qui prêche d'ailleurs d'exemple. C'est le *musebo*.

Nulle part, nos noirs ne font quoi que ce soit pour améliorer les routes de village à village, surtout quand ceux-ci sont éloignés. Rarement songent-ils à améliorer un tantinet le sentier qui relie deux villages voisins.

Sur les rivières, ils font tomber des arbres, dont les troncs servent de pont. Sur des rivières plus larges et trop profondes pour être passées à gué, ils établissent parfois des ponts de lianes, suspendus aux branches des arbres des deux côtés (voir n° 137).

Il n'existe pas dans l'Uruwa de droits de péage sur les sentiers, mais bien sur les rivières.

En fait de route, il convient d'accorder une mention spéciale aux chemins des commerçants; ce sont des sentiers qui ne sont pour ainsi dire qu'indiqués au cœur des forêts; ils contournent savamment les villages et les évitent avec le plus grand soin. Ils servent aux marchands qui désirent se rendre aux lieux de leur trafic en évitant le plus possible les gens qui pourraient leur nuire ou leur tendre des pièges. Et en Afrique, surtout avant l'arrivée des Blancs, tout indigène de rencontre était un ennemi, sinon un brigand.

2. Le transport par eau est surtout pratiqué sur les grandes rivières. Le Lualaba qui est navigable jusqu'à une demi-heure en amont de Kiambi, en aval jusqu'à Kongolo, et la Lukuga qui est navigable jusqu'à une certaine distance, sont les grandes artères commerciales par eau. (Voir n° 137.) Le voyage commercial a surtout lieu par caravanes.

Personne de nos nègres ne songe à l'entretien des fleuves ou des rivières.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F — Vie sociale

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE

165. — *Industrie.*

J'ai déterminé la division du travail en décrivant les divers métiers (voir nos 49 à 63).

Les forgerons et les sculpteurs d'amulettes sont les plus considérés des artisans.

Il n'y a pas d'industrie proprement dite, dans des ateliers extrafamiliaux ou familiaux, où travailleraient un directeur-propriétaire et des espèces d'ouvriers et dont les produits seraient vendus — par la voie du commerce.

Donc pas la moindre trace de l'organisation capitaliste proprement dite.

Le Noir est individualiste. Il considère toute association en vue du travail comme une atteinte à la liberté individuelle et toute sujétion comme un esclavage. Il ne travaillera que sous les ordres d'un chef, d'un dignitaire ou d'un préposé du blanc. Jamais sous les ordres d'un égal. Ce serait se faire son esclave.

Pour le commerce, plusieurs commerçants voyageront ensemble de commun accord. Mais chacun fera porter ses marchandises par ses femmes, ses enfants ou ses esclaves, ou bien il les portera lui-même.

Pour le transport en pirogues, ils agiront de même. Chacun chargera ses marchandises sur la pirogue et tous les chargeurs payeront ensemble.

Quelquefois on parvient à se faire aider par des amis, qu'on indemnise en leur payant un pombé (bière) ou un cadeau.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

c) COUTUMES JURIDIQUES

166. — *Droit civil.*

Toutes les coutumes relatives à la famille, au mariage, à la filiation, à la tutelle, à l'émancipation, aux successions, etc., ont été rapportées et décrites à leur numéro respectif. Je crois suffisant d'y renvoyer.

Quant au testament, qu'il me suffise de dire que le legs testamentaire est déterminé par la coutume à laquelle nos Noirs se tiennent strictement.

Je n'ai jamais entendu dire que la volonté du défunt, même manifestée clairement, ait changé les dispositions du droit coutumier. Seule la violence du fort envers le faible peut y faire déroger.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*c)* COUTUMES JURIDIQUES**167. — *Droit civil. Contrats.***

Je ne pense pas que les contrats solennels, revêtus d'une forme quasi-officielle, soient fort en usage. Nos Baluba se contentent de s'entendre à l'amiable.

Les parties intéressées proposent, discutent, s'entendent quelquefois entre eux, d'autre fois en présence de témoins. C'est ainsi que se passent les opérations d'achat et de vente et les échanges. Nulle sanction n'existe pour forcer les contractants à être fidèles à leurs engagements. Toutefois, la partie lésée peut avoir recours à l'arbitrage du chef. Sur la manière dont se passent les séances de ce tribunal, je dirai un mot au n° 169. Le chef se montre quelquefois bon juge, et exhorte le coupable à être fidèle à ses engagements. Mais je ne pense pas qu'il puisse dépasser cette limite. Jamais je n'ai entendu que le chef ait puni les coupables. A vrai dire, c'est inutile. Le vainqueur et ses parents ou amis, s'ils sont assez forts, s'en chargent.

La prescription est inconnue. Un tort subi ne s'oublie jamais. Le Muluba saura mettre à profit une occasion pour faire surgir, dès qu'il a quelque espoir d'en tirer du profit, la question d'un dommage éprouvé il y a vingt et trente ans.

Le prêt est connu, ainsi qu'on l'a vu au n° 157. Prêteur se dit « kuazima ». Malheureusement, le prêteur (mua-

zimi) se montre souvent farouche envers son emprunteur, si celui-ci ne satisfait pas à l'engagement. Il ne rougira pas, s'il se sent assez puissant, de saisir son débiteur insolvable et de le mettre à la cangue jusqu'à ce que lui-même ou sa parenté aient payé la dette. Le plus souvent, il s'empare d'un objet appartenant à l'emprunteur : houes, poules, chèvre, esclave, enfant ou femme. Si le propriétaire ne se hâte pas de rentrer en possession de cet animal ou de cette personne, en payant sa dette, il risque fort de ne plus les revoir : le prêteur peut les vendre; personne n'a rien à y redire.

Le louage de personnes n'est guère pratiqué. Les Baluba ne se mettent pas en service chez d'autres Baluba; ce serait abdiquer leur dignité, leur indépendance dont ils sont si jaloux. Ce n'est pas sans répugnance et sans efforts qu'ils se sont mis à travailler chez le Blanc. Dieu sait ce qu'il nous a fallu de patience et de paroles persuasives pour les y amener au début de la mission. Les esclaves eux-mêmes semblaient imbus de ces idées d'indépendance.

Quant aux quasi-contrats qui lient entre eux le chef et ses grands, les grands du village et leur clientèle, ils ont été vus au n° 46. Le contrat des fiançailles et du mariage a été traité en son endroit.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale**c) COUTUMES JURIDIQUES****168. — Droit pénal.**

Il n'existe pas plus chez les Baluba que chez les autres Noirs africains que je connais, un code de lois définissant et classant les infractions. Tout réside dans la tradition et la coutume.

Quand on se demande quel est le principe qui se dégage de l'observation des coutumes pénales, on peut répondre, je crois : « Quiconque est lésé a le droit de se faire justice »; qu'il dépasse la mesure ou non dans l'application, l'opinion publique n'y contredit guère, surtout jusqu'à un certain degré.

La collectivité n'intervient pas dans un différend entre deux personnes de même condition; lorsque les intéressés ou l'un des intéressés le demandent, un chef tranche la palabre, après instruction et plaidoirie contradictoires.

La limite de se faire justice à soi-même s'arrête avant le droit d'infliger la mort. Même certaines mutilations exagérées froisseraient l'opinion publique. Ainsi, j'ai connu un individu qui, à la suite d'un adultère, avait eu un bras et les oreilles coupées par le mari de la femme : c'étaient trop, disaient les noirs. Dès que les Blancs sont venus dans ce pays, la première pensée du mutilé fut de porter plainte et de réclamer justice; ce faisant il était soutenu par l'opinion.

Cependant la mutilation est fréquente. Elle est appliquée sans miséricorde pour un simple petit vol.

Si un enfant se fait prendre en flagrant délit de vol, s'agit-il même d'un objet de peu d'importance, certains propriétaires lésés les mutileront sans pitié, bien entendu si l'enfant est dépourvu de défenseurs nés ou autres, s'il est faible, isolé ou esclave; sinon le féroce propriétaire craindrait les représailles.

J'ai connu un fils de pygmée et même un enfant Muluba capturés et vendus pour avoir tué une chèvre.

Le cas de vol, notons-le, est souvent puni de la peine de l'esclavage, à moins que la famille ne paie une indemnité débattue entre parties. Assurément, si le plaignant est le plus fort, il abusera de sa force. C'est la pratique constante.

Ces petits bénéfiques procurent aux puissants une source importante de revenus. Les membres des sociétés en profitent aussi, soutenus qu'ils sont par la force collective. Quant au chef, c'est le « profiteur » par excellence.

Remarquons toutefois qu'il est aussi une limite de pression que les chefs, si forts soient-ils, ne peuvent dépasser, surtout sous le régime actuel. Car, en cas de tyrannie trop accentuée, insupportable, nos Baluba, qui sont libres, quittent le chef, le plantent là sans autre forme de procès, et vont rallier un autre chef. C'est la soupape de sûreté du régime.

A la question : — la gravité des peines est-elle fixée pour chaque espèce d'infraction? — je me vois forcé de répondre assez vaguement.

a) Pour le crime d'*adultère*, il n'y a pas de commune mesure.

Tout dépend du cas et surtout des personnes intéres-

BALUBA

(Congo.)

F, 168 (*suite.*)

sées. Le mari outragé du vulgaire se contente souvent d'une indemnité : une poule, une chèvre, etc. Parfois, il va jusqu'à l'amputation de l'un ou l'autre membre du coupable. Mais l'adultère avec la femme du chef puissant est quelquefois puni d'un supplice raffiné : ainsi on introduit dans l'anus du coupable une grande sauterelle vivante qui grimpe à l'intérieur et déchire les boyaux. C'est un tourment en usage chez les Batabwa voisins ; je ne saurais assurer que nos Baluba en usent. On m'a certifié que cet infernal supplice ne mène pas souvent à la mort ; ces gens sont rudement résistants et ils s'en tirent, paraît-il.

Voici une autre sanction de l'adultère que le P. Van dermeiren a relevé :

Kabolo habitait chez Kalala, au-delà du Lualaba, sur la rivière Kazuzi. Kiombo et Nyemba-Kunda, deux chefs voisins, portèrent la guerre dans le pays de Kabolo. Le père de Kabolo, Kaluviwa, fut tué ; sa mère, Lya Mulanda, ses quatre sœurs et lui furent faits prisonniers et réduits à l'esclavage. Ainsi la malheureuse famille fut dispersée au loin. — Kabolo donc devint l'esclave de Kimenkinda Nyanga, un des dignitaires de Kiombo. Il habitait à la rivière Nyemba. Un jour Kabolo fut surpris en adultère. On voulut d'abord le tuer, mais ensuite on s'arrêta et on se contenta de lui couper un doigt de la main droite, l'avant-bras gauche, les parties sexuelles et les oreilles. Le malheureux supplicié guérit de ces horribles blessures ; il continua à vivre chez son maître, le bourreau, jusqu'à

la mort de celui-ci. Alors l'héritier, Kabeke, frère de Kimenkinda, qui habitait à Lukulu, l'appela près de lui. Kabolo y vécut longtemps. Kabeke fut bon pour lui; il lui donna une femme; il lui donna même un jour un paquet et demi de sel, afin de lui permettre d'acheter une esclave pour sa femme.

b) Je fais la même constatation pour le délit de *vol*. La peine appliquée varie. D'habitude, après discussion, on s'accorde sur une indemnité à payer. C'est à cette amende qu'aboutit le plus souvent l'arbitrage, s'il a lieu. La sanction est presque régulière en cas de flagrant délit. Quelqu'un a-t-il volé une chèvre, qu'il paie deux chèvres. D'ordinaire, pour le vol, on doit payer le double. Les autres espèces de vols se prêtent à bien des manœuvres et à des plaidoiries, à un vrai marécage procédurier où la justice risque trop souvent de s'égarer et se perdre. Jusqu'à ce que la condamnation a été exécutée et l'amende payée, le lésé tient habituellement le condamné à la cangue.

c) L'homicide est rare. Mais il y a des cas. Quelle est la sanction ?

Le P. Van dermeiren a relevé les coutumes suivantes :

Un chef vient à être tué par méchanceté. C'est un meurtre. Le coupable — s'il est pris — est tué et brûlé; puis, on mène en esclavage le père, la mère, les frères et sœurs (ntundu) du meurtrier; parfois, on jette en outre à l'esclavage tous les autres membres de la famille, quels qu'ils soient.

Si la femme ou une femme du chef vient à être assassinée, on tue le coupable; sa femme et sa mère sont livrées au chef lésé comme esclaves.

Si la victime est un homme du vulgaire, le coupable est tué et brûlé, et le père du meurtrier doit payer deux esclaves (un garçon et une fille) ou payer une amende

BALUBA

(Congo.)

F, 168 (*suite.*)

proportionnelle de 60 à 70 mitunda ou colliers de perles bleues, 30 pour l'homme et 40 pour la femme.

d) Quand on crève l'œil à quelqu'un, volontairement bien entendu, dans l'intention de nuire, l'amende sera de trois chèvres ou un esclave.

Si on crève l'œil d'un chef, la punition est plus forte. Il arrive que le coupable est pris et tué; le père du coupable doit payer en outre deux esclaves d'indemnité.

e) Lancer à la tête d'un chef autre que le sien, une imprécation comme « *Liso lyobe* » (que « ton œil » crève!), cela peut provoquer une guerre entre les deux collectivités intéressées.

f) Si, à la chasse ou ailleurs, on blesse involontairement, même mortellement, quelqu'un, la palabre aboutit à *biboyo* c'est-à-dire, pas grand chose : l'indemnité d'un petit panier de feuilles comestibles, d'un petit pot de sel, d'une natte, d'un couteau, d'un peu de terre blanche pour se frotter, et une chèvre. Le paiement fait, on rase l'individu.

g) Si une bête, appartenant à autrui, vient manger dans votre champ, vous devez avertir trois fois le propriétaire intéressé. Après, vous avez le droit de tuer l'animal; vous la rendez au propriétaire, mais en vous réservant une cuisse.

h) Si quelqu'un a lancé un maléfice, la famille de la personne maléficiée a droit de poursuite.

On impose le poison d'épreuve.

P. COLLE.

Baluba. Congo, F, t, 168.

BALUBA

(Congo.)

F — Vie sociale*c) COUTUMES JURIDIQUES***169. — Recherche des délinquants et preuves du délit.**

1. Lorsqu'un crime a été commis par un habitant d'un village contre un habitant d'un autre village, chaque chef représentant sa collectivité défend les intérêts de ses hommes.

Lorsque le différend divise les notables d'un même village, le conflit s'évoque devant le chef.

Remarquons toutefois, que si le chef a pour mission politique de mener ses gens à la guerre, il n'a pas une obligation juridique de trancher les différends. Il ne tranche que les palabres qu'on a portés volontairement devant lui.

Comment se passent ces palabres ?

Les deux parties s'adressent donc au chef pour qu'il tranche le différend. Elles apportent leur cadeau : du poisson, des poules, etc.

Le chef fait appeler alors plusieurs grands du village. On se réunit dans la cour. A mesure que les conseillers s'amènent, ils saluent le chef.

Celui-ci s'assied, et invite le conseil à s'asseoir, en cercle ; il expose le motif de la réunion. Puis, il demande aux parties de développer leurs prétentions réciproques.

Notons qu'avant cette réunion, le chef sait déjà de quoi il retourne ; il connaît le procès soit que les parties le lui aient déjà expliqué directement, soit par intermédiaire.

Chacun des plaideurs donc expose le cas à sa façon. Ils sont accroupis à la façon des tailleurs côte à côte, en face du chef, à deux ou trois mètres.

Chacun des plaideurs est généralement accompagné d'aides, d'avocats et de témoins. Ceux-ci se placent derrière ou à côté d'eux. Pendant que l'un parle, l'autre se tait, mais écoute attentivement. Le contradicteur donne son assentiment ou sa désapprobation; chaque fois que ce contradicteur approuve, il trace une ligne perpendiculaire à lui avec le doigt ou dispose de même un bâtonnet; s'il contredit, il marque une ligne parallèle à lui, ou un bâtonnet. Ce sont ses notes d'audience qui lui serviront pour la réplique. S'il veut interrompre, le chef lui dit de se taire.

Naturellement, celui qui expose l'affaire, remonte à Adam. L'autre lui riposte de la même manière. Heureux si l'un et l'autre ne vont qu'au déluge. C'est d'un long!

Mais incontestablement, du moment qu'ils discutent le nœud de l'affaire, nos Baluba sont habiles à faire valoir et à rétorquer les preuves. Les témoins sont invoqués pour corroborer; ils suivent l'argumentation avec une attention très vive, intervenant au bon moment pour approuver ou nier: cela se fait par un signe de tête ad hoc ou une interjection.

Lorsqu'un des orateurs use d'un argument si puissant, l'adversaire gratte la terre avec énergie; quand il use d'un vif mouvement du bras droit de droite à gauche, en claquant la main droite sur l'autre, cela veut dire: « c'est absolument faux ce que tu dis ».

Lorsque la partie défenderesse est affligée d'une certaine difficulté d'élocution, il a recours à un avocat qui n'est qu'un ami ou un parent plus adroit et plus

BALUBA

(Congo.)

F, 169 (*suite*).

débrouillard ; celui-ci fait accord. « Moyennent tel cadeau, je consens à plaider pour toi. »

Quand les plaidoiries ont pris fin, les parties s'éloignent et le conseil délibère avec le chef. Lorsque celui-ci (ou celui qui le remplace), a entendu la discussion et que sa religion est édifiée, il prononce la sentence :

« Toi, tu as tort, tu dois payer. »

Après les parties débattent entre elles la valeur de l'indemnité. La sentence du chef porte donc sur le principe.

La sentence n'est-elle que l'expression de la majorité du conseil ? Ou le chef, après avoir entendu les anciens, pourrait-il prononcer une sentence contraire à l'avis de la majorité ?

En fait, il y a presque toujours accord. Et la sentence est l'expression de l'avis du conseil et du chef.

A juger d'après la coutume en d'autres matières, le chef ne se risquerait guère à juger contre l'avis du conseil. L'opinion publique lui serait contraire.

Au fond, il en a peut-être le droit strict ; mais en Afrique, le droit n'est souvent qu'une question de pouvoir.

Les parties qui doivent un cadeau au chef pour la palabre, en doivent-ils aux membres du conseil ?

En général, elles n'en donnent pas.

Maintenant, la sentence étant prononcée par le chef, est-elle exécutée ?

— 810 —

Presque toujours, oui. Si des difficultés nouvelles surgissaient, on reviendrait chez le chef.

Le conseil et le chef se décident-ils, en règle générale, d'après les principes de la justice ?

Il y aurait beaucoup de réserves à faire. Ces Africains sont tellement sensibles aux... cadeaux ! Les pauvres gens n'ont pas grand espoir dans l'excellence de leur cause — si bonne soit-elle — quand leur adversaire est un riche et un puissant seigneur. Et les juges ne passent ni pour des Saint-Louis, ni pour des Baudouin à la Hache. Tant s'en faut.

Celui qui gagne le procès, s'empresse de prendre de la terre blanche ou de la cendre pour s'en frotter tout le haut du corps, depuis la ceinture, tête incluse. Les amis l'aident dans cette opération nécessaire. Puis tous ensemble s'en vont gambadant, gesticulant et criant à tue-tête *you, you, you* : ce qui est le cri de joie par excellence.

Voici une aventure qui m'est arrivée en 1901. C'était au pays des Mwika, dans une île perdue au milieu des rapides du Lualaba (Luvwa). Je causais avec le chef Kikumba. Un individu se présente :

— « Bwana, vous autres Blancs, vous n'aimez pas les paroles menteuses et les actions injustes, vos sentences sont toujours selon la vérité. Veuillez donc me faire rendre justice. Mon frère, qui habite à 3 heures d'ici, au village de Kyonzi, m'a enlevé ma femme et un de mes enfants pendant mon absence ; il a vendu ma femme comme esclave, et cela bien loin, il veut vendre aussi mon enfant et réclame encore le plus jeune, et cela pour me punir de l'avoir appelé *buti* (ensorceleur). »

Je m'adressai au chef et je lui dis : « Ces accusations sont-elles fondées ? »

BALUBA

(Congo)

F, 169 (*suite*).

— « Elles sont vraies », me dit Kikumba.

Je résolus donc de soutenir ce pauvre Noir et de lui prouver qu'il avait eu raison de me confier son infortune.

Le chef me prêta sa barque, il voulut même m'accompagner et nous voilà en route pour le village de Kyonzi. On fit venir le coupable, puis le plaignant fut invité à renouveler son accusation devant moi. D'avance je fis promettre aux deux chefs qu'ils appuieraient ma sentence. Le plaignant commença : « Un jour, peu après la mort de mon père, je dis à mon frère : c'est toi qui as jeté le sort sur notre père et qui l'as fait mourir par tes sortilèges. » Mon frère se mit en colère et exigea aussitôt réparation de l'outrage. Reconnaisant mon tort je lui offris ma barque en paiement. Il la prit mais me réclama encore des perles et des étoffes. Je n'en avais pas, je répondis : attends seulement quelques jours, et je vais m'en procurer. Je partis donc pour travailler et gagner ce qu'il me réclamait encore. Pendant mon absence, mon frère vint s'emparer de ma femme et d'un de mes enfants, il partit vendre ma femme bien loin, dans le sud, et garda mon fils aîné chez lui comme esclave. Dernièrement, il est revenu réclamer mon deuxième enfant pour le vendre aussi, n'est-il donc pas encore assez payé ? Voilà mes paroles, j'ai dit ».

L'accusé voulut s'excuser, mais les motifs qu'il apporta n'avaient aucune valeur. Comme les auditeurs disaient que la vérité avait été dite toute entière, je pris la parole : « Le plaignant a eu tort d'accuser son frère de

buti, il l'a reconnu lui-même et a donné sa barque comme réparation. Que celle-ci reste donc au possesseur actuel. Quant à la capture de la femme et de l'enfant, l'accusé a commis une grande faute, il mériterait une peine très sévère, toutefois je veux être indulgent. Voici ma sentence : « L'enfant doit être remis à son père et tout le bien que l'accusé a reçu de la femme, sa belle-sœur, doit revenir au mari. Que cela se fasse aujourd'hui même, je ne partirai pas avant d'avoir vu l'enfant et le bien ».

Des approbations bruyantes accueillirent cette sentence et l'accusé s'exécuta sur le champ.

L'heureux père retrouva son cher enfant, il l'embrassa avec effusion et reçut une poignée de grands colliers de perles. Il me remercia chaudement. En mon cœur je bénis Dieu de m'avoir permis de secourir un malheureux père et de délivrer un petit esclave.

2. A la suite d'un grand nombre d'accusations, l'instruction préliminaire conduit souvent à l'épreuve du poison, imposée par un sorcier ou volontairement offerte par l'accusé.

L'accusation de vol, par exemple, est presque toujours suivie de l'épreuve du poison. Je me souviens d'un fait datant des premiers jours de mon arrivée dans le pays. Nous étions là depuis cinq ou six jours ; nous avons planté notre tente dans la cour du chef qui était là seul avec ses femmes ; tout son monde habitait provisoirement au milieu des champs. Une des femmes avait la garde de quelques pièces de fer. Le chef un jour, voulut aller prendre un bout de fer, mais..., toute la provision avait disparu. Sans hésiter il dit à cette femme : « Tu as volé ». — « Non », répond l'autre ; je demande le poison d'épreuve ».

Aussitôt une autre des femmes prépare le poison.

BALUBA

(Congo.)

F, 169 (*suite*).

Elle se rend devant Pungwe, le fétiche protecteur du chef, adossé contre un tronc d'arbre, à proximité. Là elle prépare sur le feu une décoction d'écorce de *mwavi*. Ça bout. Elle décante. Le poison est prêt. Cela se fit très vite.

Dès que je fus prévenu, je préparai une forte dose d'Ipeca et accourus.

Au moment où j'arrivai, la victime vomissait déjà; le poison n'était pas assez violent pour la tuer.

Donc, disait l'assistance, cette femme est innocente du vol.

J'ignore la suite de l'aventure. Mais j'ai des raisons de croire que le chef devait une « réparation » à la femme accusée. Si oui, il lui aura donné un cadeau quelconque et l'affaire aura été classée, oubliée.

Voilà la vie en Afrique.

L'an dernier, à ce que je viens d'apprendre, une femme accusée par son mari d'avoir volé quelques poissons qu'il s'était réservés, protesta de son innocence. Elle demanda et prit le poison. Elle vomit. Elle était innocente : telle est toujours la mentalité de nos Baluba, malgré tous les efforts de la civilisation.

Si quelqu'un est accusé de maléfice par le sorcier, la famille de la personne maléficiée a droit de punir le lanceur de maléfice : c'est la coutume, notée déjà plusieurs fois et notamment au n° 168.

Par l'épreuve du poison, l'accusé doit prouver son innocence. S'il la subit avec succès, il a droit à une réparation souvent considérable.

On administre le poison d'épreuve de bien des manières. Nous en avons déjà mentionné deux plus haut : cela se fait le plus souvent ainsi, sans appareil, presque en famille. De là, la grande difficulté de remédier à cette horrible coutume.

Mais cela se fait aussi avec cérémonial, surtout quand un sorcier l'a imposé, par exemple, contre un homme accusé d'avoir jeté un sort.

Le préparateur officiel du poison s'amène revêtu de son costume de circonstance : une touffe de plumes rouge-sang sur la tête, aux reins de nombreuses peaux, le corps badigeonné d'argile blanche, les mains chargées de trois lances, d'une hâche et d'un couteau. Il fait sans retard construire un petit tertre de bois mort, le recouvre de feuilles fraîches, et l'accusé s'y accroupit, les mains liées sur le dos, à peu près nu, et doit bon gré mal gré, assister à l'opération du préparateur. Celui-ci écrase et pile l'écorce rougeâtre de l'arbre à poison, et jette ces fragments concassés dans une jarre d'eau bouillante ; quand le liquide a pris la teinte désirée, il est décanté, et présenté au patient. Ce malheureux doit avaler un bon litre de ce triste breuvage ; puis on lui donne autant d'eau chaude. S'il peut rendre le poison, comme on sait, l'accusation porte à faux ; le sorcier accusateur n'a qu'à détaler au plus vite car les parents de la victime ont le droit de l'écharper séance tenante ; l'accusé recevra en paiement, de la famille adverse, deux esclaves ou l'équivalent en perles et en étoffes. S'il ne peut vomir assez vite le breuvage, et c'est le cas ordinaire, son corps s'affaisse sur lui-même, preuve évidente qu'il est coupable. A ce moment, les parents du défunt maléficié se précipitent sur le « coupable », lui tranchent la tête, puis les bras et les jambes, et les membres palpitants sont

BALUBA

(Congo.)

F, 169 (*suite.*)

jetés dans un grand brasier ; ils agissent ainsi afin de détruire complètement cet être malfaisant. Le plus souvent il se trouve là quelque anthropophage qui achète le corps coupé en morceaux et l'emporte pour la prochaine saturnale, où lui et ses compagnons dévoreront les chairs, calcineront jusqu'aux derniers débris tout ce qui ne se mange pas, se réservant seulement certains ossements et le crâne pour en faire des talismans et des amulettes magiques.

Telle est l'horrible coutume qui a cours dans tout notre Uruwa, et qui, malgré la prédication des missionnaires et l'œuvre des agents divers, exerce encore chaque année des ravages sur des nombreuses victimes. Et cependant, avec la grâce de Dieu, cette coutume invétérée disparaîtra comme les autres. Voici un petit fait qui semble le prouver. Un jour mourait tout près de la mission, un jeune homme nommé Kalama, successeur intérimaire du grand chef Kyombo ; un sorcier, consulté par les parents du défunt, accusa un brave homme de notre voisinage de lui avoir jeté le sort. Mais l'accusé, fort de son innocence demanda l'épreuve du poison. Kyombo parla si bien que l'épreuve n'eut pas lieu et que notre homme fut mis immédiatement en liberté. Ce fait n'est pas unique, il semble même que les sorciers sont devenus moins hardis dans leurs accusations. D'ailleurs tous se sont prudemment retirés loin d'ici « les Blancs, disent-ils, ont tué notre puissance ; notre génie ne parle plus dans le voisinage des missionnaires ».

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.

c) COUTUMES JURIDIQUES

170. — *Droit d'asile.*

Le droit d'asile n'existe pas en Uruwa. Jamais je n'ai entendu parler de lieux ou de personnes où le criminel put trouver un abri inviolable.

Toutefois le malheureux qui est menacé de mort, peut avoir quelque espoir de salut en se réfugiant chez un chef, ennemi de son village et de force égale au sien. Et s'il a là des parents ou des amis puissants, il n'a plus rien à craindre. Le cas échéant, le chef qui lui a donné asile le défendrait même les armes à la main. Que de guerres n'ont pas eu d'autre cause. L'extradition n'est pas de droit. Je dois ajouter que les petites gens, les esclaves surtout, n'ont pas cette ressource.

Actuellement, missions et stations des blancs sont des asiles sacrés. Les noirs réfugiés là n'ont pas à craindre la lance ou le poison. En voici une preuve. En 1908, un noir tuait par mégarde, par malheur, la dernière princesse capable de donner des enfants pour faire continuer la famille de Kyombo mbayo, sur le point de s'éteindre. Cette femme était Kyungu, petite nièce de Kyombo jeune fille de 15 à 16 ans. Aux yeux de nos Baluba, c'était un crime horrible. Dans tous le pays s'élevèrent des clameurs : « Les Bakyombo sont morts, les Bakyombo sont morts ! Mort à l'assassin ! » Celui-ci s'était enfui à notre mission. Le chef envoya députation sur députation auprès des missionnaires pour obtenir

que le meurtrier involontaire leur fut livré. Chaque fois ils furent éconduits. Et bien, personne n'osa, à la mission, venger la princesse défunte. Néanmoins pour calmer les esprits, les Pères confièrent le malheureux au blanc du poste voisin, qui l'envoya en lieu sûr.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*d)* ORGANISATION SOCIALE**173. — Vie sédentaire.**

Il n'y a pas de vie pastorale.

On ne peut pas dire qu'il y a vie nomade. On se déplace pour s'établir quelques jours au bord des rivières poissonneuses pour pêcher ; aussi pour cueillir le caoutchouc.

Pour exercer le commerce au loin, il y a des petits groupes, formés en caravanes, ainsi qu'il a été vu au n° 162. Ils restent parfois partis durant des mois.

Notons que c'est probablement à ces déplacements périodiques, causés par les nécessités commerciales, qu'on doit l'introduction des associations secrètes, dont il a été si longuement question au n° 119.

Il y a aussi des gens qui se déplacent pour faire le sel, durant deux ou trois semaines.

Mais la peuplade comme telle, ni les gros villages, ni les groupements puissants, composant la masse de la population ne se déplacent pas. Le gros des Baluba est sédentaire.

Assurément des villages changent de place, mais c'est tout proche. Ce n'est pas un déplacement sérieux.

Autrefois il y eut des immigrations et des émigrations par suite de conquête (voir notamment au n° 7). Aujourd'hui, depuis l'arrivée des blancs, tout cela est classé.

Nos Baluba sont nettement sédentaires.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.

d) ORGANISATION SOCIALE

174. — *Classes et castes.*

Comme on a pu le voir, la population d'Uruwa se partage en classes distinctes nettement caractérisées.

C'est tout d'abord la caste sacrée du bulohwe, qui préside aux destinées du pays.

C'est aussi la classe des « ennoblis », des bilolo, à qui le chef confie une partie de ses gens.

Puis vient la classe des « babanzi » qui forment en quelque sorte l'aristocratie du village.

Les hommes libres et les affranchis constituent le peuple proprement dit. Tout homme capable de porter les armes est astreint à la guerre. Il n'y a donc pas de classe à part pour les guerriers. Il n'y a pas non plus de caste à part pour les commerçants ni pour les artisans. Seuls les forgerons semblent jouir d'un certain prestige de métier.

Pour les circoncis et les sociétés secrètes, voir nos 75 et 119.

Les sorciers pratiquants, c'est-à-dire les faiseurs attirés d'amulettes, semblent constituer un clan, tout en étant déjà de l'une ou l'autre classe précitée.

Quant aux droits et aux devoirs de chacun, et à la manière d'entrer et de sortir d'une caste, tout en a été dit dans les articles précédents nos 46, 95, 101, 103, 106, 117, 119.

Pour la caste des esclaves, voyez 175.

P. COLLE.

Baluba. Congo, F, d, 174.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*d)* ORGANISATION SOCIALE**175. — Esclavage.**

L'esclavage domestique est fortement pratiqué.

Quelle est l'origine de ces esclaves? J'ai noté deux sources principales : les prisonniers de guerre et les hommes libres réduits de force en esclavage.

Pour la seconde catégorie, pas d'explications nécessaires après ce qui a été rapporté aux nos 168 et 169?

Quant à la première source, notons qu'avant l'arrivée des blancs et notamment aux environs de 1880, nos Baluba allaient razzier les tribus voisines, avec un entrain digne d'une meilleure cause. Ils ramenaient presque chaque fois une quantité d'esclaves.

A ces expéditions guerrières prenaient part les hommes libres naturellement, mais aussi des esclaves. A ces derniers on disait : « Voulez-vous vous libérer? Combattez avec courage et faites prisonniers deux hommes ou deux femmes ; ce sera votre rançon de liberté ». De fait l'esclave vainqueur, offrait ces deux captifs à son maître et devenait libre. A la mission, nous avons plusieurs hommes libérés ainsi, dont un chef.

Ces expéditions ou mieux ces chasses à esclaves s'appellent *musumba*.

Ces razzia sont décidées en conseil. Le chef n'y prend point part. Il se contente d'y envoyer ses guerriers sous l'autorité du Kalala.

Pour la circonstance, le Kalala prend le nom de :

Mwana vita, fils de la guerre. Le chef en l'envoyant lui remet : deux lances, un bouclier, une peau de léopard, une étoffe indigène et une hache : chaque objet est un symbole ; puis il lui donne un pas de conduite.

Chaque guerrier a pour but de prendre le plus d'esclaves possibles. Evidemment les femmes et les enfants en feront presque tous les frais. Il a droit à retenir pour lui un prisonnier sur trois, deux sur quatre. Ce qu'il ne peut garder est remis au Kalala. Au retour de l'expédition, le Kalala donne à son chef les trois quarts des esclaves et garde un quart pour lui.

Maintenant que les razzias sont défendues, cette source de l'esclavage est tarie.

Reste l'autre.

Je connus un pygmée réduit à l'esclavage pour avoir tiré sur une chèvre. Un jour, une dispute éclate entre un pygmée et un mluba ; au cours de la bagarre, le petit homme rageur prend une hache et blesse son adversaire ; la famille du blessé prit la fille du pygmée, en réparation, et la vendit. Les missionnaires ont pu, depuis, la racheter.

Tout cela est strictement conforme à la coutume.

En 1905, trois hommes venus du pays Buhombo, près de la Lukuga, passaient sur le territoire de Kyombo. A bout de vivres, ils avaient pénétré dans le village de Mazanza pour en acheter. Sans autre forme de procès, les habitants leur avaient mis la cangue au cou, prétextant sans doute un grief ancien, et les avaient vendus aux esclavagistes. Quand nous eûmes vent de l'affaire, c'était trop tard. Ils avaient été emmenés vers la côte.

Je pourrais multiplier à l'infini des cas semblables. En voici un capable d'intéresser plus d'un lecteur.

Un soir d'octobre 1906, nous étions mes deux con-

BALUBA

(Congo.)

F, 175 (*suite.*)

frères et moi à faire en commun notre lecture spirituelle. Tout-à-coup un homme de notre village vient vers nous haletant, et dit : « Pères, j'ai rencontré ma sœur esclave qu'on m'avait volé il y a quelques années ; donnez-moi du monde que j'aille la reprendre. Vite Pères, car on va la vendre. » J'envoie avertir notre chef chrétien, et je lui dis : « Suis cet homme, et s'il est vrai que la jeune fille qu'il a rencontrée est sa sœur, tu diras à ceux qui la tiennent de venir la vendre ici. S'ils refusent, tu diras au chef du village où ils logent de t'aider à les faire venir. » Et les voilà partis. Deux heures ne sont pas écoulées, que nous voyons arriver un groupe d'hommes avec la jeune esclave. A ma demande, les possesseurs consentent à s'en dessaisir. Séance tenante, ils en reçoivent le prix convenu. Je dis alors à la jeune fille de raconter son histoire. Voici ce qu'elle me dit : « J'étais encore petite fille. Un jour je me rendais de mon village à la rivière pour y puiser de l'eau. Tout à coup un homme caché dans les hautes herbes bondit sur moi, mit sa main sur ma bouche et m'emporta en courant vers la forêt. Là il me dit : « Ta sœur était ma femme ; elle n'a pas voulu rester avec moi ; j'ai redemandé à ton père le cadeau de fiançailles, il n'a pas voulu me le donner, voilà pourquoi je t'ai enlevée. » Longtemps nous marchâmes. Nous passâmes la nuit dans le bois. Le lendemain nous continuâmes notre route jusqu'à un village situé sur la Luisi. Là il me vendit au chef du pays. J'étais devenue esclave. Je me consolai en disant : « Peut-être que mes frères

apprendront où je suis et viendront me délivrer. » J'attendis en vain. Un jour, le chef mourut; comme de coutume, deux jeunes esclaves devaient être enterrées avec lui. Redoutant que je ne fus désignée, je me mis aux aguets, et fus assez heureuse pour saisir un bout de conversation où les grands décidaient de m'enterrer vivante. Sans attendre un instant, je m'enfuis dans les hautes herbes, puis dans les bois; je courais de toutes mes forces pour m'éloigner le plus possible, avant qu'on eut songé à me chercher. Je restai deux jours loin de tout village. Poussée par la faim, je dus me diriger vers un champ que j'avais aperçu. Malheureusement deux hommes m'avait remarquée. Ils coururent après moi, me lièrent, et sur le champ partirent pour me vendre. Nous étions arrivés au village, pas loin d'ici, quand le soleil passa derrière l'horizon. Les deux hommes alors me mirent près d'eux et me sommèrent de dire à tous que j'étais leur parente. Personne d'ailleurs ne nous dit rien, car les deux hommes qui m'emmenaient avaient des amis au village. Mais voilà que des jeunes gens habillés d'étoffe vinrent près du feu où j'étais accroupie, pour allumer leur pipe. L'un d'eux me regarda en face, puis dit un mot à ses compagnons et tous partirent. J'étais là accroupie près du feu, trop triste pour pouvoir dormir. Peu après je fus bien étonnée de voir revenir ces mêmes jeunes gens; le jeune homme qui m'avait tant regardée vint près de moi, me prit par les mains, et me dit : « Kaka, je suis ton frère Kijangi; je viens te délivrer ». Alors nous sommes tous venus ici. Telle est mon histoire, Père. C'est tout. » Voilà comment le bon Dieu vient parfois consoler le cœur du missionnaire au moment et dans les circonstances les plus inattendus. Aujourd'hui

BALUBA

(Congo)

F, 175 (*suite*).

la jeune fille a épousé un chrétien, et vit heureuse au village de la mission Lukulu.

Les enfants des esclaves sont esclaves. Ils restent la propriété du maître des parents. Celui-ci en fait ce qu'il veut. Pardon : il est plus exact de dire qu'il en dispose comme il veut. Il a leur liberté en mains. Il peut les vendre s'il le désire.

Mais s'il les garde chez lui, il les traitera bien, tout comme ses chèvres et ses poules. Son intérêt l'exige.

Et si le maître tuait son esclave, l'opinion publique le jugerait mal. Ce serait mal vu, considéré comme un abus de pouvoir; mais personne ne songerait à lui en demander compte, pas plus d'ailleurs que s'il tuait sa chèvre.

Mais le cas ne se présente guère, en dehors des meurtres rituels.

La condition de l'esclave est douce. On a vu qu'il pouvait posséder quelque propriété mobilière et que souvent, s'il était vraiment méritant, il trouvait le moyen de se libérer en se rachetant.

En cas de contestation avec son maître sur la possession de sa chèvre, par exemple, l'esclave demandera une palabre et peut gagner son procès.

Où habitent les esclaves?

Dans un grand village, ils habitent sur le pourtour. Les esclaves d'un chef sont là, groupés dans un petit village, sous la surveillance d'un fonctionnaire du chef, souvent esclave lui aussi. La surveillance n'est pas étroite. Ils pourraient s'enfuir; ils ne le font pas. Ils n'ont

guère à se plaindre; ils restent. Pourquoi s'enfuir? Pour échouer chez un autre chef, peut-être plus dur pour ses esclaves? Le risque n'en vaut pas la peine. Car il y a le risque d'être repris et puni.

Les esclaves ne sont pas admis à se racheter par leurs propres enfants, en aient-ils un nombre conséquent; ceux-ci en effet, étant eux-mêmes esclaves.

Ils sont assez considérés. En fait on ne les regarde pas comme du bétail.

A l'arrivée des blancs, la plupart se sont déclarés indépendants; je parle surtout des esclaves des chefs, nés au pays de parents esclaves, groupés en villages plus ou moins étendus.

Quant aux esclaves des particuliers, ils habitent dans ces cabanes au rebord du village ou même à proximité de leurs maîtres. La forme de ces huttes est la même mais elle est généralement plus petite. Au reste ceci dépend d'eux-mêmes : c'est à eux de l'édifier.

Ces esclaves doivent travailler pour le maître, c'est entendu. Mais cela se réduit à peu de chose.

Les esclaves des chefs notamment paient surtout par redevances annuelles sur le produit des récoltes. Ils offrent les prémices et une certaine quantité. J'ignore si la proportion est fixée strictement d'avance.

Bref, ces esclaves des chefs se trouvent, en fait, dans la même situation que les hommes libres recrutés par le chef pour son service : une des seules différences c'est que les esclaves ne s'en vont pas, le travail accompli. Ils restent au service.

Tous esclaves sont courbés sous les mêmes usages. Ils parlent la même langue. Exception est faite ici et là par un étranger d'autre race.

J'ai noté la présence de beaucoup d'esclaves Bahombo,

BALUBA

(Congo.)

F, 175 (*suite.*)

des bords de la Lukuga, là où plongèrent les dernières razzias. Vers le sud du pays, les esclaves Babemba et Batabwa l'emportent sur les Bahombo et autres tribus.

Qu'on me permette de terminer ce sujet par l'histoire du petit Mikaeli Lisase :

C'était en juin 1902. Je parcourais la région au sud de notre mission.

Après une journée de sept heures de marche, au grand soleil de l'Uruwa, sur des collines arides, j'arrive le soir au petit village du chef Lukwente. Après les saluts d'usage je me promène à la fraîcheur du soir, à travers les huttes primitives mais bien alignées. Je jouis des charmes de cette nature sauvage tout en essayant de lier conversation avec les habitants.

Tout à coup, je crois entendre des cris plaintifs dans les herbes avoisinantes, j'approche et je découvre, dans une misérable cabane ouverte à tous les vents, un pauvre garçon d'une dizaine d'années. Son visage amaigri, ses yeux caves, ces membres grêles et desséchés me disent assez qu'une longue souffrance a miné ce petit malheureux. Si du moins sa mère était là pour calmer ses douleurs ! Mais non, quelques haillons sur ce corps malade, des ordures et des cendres amoncelées dans un coin, des tisons éteints dans le foyer, tout indique que la pitié est absente, que cet enfant est abandonné ; il est esclave.

Comment rester insensible devant une telle misère ! Je me penche vers ce malheureux, j'ajuste ces haillons

et, pendant que des paroles amicales calment sa crainte, je rallume le feu éteint. A la lueur du feu qui pétille, le malade a reconnu en moi un ami compatissant, peu à peu il se laisse aller à une joie expansive et nous lions conversation.

« Eh bien, mon pauvre petit, que fais-tu ici tout seul ? tu m'as l'air bien malade ? »

— Oui ; Bwana, je souffre beaucoup, je tousse nuit et jour, donne-moi des remèdes, si tu en as ici.

Je t'en donnerai, et de bons, mais dis-moi, où est ta mère ?

— Ma mère, oh, elle est bien loin, là-bas, chez Mulenga.

— Mais alors, qui te soigne, qui te nourrit ?

— Je suis esclave du chef Lukwente. Il y a trois lunes, — je suis devenu malade ; mon maître croyait que j'allais mourir, et il m'a fait porter ici ; chaque matin sa femme m'apporte quelques racines de manioc, un peu d'eau et du bois, et ainsi je vis encore.

— Pourquoi donc es-tu esclave ?

— Bwana, toi tu m'aimes, je vais te le raconter.

Et l'enfant me développe, au milieu de fréquents accès de toux, l'histoire suivante :

— Je vivais tranquille avec mon père, ma mère et mes deux petites sœurs, au village de Malala sur le Balaï ; mon bonheur était de tendre des pièges aux oiseaux et aux chats sauvages, avec deux ou trois autres compagnons. Or, cette année, la récolte de maïs avait été abondante, et Malala avait invité tout le monde à venir boire du pombé. Mon père, lui, en avait bu beaucoup, il s'était enivré. Un petit chef voisin, également ivre vint lui chercher querelle. Mon père qui était plus fort, le jeta par terre, le battit, lui lança toutes sortes

BALUBA

(Congo.)

F, 175 (*suite.*)

d'insultes et d'imprécations, après quoi chacun s'en alla dormir. Malheureusement trois jours plus tard, le chef devint malade et mourut; aussitôt ses parents, soupçonnant mon père de lui avoir jeté un sort, se rendent chez un grand sorcier du Lualaba; celui-ci consulte son génie et en reçoit l'assurance que mon père est le vrai ensorceleur. A l'instant, tous accourent furieux vers notre hutte, armés de hâches, de lances et de flèches; ils s'emparent de mon père, le lient, le garottent, l'entraînent dans la brousse, et là le fils du mort levant sa hâche avec rage, lui en assène deux coups sur le crâne, puis tous se retirent, abandonnant le cadavre aux bêtes. Mais un « Kazanzi » (anthropophage) avait tout vu. Il alla sur le champ quérir quelques membres de sa secte, vint avec eux achever mon père qui respirait encore, et recueillir dans des Calebasses le sang qui coulait des profondes blessures. Puis il enroula le cadavre dans un grand filet de chasse, et l'emporta sur le bord de la rivière, où tous ensemble se mirent à couper le corps en morceaux, à le faire cuire dans de grands pots et à les dévorer comme des hyènes.

Ma mère avait fui avec mes deux petites sœurs et moi, chez ses parents. Mais le fils du chef ne se croyant pas assez payé, vint me réclamer comme esclave, et peu après il me vendit au chef Lukwente.

Depuis ce temps on a déjà recolté le nouveau maïs et pourtant je ne puis oublier les cris plaintifs de mon père garotté, ni les hurlements furieux de ses ennemis. A

chaque instant je sens qu'on me méprise, j'entends des insultes comme celle-ci : « fils d'ensorceleur, fils d'assassin ; » si je veux répondre, on me frappe. Mais Bwana, je suis fatigué ; du reste, je t'ai dit à peu près tout.

— Oui, mon ami, cela suffit ; je vois combien tu es malheureux ici ; mais écoute : je suis un Bwana de Lukulu, je suis venu ici précisément pour rechercher des esclaves abandonnés, et les emmener chez nous ; il y en a déjà beaucoup, dont plusieurs grands comme toi, et tous sont bien portants, ils ont de la bouillie trois fois par jour et presque toujours de la viande dans leur sauce. Viens avec moi, et j'espère que tu guériras. En attendant, dors bien tranquille ; je vais parler à ton maître et, demain je te ferai porter chez nous. Allons bonsoir.

— « Bonsoir, Bwana », c'est tout ce que mon petit malade put répondre. Décidément, c'en était trop ; son regard ébahi et joyeux en même temps semblait dire : « Est-ce possible, est-ce bien vrai ? »

Oui, mon pauvre ami, c'est bien vrai, et je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir racheter tous tes pareils.

Le lendemain, au premier chant du coq, je suis sur pied. Pendant que mes porteurs plient la tente et le lit de camp, que mon boy prépare une tasse de café, je fais venir Lukwente :

Tu sais, mon brave, lui dis-je en lui tapautant le ventre pour lui donner une belle humeur, tu sais, il y a là dans les herbes un esclave malade, bien malade ; il mourra sans doute dans quelques jours. Cet esclave est à toi ?

— Non, Bwana, ce n'est pas un esclave, c'est un enfant du village ; on l'a porté dans la brousse parce qu'il pourrait communiquer son mal à d'autres.

— Allons, allons, Lukwente, pas de mensonges. Si

BALUBA

(Congo)

F, 175 (*suite.*)

c'était un enfant libre, il y aurait près de lui quelqu'un pour le soigner, et je n'aurais pas trouvé dans sa hutte un monceau de cendres et d'ordures. Cet enfant est esclave, je le sais ; pourquoi le nier ? Tiens, je veux te l'acheter et le payer tout de suite ; je t'en donne dix brasses d'étoffe et dix colliers de perles ; les voici ; tu n'as aucun intérêt à refuser, car cet enfant va bientôt mourir.

Et le vieux chef anxieux, sans répondre, se met à parler à l'oreille de son voisin accroupi à sa droite, celui-ci lui répond de même, puis tous deux palpent, repalpent mes étoffes et mes perles. Enfin après quelques instants de ce manège mystérieux, Lukwente se décide :

« Bwana, c'est bien, mon esclave est à toi. »

Et moi, sans plus tarder, je vais chercher mon malade, on le lave, on lui sert une bouillie claire, je l'habille d'un pagne neuf et le voilà prêt à partir pour la station.

Parmi mes porteurs, Katolo et Yumba sont bien bâtis. Leur paresse habituelle n'a pas réussi à atrophier leurs biceps ; je leur confie mon Lisase (c'est le nom de mon racheté). Ils le porteront sur leur dos à tour de rôle.

— Vous entendez bien, Katolo et Yumba, portez-le prudemment, sans secousse, car il est bien malade. Quand il voudra se reposer, arrêtez-vous ; mais tâchez d'arriver au Lukulu avant la nuit.

Et les voilà partis. Mon Lisase semble tout heureux ;

il me dit au revoir de la voix et de la main, et je continue ma route pour racheter ailleurs d'autres enfants.

Huit jours plus tard, j'ai le bonheur de rentrer à la mission avec cinq nouveaux rachetés ; je trouve mon Lisase à côté d'un bon feu, dans une chambre servant d'infirmierie ; près de lui un de nos grands enfants pour le soigner.

— Eh bien, Lisase, te voilà mieux que dans ta misérable paillotte de Lukwente. Comment vas-tu ?

— Oh Bwana, on est bien ici, mais je suis encore bien malade.

— Patience, mon ami, si le Bon Dieu le veut, tu guériras.

De fait, le petit est bien mal ; sa toux ne lui laisse plus guère de relâche, sa respiration est gênée, le côté est douloureux, ses nuits ne sont plus que de longues insomnies, et l'appétit a disparu. Tous nos remèdes restent sans effet. Il est temps de lui donner le grand remède. On lui explique sans tarder les grands vérités ; notre malade les comprend sans peine, car il a l'intelligence bien ouverte. Le jugeant convenablement préparé, le P. Supérieur le baptise et lui donne le nom de Michel. Malgré ces douleurs, notre Mikaeli semble tout joyeux ; malheureusement, il tombe presque aussitôt dans une syncope dont nous ne parvenons pas à le tirer et vingt-quatre heures après son baptême, son âme va grossir au Ciel le groupe des petits Baluba régénérés. Il intercède maintenant avec eux pour ses compatriotes infidèles.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

e) ORGANISATION POLITIQUE

176. — *Existe-t-il une organisation politique distincte du groupe familial ?*

Oui, incontestablement.

La peuplade que nous étudions est organisée comme une unité féodale.

Ce pays est, comme on le sait déjà, le pays du grand chef Tumbwe; le successeur de ce chef réside près du Tanganika, dans les montagnes du Marungu. Tumbwe conquiert ce pays. A lui le droit de l'administrer, de le conserver intact contre les envahissements étrangers; à lui d'agrandir son domaine par des guerres, des traités ou par d'autres moyens admis par la coutume.

Ne pouvant administrer lui-même ce vaste territoire, il le confia, il y a environ cent-cinquante ans, aux fils de Kabalo, son parent, à Sohola et Kayua, qui vinrent en prendre possession avec leurs deux sœurs Kabwa et Kalunga. Tumbwe leur céda, contre une redevance annuelle, tous ses droits et devoirs. Il gardait donc la suzeraineté.

Les vassaux de Tumbwe ont deux prestations à remplir : l'une, occasionnelle, d'ordre militaire; l'autre, annuelle, d'ordre économique.

Chaque année Tumbwe vient en Uruwa recueillir, soit directement lui-même, soit par délégué, le tribut en nature : vivres, bétail ou esclaves.

On sait que des fils de Kabalo, Sohola l'aîné occupa

le nord-ouest et devint père de la branche aînée; Kayua occupa le sud-est; son neveu Kabwila, fils de sa sœur cadette Kalunga, reçut le titre de fondateur de la branche cadette. Les descendants de la sœur aînée occupèrent le pays de Sohola; ceux de la sœur cadette le pays de Kayua. Les deux fils de Kabalo sont, de par leur mère, *Mulohwe* et *Mfumu*, c'est-à-dire chefs de sang sacré.

Comment occupent-ils le pays?

Le chef de sang sacré fait choix pour son propre usage et celui des gens qui se fixent dans son village d'une part suffisante de terres arables, de rivières et de marais poissonneux. A ses neveux, enfants, cousins, ainsi qu'à ses plus fidèles serviteurs qu'il veut spécialement récompenser il confie des portions de territoire avec mission d'y établir des villages. Le menu peuple se groupe autour de ces chefs au gré de ses caprices et de ses intérêts. Le reste du pays est tenu en réserve pour les nécessités à venir : c'est une sorte de terre commune où les sujets du chef et des sous-chefs peuvent aller cultiver et chasser ; là s'organisent les grandes *Kitumpa*, incendies des herbes, où tous viennent collectivement ramasser le gibier.

Quand une région a été concédée à un sous-chef, le chef n'a plus de prétention à émettre sur le produit; s'il en désirait les fruits, il devrait les payer comme un autre citoyen; s'il s'en emparaît par la force ou de toute autre manière ce serait un vol.

Cependant le sous-chef reconnaît l'autorité du chef par l'offrande des prémices et d'une redevance prélevée sur le produit des cultures, de la pêche ou de la chasse.

Aussi quand un homme a cultivé ses champs, du premier produit qu'il récolte il détache cinq ou six épis de

BALUBA

(Congo.)

F, 176 (*suite.*)

maïs et les porte chez son chef. C'est l'offrande des prémices, reconnaissance symbolique de la vassalité. Ceci est obligatoire. La coutume le veut.

Quand la récolte est terminée, le sous-chef en prendra pour la porter chez le chef. Assurément il s'efforcera de donner le moins possible. Le chef réclamera le plus possible. La quantité cédée dépend donc de la moisson, de l'habileté et de la force des hommes en présence.

Si les sous-chefs se mettaient en tête de refuser l'annuelle redevance, le chef aurait le droit de l'exiger *manu militari*. Ainsi le veut la coutume. Au besoin il irait jusqu'à leur enlever la partie du pays concédé pour l'attribuer à des sous-chefs plus fidèles. Cette dépossession serait une véritable honte, la punition d'une félonie.

A ce propos une remarque s'impose. Si le sous-chef insoumis était un *mulohwe* le chef ne pourrait recourir aux armes contre lui; le *mulohwe* est de sang sacré; l'assaillant serait menacé de la vengeance des esprits gardiens du sang sacré. En règle, du reste, le chef laissera à son vassal même insoumis un lambeau de terres, pour sa famille et son héritier; il ne tuera pas par le fer mais on dit dans les coins qu'il n'hésiterait pas à s'en défaire par le poison.

Voyez bien les degrés de l'échelle. En haut Tumbwe qui investit les fils de Kabalo; ceux-ci investissent des sous-chefs; ceux-ci font de même à leur tour. Car de même que les chefs, l'aîné de la famille fait cession de terres à ses cadets; ceux-ci les partagent entre

leurs sous-chefs; ces derniers en donnent aux membres de leur famille, toujours avec l'obligation de créer un village et de payer des redevances en nature.

Toutes ces personnalités investies, grandes ou petites, groupent autour d'elles, sur des domaines qu'elles possèdent, une clientèle composée — outre des Baluba issus de leur famille, surtout par la descendance masculine qui ne pouvant hériter retombe dans le vulgaire — des esclaves affranchis ou étrangers, qui sont venus se placer sous leur protection. Ces étrangers sont parfois nombreux : ce sont des Batabwa, des Babemba, des Bahombo etc. Ainsi se constituent et se perpétuent les clans, qui forment l'épine dorsale de tout cet organisme; c'est sur le clan que s'échaffaude toute la superstruction féodale que j'ai essayé d'esquisser avec son armature de droits et de devoirs.

Il n'y a pas que les relations personnelles de chef inférieur à chef supérieur pour constituer l'armature politique de la région de nos Baluba; il y a aussi les palabres entre le chef de la région avec les chefs de village, soit à propos de prestations, soit à propos d'infractions de territoires, etc. C'est une institution politique à relever.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.*e)* ORGANISATION POLITIQUE**177. — *Le chef.***

Comment se fait-il que le pouvoir soit attribué de droit à telle et telle famille, au point qu'il serait impossible d'en investir quelqu'autre qui ne s'y rattache pas ? C'est que cette famille seule a reçu le dépôt de l'autorité (bufumu) et que son autorité a été sacrée et est devenue (bulohwe) par un être inconnu, en relation avec les esprits. Par conséquent, seuls les descendants de cette famille portent dans leurs veines le sang du bulohwe ou autorité sacrée.

La tradition a conservé le souvenir de cette origine de l'autorité en Uruwa. Elle m'a été contée par des voyageurs du Kamelondo (Lualaba) venus d'un village en amont d'Ankoro.

Un soir que nous venions de parcourir une étape entre Ankoro et Buli, je m'étais accroupi au milieu de mes hommes. Personne d'entre eux n'avait encore vu de missionnaires. Étonnés de m'entendre parler leur langue, ils m'eurent vite donné leur confiance. Nous devisions ensemble en fumant la pipe autour du feu de bois, quand la conversation tomba sur les chefs, sur la source de leur autorité, sur le « buhlowe ». L'aîné de la bande se mit à me raconter l'histoire du bulohwe, que j'écoutai avec la plus vive attention. Le soir même je la mettais par écrit. Trois semaines plus tard, voulant savoir si

tous les détails étaient exacts, j'invite mon homme à me raconter encore une fois la même histoire. Il le fit absolument dans le même ordre et avec les mêmes détails. Bien plus, je l'ai entendue raconter, avec des détails plus sommaires il est vrai, chez les Batabwa du Marungu, et les Batumbwe des bords du Tanganika. Nul doute que c'est bien là l'écho de la tradition.

« Le chef de sang sacré », appellation que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois et notamment au n° 176, lorsqu'il s'est agi d'établir le caractère féodal du régime politique de nos Baluba, signifie que Kyombo, par exemple, un des chefs actuellement en exercice, est chef du sang sacré par Kabwiba, qui était du sang de Tumbwe, le fondateur et le conquérant. Or, Tumbwe est du sang de Kongolo, qui était du sang sacré, divin, des « fils des esprits », quelque chose sans doute comme les « fils de Dieu » des antiques religions d'Orient et d'Égypte.

Le sang sacré qui coule dans les veines du chef jouit d'immunités. Ainsi jamais personne ne s'avisera d'immoler un de ces chefs, même capturés à la guerre ou dans une rébellion. Attenter à la vie d'un tel dépositaire du sang sacré, c'est s'exposer à la vengeance implacable des esprits, gardiens jaloux de la race.

Le chef mulohwe mange à part; il ne peut être vu à manger.

La femme du chef qui le sert à table doit se vêtir d'une manière spéciale — à peu près comme le sorcier doit se vêtir selon le rite quand il va entrer en contact avec les esprits.

Notre chef ne peut manger de la nourriture autre que celle préparée sur le feu luvyo allumé suivant le rite traditionnel (par giration), lequel feu est réputé venir des esprits.

BALUBA

(Congo.)

F, 177 (*suite.*)

A sa mort, le chef est enterré à part dans une cabane, à proximité du village. Ses ongles sont conservés avec un respect religieux. Sous peine de mort, le neveu, doit conserver ces ongles : s'il les perdait, on le tuerait.

Ainsi, par ces diverses particularités, le caractère sacré du chef mulohwe s'affirme de façon indiscutable.

Les autres chefs — l'exception — qui n'ont pas de sang sacré dans leurs veines, au moins en partie, ne jouissent pas des immunités indiquées. On les appelle kilolo (pl. bilolo).

Considérez maintenant l'ensemble du monument politique de la société balubaise. Du haut en bas c'est une vaste hiérarchie à rapports personnels, basée sur la parenté. Du haut en bas, on pratique l'investiture.

L'investi, pour autant qu'il n'a pas démerité, passe l'autorité et les fonctions à sa descendance, suivant l'ordre traditionnel, de l'oncle maternel au neveu.

Ainsi le chef A a deux frères et deux sœurs : ses successeurs immédiats sont ses deux frères par rang d'âge. Le fils aîné de la sœur aînée succèdera quand ses oncles seront décédés. Règle ne varietur.

S'il n'y a pas de frère ni de sœur, la chefferie passera à la branche cadette la plus rapprochée. (Voir la généalogie des chefs au n° 7.)

La question du sang est donc tout-à-fait prédominante et toujours par les femmes qui sont les dépositaires de la race.

Les fonctions du chef sont multiples :

a) Il est le chef de la guerre ; c'est lui qui déclare la guerre et mène ses gens à la bataille. Bien entendu, c'est le principe ceci. En fait, ce droit comme tous les autres est tempéré par l'usage. Nos Baluba, je l'ai déjà dit plusieurs fois, sont très indépendants de caractère ; s'il leur plaît d'aller à la guerre, ils iront ; ils en sont friands du reste, c'est une occasion de rapines. Mais s'ils ne voulaient pas, leur chef pourrait-il les y forcer ? Je ne le crois pas. Ces rapports me font penser à ceux des Francs avec Charlemagne qui faisait chaque année appel à ses bandes pour la campagne d'été. Il est vrai qu'une fois en campagne le chef commande et les soldats obéissent : la discipline veut ça.

N'oublions pas cependant qu'ici presque tous ces chefs sont de même sang ; c'est une collection de parents à des degrés divers. De ce chef, le droit de réquisition à l'égard des vassaux acquiert plus d'importance.

b) Le chef convoque et préside les palabres ; ainsi se dessine la face judiciaire de sa mission.

c) A-t-il une mission religieuse collective ?

Possible, mais je n'en ai jamais observé l'une ou l'autre manifestation. Assurément, il possède et vénère ses mânes à lui ; le fétiche du chef est celui de sa mère ; il ira à son neveu. Ses enfants auront d'autres fétiches. Il semble cependant que le fétiche Pungwe, vrai fétiche de la famille du chef, soit une sorte de drapeau, de blason destiné à resserrer les liens religieux de toute la communauté, et à ce titre, le chef a donc une influence religieuse.

Au fond, la puissance du chef est plutôt d'ordre moral, il agit par la persuasion bien plus que par la force.

BALUBA

(Congo.)

F, 177 (*suite.*)

A part les grands qui l'entourent au village, il n'a pas de garde personnelle.

Il n'a le droit, le vrai droit de réquisition, qu'à l'égard de ses esclaves, et encore, nous l'avons vu, dans des cas déterminés.

Mais si un chef abusait de son autorité?

Je ne l'ai jamais vu. Mais d'après les on-dit voici ce qui arriverait : ou bien on réclamerait au chef supérieur ou suzerain et celui-ci interviendrait et au besoin déposerait même par la force le mauvais chef; ou bien ses hommes l'abandonneraient un à un ou en masse, le laissant seul, sans puissance et sans crédit.

J'ai connu un chef abandonné pour ce motif de tout son monde.

Les sœurs du chef peuvent être cheffesses. Leur mari, dans ce cas, est une espèce de prince-consort. Notons qu'elles n'en ont jamais qu'un... à la fois. Pas d'exemple de polyandrie simultanée.

Veut-on avoir une idée de la redevance? Voici un Mulohwe, Kyombo, savez-vous ce qu'il paie à Tumbwe? Notez qu'il ne lui paie maintenant cette redevance que lorsque Tumbwe en a besoin et qu'il la lui réclame — donc pas annuellement : — deux esclaves, cinq ou six chèvres, une quantité de vivres en farine, poisson, viande fumée. Jadis c'était bien plus.

Voici comment la cérémonie se passe. D'abord Tumbwe s'amène lui-même; depuis l'arrivée des blancs dans le pays, il n'agit plus par mandataire. Donc, il y a peu de

temps, d'après mes renseignements il vint en Uruwa. Kyombo va au-devant de lui avec les principaux notables de sa seigneurie ou de son village, qui, derrière lui, amènent les cadeaux (mulambu). Ces cadeaux ont pour signification : d'abord de reconnaître son infériorité et sa vassalité, puis de lui faire honneur.

Arrivé à proximité, Kyombo se met à plat ventre devant le Tumbwe : ainsi il exprime sa sujétion ; puis, il approche de son seigneur en grimpant sur les mains et les genoux. Alors dans un flux de paroles flatteuses, il offre les cadeaux en les énumérant et les vantant : question de les faire apprécier.

C'est ce que nos noirs appellent kulambula = offrir un cadeau. Ce mot dérive de kalamba = lécher.

Le chef reçoit les cadeaux. S'il est content il dit : « C'est bien ». S'il ne l'est pas, il dit : « C'est peu ». Dans ce dernier cas, l'inférieur s'empresse d'aller chercher encore quelque chose qui contentera le chef.

Autrefois, quand le chef n'était, malgré tout, pas content, c'était la guerre, la dépossession partielle.

Aujourd'hui, il se contente de manœuvrer, de négocier, d'user de tous les moyens, hormis les trop violents que les blancs ne supporteraient plus impunément.

Ainsi se fait le paiement du tribut, du haut en bas de la hiérarchie, mais avec des variantes. Naturellement, plus on descend, plus les exigences sont âpres.

Mais depuis l'arrivée des blancs, un vent d'indépendance s'est levé. Et les chefs pleurent : « Voici qu'on ne me paie plus de quoi payer les blancs ! » est une plainte que connaissent bien nos collecteurs d'impôts.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

e) ORGANISATION POLITIQUE

178. — *Assemblées.*

J'ai expliqué la manière dont se tenaient les assemblées pour résoudre les questions judiciaires dont le chef est saisi (voir n° 169). C'est l'exemple d'un type qu'on peut généraliser et agrandir.

Ainsi on aura une claire idée de l'aspect de l'assemblée typique des notables.

Ces notables se recrutent par désignation du chef et aussi par succession. Mais les successeurs doivent être appelés à nouveau par le chef ou plutôt reconnus.

Ainsi un *Twite* a un neveu qui devient un petit *Twite* ; quand le grand décède, le neveu est nommé d'habitude par le chef.

Ces notables sont des gens libres ; leur qualité de siéger au Conseil est indépendante de leur fortune, quoiqu'en fait la plupart des notables sont des gens riches.

Les affranchis peuvent devenir des notables. Mais jamais les esclaves.

C'est le chef qui convoque les assemblées.

Ces assemblées n'ont pas seulement un caractère *judiciaire* il en est de politiques. Ainsi quand le chef désire partir en guerre, il assemble le Conseil ; on délibère, etc. Ainsi encore quand il s'agit d'une délimitation du territoire. Il y a aussi la compétence *administrative* : s'agit-il, par exemple, de l'établissement d'un barrage à

— 846 —

poissons dans la rivière ou du déplacement du village.

Voilà pour l'assemblée du Conseil, des notables.

Mais il y a aussi des assemblées générales de tous les hommes libres. Je ne crois pas qu'elles soient de droit. Elles dépendent de la bienveillance des chefs.

La véritable assemblée délibérante c'est l'autre, la première.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale

e) ORGANISATION POLITIQUE

179. — *Associations secrètes.*

Au n° 119, je me suis attardé longuement à décrire ces associations secrètes. Je les ai placées là-bas, parce que j'ai estimé qu'elles sont religieuses en ordre principal. Cela ne veut pas dire qu'elles n'exercent pas d'autre action, mais c'est en ordre subsidiaire.

C'est ainsi que les sociétés secrètes ont une action politique plus ou moins apparente. Les chefs en font souvent partie, et ils ont presque toujours rang parmi les dignitaires. Kyombo est chef du Bugabo, Mbuli chef du Burungu. D'autres chefs de villages font de même. De la sorte, leur action s'étend plus loin et est plus intime.

Ces sociétés secrètes ont même une puissance sur les juges. Et c'est facile à comprendre. Derrière l'accusé, membre d'une société secrète, se dresse en toute solidarité le bataillon des confrères, avec leurs fétiches et maléfices redoutés. Croyez-vous que la sentence n'en subisse jamais l'influence ?

P. COLLE.

— 849 —

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.*e)* ORGANISATION POLITIQUE**180. — *Officiers inférieurs.***

Cette question a été traitée au n° 46.

P. COLLE.

181. — *La tribu et ses subdivisions.*

Cette question a été traitée aux nos 2, 4 et 176.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.**e) ORGANISATION POLITIQUE****182. — Organisation financière.**

Le paiement de la redevance se fait comme il a été rapporté plus haut au n° 177.

Elle se paie en mains propres et sans collecteurs intermédiaires.

Il n'existe nulle part de droit de péage sur les chemins. Par contre, chacun paie quelque petit objet au passeur d'eau, quand la rivière n'est pas guéable. Cette redevance est fort variable. C'est une flèche, quelques racines de manioc, une dizaine de perles sur les rivières étroites. C'est même un collier complet sur des rivières comme le Luvwa.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo)

F. — Vie sociale*e)* ORGANISATION POLITIQUE**183.** — *Situation politique des étrangers.*

Il convient tout d'abord de spécifier le sens du mot « étranger ». Au sens indigène est étranger (mweni) quiconque n'est pas attaché à une chefferie. Il devient membre de la communauté par le fait de son adoption parmi la clientèle d'un chef ou d'un grand.

Ainsi défini, l'étranger n'a absolument rien à voir aux affaires du pays. S'agit-il de prendre une décision grave, il n'est pas même consulté. D'ailleurs, les étrangers ne résident jamais longtemps ; ce sont gens de passage, et comme tels, gens à exploiter plutôt qu'à consulter.

En principe, tout étranger de passage est accueilli avec politesse ; il reçoit sans trop de peine la nourriture et le couvert, s'il a eu soin d'aller au préalable saluer le chef. C'est le chef qui l'héberge. En pratique, l'étranger est souvent molesté, s'il fait partie d'une communauté antipathique ou ennemie.

Mais dès qu'ils sont accueillis dans la clientèle, ils en partagent tous les devoirs et tous les droits ; qu'il s'agisse d'individus venus d'un clan ou d'un village différent, ou qu'il s'agisse d'individus venus des tribus avoisinantes. Les esclaves affranchis eux-mêmes sont traités sur le pied de tous les indigènes libres.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale.

e) ORGANISATION POLITIQUE

184. — *Relations pacifiques.*

Je n'ai jamais entendu dire que nos Baluba pratiquent l'échange du sang.

D'un tempérament fort indépendant, ils ne supportent pas de joug. Toute manifestation qui semble y porter atteinte, les révolte.

Entre eux, ils montrent beaucoup de simplicité dans leurs rapports journaliers; ils n'ont pas cette morne méfiance de beaucoup d'autres peuplades. Ils aiment à se rendre visite, à inviter à boire la bière le groupe des amis. Ils sont heureux de passer de joyeuses soirées dansantes avec leurs invités.

Il est assez imprudent de s'éloigner du village, chargé de vivres ou de valeurs, à moins d'être en nombre. Les grands ne se font pas scrupule de dépouiller les faibles et les petits.

Quand un chef va voir un autre chef, il est logé dans les propres cases de ce chef; il n'a pas besoin d'amener sa femme; son hôte met à sa disposition l'une des siennes pour cuire sa nourriture et pour tous ses besoins. Il peut y rester tant que bon lui semble.

Il n'y a pas de traités proprement dits, à ma connaissance, entre nos Baluba et les peuples voisins. Cependant, ils ont certains accords de circonstances, des ententes de solidarité offensive ou défensive contre un ennemi commun.

Seuls les Batumbwe de l'Est, apparentés à nos Baluba, sont considérés comme tribu amie. Les autres peuvent être exploitées, et nous avons vu au n° 175 que nos Baluba-hemba n'y ont pas manqué.

Pour un rien, la paix est rompue, et la guerre éclate avec un village ou une tribu voisine. Une jarre de bière renversée fut le point de départ de plus d'un grand combat.

Les Baluba ont des limites bien précises qui distinguent nettement l'étendue des territoires. Ce sont des limites naturelles : montagnes, rivières, lisière de forêt, clairières, rochers, marais ou même gros arbres.

Ils aiment à faire le commerce. Pour ces relations commerciales, voyez le n° 162.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*f) RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR***185. — Relations guerrières.**

La guerre est fort en honneur parmi nos Baluba. Pour les causes les plus futiles, ils recourent aux armes. Race de batailleurs, ils trouvent un plaisir infini à courir sus au voisin. Aussi la guerre était-elle de tout temps leur « sport » privilégié. Heureusement, celle-ci est rarement fort meurtrière.

Et cependant, les villages ne sont pas fortifiés. Durant ces dernières années, ils est vrai, plusieurs agglomérations se sont cantonnées derrière des palissades, mais ces « boma » sont copiés sur celui des Arabisés venus dans le pays. Paramino sur les bords de la Luwiboso, Bukala sur la Nyemba, Kafindo sur le Lualaba, abritèrent en effet derrière des haies de rondins leurs déprédations et leurs rapines. Les blancs en ont purgé le pays.

Le village des Baluba est donc exposé de toutes parts aux incursions et aux surprises. Echelonnées le long de plusieurs rues parallèles, les cabanes n'ont pour abri que la surveillance du Tompa et du Kinamasinda, d'une part, des gardes du chef d'autre part. Peut-être, n'est-ce pas sans intention stratégique que les jeunes gens occupent les ailes, et les esclaves le pourtour du village.

La guerre peut être déclarée pour des motifs bien différents. Tantôt, c'est le désir de conquérir de nou-

velles terres arables, un marais ou une rivière poissonneuse tantôt, c'est la répression d'un sous-chef insoumis ou la soif d'assouvir une vengeance sur un chef voisin ou l'un de ses clients, le châtiment pour refus d'impôts. Parfois, c'est la conséquence d'une simple dispute d'ivrognes, ou d'une bataille d'enfants. D'autres fois, mais rarement, enfin, c'est la dispute de deux compétiteurs au même trône de chef. Ces guerres portent trois noms : 1° « livita lya luana » ; 2° « livita lya kibuli » ; 3° « livita lya musumba ». Le premier nom peut se traduire par : guerre de succession ; il s'applique à toute guerre de compétition de trône ou de pays. Le deuxième signifie guerre d'arrogance, et s'applique à tous les combats qui ont pour but de châtier, de venger, de réduire des insoumis. Le troisième enfin indique les guerres de razzia. J'en ai parlé au n° 175.

La guerre offensive est presque toujours discutée en Conseil. Les anciens du village sont consultés et donnent librement leur avis. Souvent aussi, le chef recourt à un vrai referendum.

Dès que l'on a décidé d'assaillir l'ennemi, tout le monde prend ses dispositions. Chacun met en lieu sûr ce qu'il a de plus précieux. Les enfants, les femmes et les vieillards sont envoyés dans la brousse ou chez des parents habitant d'autres villages. Une défaite en effet est toujours dans l'ordre des possibles, et alors le village court grand risque d'être saccagé. Les guerriers mettent leurs armes en état, préparent du poison frais.

Au jour marqué, Kalala, nommé alors « mulya vita » fait résonner le tambour de guerre. Aussitôt, tous les hommes valides accourent d'un pas accéléré. On dirait qu'ils vont à une fête. Nous avons vu au n° 124 la formule d'appel. Bientôt, les premiers contingents sont là,

BALUBA

(Congo.)

F, 185 (*suite*).

frémissant d'aise, aux allures martiales, la bravade à la bouche. A les en croire, il vont conquérir le monde.

Bien souvent, le Conseil a décidé de s'adjoindre des alliés. Les chefs voisins, qui sont toujours prêts pour pareille besogne, répondent vite à l'appel. C'est ce qu'ils nomment : « kuloba mulohwe » pêcher un chef. Dans ce but, un ambassadeur (mukenzi) est député chez le chef désiré. Arrivé devant lui, il fixe en terre une flèche et dit : « chef X, mon maître t'appelle au secours. Veux-tu, oui ou non, l'aider à faire la guerre à... » Le chef consulte les anciens. S'ils consentent, le chef ramasse la flèche. Puis, il appelle son Kalala mulya vita (littéralement général dévoreur de combats) et lui dit de battre le tambour de guerre et de se tenir prêt à partir avec ses hommes. Cependant, l'ambassadeur est venu apporter la réponse. Le chef alors appelle le Kalala mulya vita, le Tompa et le Kimenkinda (généraux), le tambour de guerre résonne de nouveau, les guerriers se massent. Le chef alors leur dit : « muunvwane mianda ya livita libaya kwa mulohwe kakenge kamulwizye » ? Entendez le bruit de guerre qui vient de chez le chef... un tel ; ne l'aidez-vous pas au combat ? Et puis, il donne à son Kalala mulya vita, une étoffe rouge pour en faire un étendard (ceci est sans doute d'introduction récente), une lance, un bouclier, un paquet de plumes rouges de nsala, quelques plumes longues et éfilées (mitenga). Tout est prêt. On peut appeler l'allié. Aussitôt un

estafette se détache et court lui donner le plan de campagne et la marque distinctive des alliés.

Nos Baluba en effet ont une marque pour se reconnaître. Chaque guerrier des troupes alliées doit se mettre dans la chevelure quelques plumes, ou des feuilles de maïs ou même de petites branches. Et les troupes de renfort s'amènent au village en chantant sur un ton unique et en cadence ce simple mot : « kabeya ye, kabeya ye, kabeya ye, etc. » Tous ont l'arc à la main et les doigts sur l'encoche. Dès que leur voix est entendue, les hommes du chef principal répondent sur le même ton : « lubende ye, lubende ye, lubende ye ».

Cependant, il a fallu faire une déclaration de guerre à l'ennemi. Celle-ci se fait bien simplement. Dès que l'attaque est décidée, et les mesures prises, le premier homme du camp adverse qui passe, est prévenu que, pour tel ou tel motif, on va venir combattre son chef. A lui alors d'avertir qui de droit. S'il n'y croit pas, tant pis. Il arrive que cette déclaration prend une allure solennelle. Au milieu du silence de la nuit, le chef monte sur un tertre et lance sa voix (baela mbila) ce qui signifie qu'il crie à haute voix à son ennemi de mettre femmes et enfants en sûreté. Mais le plus souvent, il n'y a aucune déclaration de guerre ; l'assaillant préfère tomber sur l'ennemi à l'improviste.

Tous marchent donc au combat. En tête vient le « Tompa ». Aux approches du village ou de l'armée adverse, il s'avance jusqu'à la distance d'un jet de flèche et jette une lance. C'est le signal de l'attaque.

Au premier rang viennent les jeunes gens, ou plutôt les enfants désireux de conquérir leurs grades. Ils décochent leurs flèches. Si c'est une guerre en règle, les fronts des armées sont séparés à peine de 50 à

BALUBA

(Congo.)

F, 185 (*suite*).

100 mètres. Aussi presque toujours des enfants sont blessés à cette première attaque. Mais les adultes s'élancent conduits par le Kalala, Tompa et Kimenkinda. Les flèches fendent l'air par centaines à la fois. Chacun s'efforce d'éviter leur atteinte. C'est une vraie danse endiablée. Les hommes se jettent à gauche, se jettent à droite, se baissent, se dressent, sautent, se couchent, se relèvent, chacun à sa guise, au milieu de cris, d'imprécations. Les corps ruissellent de sueur. Bientôt quelques hommes tombent de part et d'autre. Mais le Kalala pousse le front des troupes, Tompa et Kimenkinda cherchent à tourner les ailes afin de prendre l'ennemi de travers.

Le combat n'est jamais de longue durée. Dès que la lutte bat son plein, un des deux ennemis cède. Le front recule, les ailes sont enfoncées. C'est un sauf qui peut général. Le vainqueur s'élanche à la poursuite des fuyards. Bientôt les villages sont atteints. Le pillage commence. Tout homme valide est massacré; les femmes et les enfants, s'il y en a, sont capturés et réduits en esclavage; bêtes et biens sont emmenés. Les maisons sont livrées aux flammes. Tout ce qui ne peut être emporté est brisé. Les cadavres des vaincus sont livrés aux anthropophages.

Cependant, les vaincus se sont reformés. Ils ont eux aussi appelé en hâte du renfort. Le lendemain ou le surlendemain, ils reviennent à l'assaut. Cette fois, le

vainqueur de la veille peut être enfoncé. Malheur alors à lui. Il subit le sort qu'il a fait subir à l'ennemi.

La guerre n'est jamais longue. Pendant tout ce temps, les femmes des combattants viennent au camp porter leur nourriture, et chercher, le cas échéant, les dépouilles.

A la fin, quand le vaincu a décidément quitté le champ de combat, le vainqueur s'en revient à ses foyers. L'allié partage le butin; quelquefois même, il reçoit un morceau du territoire conquis. Arrivant au village, le mulya vita s'avance vers le chef qui presque toujours est resté en lieu sûr, et lui rend compte de ce qui s'est passé. Avec lui sont entrés tout ceux qui n'ont pas tué d'ennemis. Quant à ceux qui ont couché un adversaire sur le flanc, ils doivent s'arrêter aux abords. Ce sont les « bamanzi ». Ils ont à se purifier tout d'abord. Dans ce but, le chef leur envoie un bélier, un bouc ou un coq. Tous perforent l'animal au moyen de leur lance ou à défaut d'une lance, au moyen d'une flèche fixée au bout d'un bâton. Sur ces entrefaites, le sorcier du village s'amène avec des talismans. Il frotte sur le front des bamanzi une corne pleine de remèdes, puis de l'ocre rouge, fixe à cet endroit un scarabée immortel (katuba) ou un petit fruit gros comme une bille, leur pique dans les cheveux une plume rouge de nduba. C'est l'insigne de leur triomphe, leur « médaille de la légion d'honneur ». A présent, ils peuvent entrer. L'âme des tués ne pourra plus leur nuire. Ils pénètrent au village sans tambour ni trompette.

Arrivés dans leurs foyers, tous les guerriers chantent leur chant de triomphe, pendant que les femmes lancent sans fin les youyou de félicitations. Voici les paroles de ce chant de victoire :

BALUBA

(Congo.)

F. — Vie sociale*f) RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR***186. — *Contact avec les civilisés.***

Le 8 juillet 1898, trois missionnaires partaient de Baudouinville dans le but de fonder une mission chez les Baluba. Voici comment le Supérieur, le P. Claeys, décrit son installation :

« La fondation de l'Uruwa fut décidée après un voyage d'exploration dans l'Uruwa. Sa Grandeur Mgr Roelens s'entendit avec M. le Commandant du district du Tanganyika sur l'emplacement. Le sultan Makumbo fut choisi pour recevoir le premier poste de mission. Etabli sur la Luisi, petite rivière qui se jette dans la Lukuga, chez Mbali à quatre jours d'ici, Makumbo avait autrefois sept ou huit sultans qui reconnaissaient son autorité. Depuis l'arrivée de Bukala, un noir se disant envoyé d'Albertville et venu s'installer ici chef du pays, ces sultans n'ont plus osé venir chez Makumbo, et, à la suite de tracasseries de toutes sortes, le pauvre chef est venu demander du secours à Baudouinville.

Le village de Makumbo, deux cent cinquante à trois cents maisons, n'est pas le plus important que nous ayons vu dans notre voyage; cependant nous choisissons cet endroit : il nous sera plus facile de nous établir là et de prendre ainsi pied dans le pays.

Je pris les devants avec une partie des porteurs pour prévenir les villages afin qu'ils préparassent des vivres

pour le gros de la caravane, qui suivait avec le P. De Meulenaere et le frère Marcellin.

J'arrivai le 14 juillet. Un jour, je m'étais arrêté au village de Kabeke. Vers le soir, tout le monde saute subitement sur les arcs et les flèches; les femmes et les enfants fuient dans la forêt. On avait entendu un coup de fusil tiré par un partisan de Songoro, individu se disant aussi envoyé d'Albertville pour récolter tout l'ivoire du pays, et en un instant le village avait été abandonné. Le lendemain je vis la fumée qui sortait du village; Songoro l'avait incendié. Les jours suivants deux ou trois villages subirent le même sort. La terreur et l'affolement étaient partout. Je retournai alors sur mes pas, huit jours après mon arrivée, et allai voir ce Songoro pour connaître ses intentions; j'en fis un rapport à Mgr Roelens, et M. le Commandant envoya immédiatement arrêter cet imposteur. Le pays est redevenu tranquille, au moins relativement, car il y a toujours ce fameux Bukala qui terrorise la population. Lui aussi est appelé à Mtowa.

Makumbo nous reçut très bien. On choisit l'emplacement pour bâtir, et en moins d'une semaine, deux mille noirs furent sur le chantier. « Le sultan seul sera payé; nous, nous travaillons pour rien », dit-on un jour, sans aucune raison, et le travail cessa et les misères commencèrent. Makumbo lui-même n'osa pas employer la force et contraindre ses gens.

Au commencement de septembre, un village, le même qui, menacé de l'incendie par Songoro, m'avait appelé, est venu bâtir dans notre enceinte.

La population nous est assez favorable; plusieurs sultans des environs sont venus nous saluer et nous apporter leurs cadeaux : poules, chèvres, enfants

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

esclaves... J'attends que les premières cultures soient terminées pour appeler les enfants en classe.

Dans cette population, il y a, semble-t-il, un beau fond pour établir l'édifice de la vie chrétienne; mais il nous faut la grâce de Dieu.

Le P. De Meulenaere a eu sa première hématurie alors que nous étions encore sous la tente. Il se porte bien maintenant. »

Le 22 décembre de la même année, il écrit encore à Mgr Roelens :

« Notre poste, dont la fondation est achevée au matériel, commence à marcher doucement aussi au point de vue spirituel. Nous avons dû remettre jusqu'à présent les classes et les catéchismes; d'abord à cause de la pénurie des étoffes qui ne nous permettait pas de donner à nos écoliers l'élémentaire feuille de vigne, ensuite à cause d'une expédition de prélèvement d'impôts que Makumbo, le chef chez lequel nous sommes établis, est allé faire avec tous ses sujets chez ses subordonnés.

D'après nos suppositions il manquerait une vingtaine de garçons. Les uns sont partis pour éviter d'être appelés en classe; les autres sont retenus par leurs parents. Il est difficile d'avoir les filles : les femmes doivent travailler, non être instruites; c'est la mentalité d'ici.

Nous sommes très bien avec les chefs des environs. Ils font trois à quatre jours de marche pour venir nous voir, nous offrant esclaves, chèvres, vivres, etc. Ici les

esclaves sont nombreux : en cinq mois, nous en avons reçu ou racheté soixante, et nous avons dû en refuser en grand nombre, nos ressources ne nous permettant pas de les racheter. »

Au mois de juin 1899, le P. Claeys succombait à une hématurie pernicieuse, pendant que le Fr. Marcellin était atteint d'une hématurie avec rechute. Le P. De Meulenaere fut nommé supérieur. Peu auparavant le P. Butaye était venu s'adjoindre à la communauté.

Ce même mois, le Vicaire Apostolique envoyait sur un autre point de l'Uruwa, trois jeunes missionnaires. Le 12 juin, les PP. Termaat, supérieur, Colle et le Fr. Octave partaient joyeux de Baudouinville pour fonder une mission sur la rivière Lukulu. Après douze jours de marche à travers une région inexplorée, nous arrivons dans le pays de Kyombo-Mbayo. Ce grand chef n'eut pas plutôt appris notre arrivée, qu'il envoya des hommes pour nous saluer en son nom.

Il est trois heures du soir quand nous entrons enfin dans la cour du grand chef, séparée du reste du village. Un groupe d'hommes est accroupi à l'ombre; à notre approche, tous se lèvent d'un bond. Nous regardons, mais pas de chef. Enfin une femme court derrière un buisson réveiller le fameux Kyombo-Mbayo, un des plus grands chefs de l'Uruwa. Surpris dans son sommeil, il se lève en sursaut, et accourt nous souhaiter la bienvenue. Afin de nous recevoir dignement, le cher grand homme a eu soin de s'affubler de toutes ses amulettes : dents de crocodiles, cornes d'antilopes, carcasses d'insectes, statuettes d'ivoire, queues d'hippopotames, que sais-je encore? Sa peau noire avait été frottée d'huile de sésame; ses yeux brillaient comme l'éclair, et son esprit était quelque peu déséquilibré par de copieuses rasades.

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

Il avait voulu se donner du cœur et une belle contenance. Nous supposons que c'est la coutume et nous lui en savons gré tout de même.

Dès qu'il nous a serré la main, Kyombo nous fait signe de le suivre. Il nous promène à travers son village d'un bout à l'autre. A la fin, il nous dit avec un sourire de satisfaction en se redressant fièrement et en se frappant la poitrine : « tout cela est à moi ». Nous l'en félicitons. C'est vraiment le plus grand village que nous ayons vu. Sept rues parallèles, chacune de quatre-vingts cases, mais... il est absolument désert, et la brousse l'envahit de toutes parts. La cause? Les gens se sont dispersés dans les cultures afin d'agrandir leurs champs de manioc.

Dès le lendemain, nous voulûmes voir quelques-uns des habitants chez eux. Au retour à notre campement, nous ne fûmes pas peu surpris de voir tous le hommes valides, en grand costume de guerre, se diriger au pas de course vers l'ouest. Qu'est-ce donc? Où allez-vous? — A la guerre! A la guerre! nous crie-t-on de toutes parts. Beau commencement, pensions-nous. Pour essayer de percer le mystère, le P. Supérieur arrête la bande furieuse, et dit au chef de nous expliquer tout d'abord la situation, espérant ainsi prévenir une de ces guerres tant aimées de nos Baluba. Tout le monde se groupe autour de notre tente. Kyombo introduit son vassal Kabanga, chef aux allures distinguées, établi à une lieue à l'ouest. Il raconte avec force gestes, la cause de la

guerre : « Hier soir, dit-il, pendant que nous vidions de grandes cruches de bière, une dispute s'engagea entre mes hommes et nos invités, gens d'un autre chef nommé Kabanga, qui demeure au Lualaba. Suit un long réquisitoire sur les faits passés, présents et futurs de ce chef, en vue d'exciter contre lui notre indignation. Mais au grand étonnement de tous, nous restons calmes, et refusons d'employer nos fusils pour exterminer avec Kyombo et Kabanga, leur ennemi du Lualaba. Nous leur proposons d'arranger la chose à l'amiable, mais cela ne satisfait pas leur soif de rapines, et surtout le désir de notre Kyombo d'ajouter à son pays un lambeau de territoire conquis sur l'ennemi. Aussi à notre proposition succède une clameur générale : *Vita* : Guerre ! et nos guerriers de s'éloigner au galop. Le soir de ce même jour, une estafette du chef nous apporte des nouvelles. Le combat a eu lieu dans une large vallée. Kyombo a chassé l'ennemi, lui a tué... 2 hommes, et a lui-même un homme tué. Peu après un nouveau courrier nous arrive tout en sueur : il vient de la part du chef réquisitionner tous les hommes capables de se battre, car l'ennemi ayant reçu du renfort s'apprête à venger sa défaite. « Notre position est très dangereuse, dit-il incidemment, si nous sommes vaincus, il viendra brûler notre grand village et vous attaquer avec nous. » Conclusion : aidez-nous de vos fusils. Pour nous, nous avons confiance que la divine Providence veillera sur nous, et nous nous endormons en paix sous sa garde.

26 juin. Le matin, après la Sainte-Messe, les porteurs chrétiens qui ont apporté nos caisses, et que nous avons gardés hier pour nous assister le cas échéant, nous racontent combien le tambour de guerre a gêné leur sommeil. A chaque instant des hommes arrivent du

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

champ de bataille raconter ce qui s'est passé et ce qui ne s'est pas passé pendant la nuit : combat au clair de lune, victoire de Kyombo, nouveaux renforts de l'ennemi qui possède maintenant plusieurs fusils (ces fusils ont été achetés aux Portugais en échange d'esclaves).

Nous nous méfions de tous ces racontars de noirs ; voulant enfin connaître la vraie situation et terminer au plus tôt le conflit, le P. Supérieur et le Fr. Octave, accompagnés de huit chrétiens armés de « chasse-pots » se rendent sur le théâtre de la guerre. Tout ce qui reste de valide dans les villages où passent mes deux confrères, les suit, en sorte que ceux-ci sont bientôt entourés d'un vrai corps d'armée. A une heure de distance, ils traversent le champ de bataille de la veille et plusieurs villages incendiés ; enfin, après deux heures de marche, ils se trouvent au milieu de l'armée de Kyombo. Le chef, voyant les missionnaires, court à leur rencontre ; le gros tambour de guerre résonne avec furie, tous entonnent leur chant de victoire... en l'honneur des visiteurs. Ils croient sans aucun doute que nos fusils viennent achever leurs triomphes.

Une grande activité règne parmi ces huit cents à mille guerriers.

Nombre de femmes apportent constamment de l'eau, pendant que d'autres pilent le maïs et font cuire de gros tas de patates dans d'énormes pots de terre. Les hommes préparent ou réparent leurs arcs, leurs flèches, leurs lances ou leur costume de combat. Car, le repas

fini, il faut aller à l'attaque de l'ennemi. Grâce à Dieu, le P. Supérieur, à force de discourir, obtient de Kyombo un délai, afin que ses hommes nous aident dans les plus urgentes constructions. C'est la fin de la guerre, car le Père a profité de l'armistice pour concilier les parties belligérantes. Malgré tout, le chef ne peut s'empêcher de brûler encore une dizaine de villages avant de revenir. Pendant leurs pourparlers avec Kyombo, les deux missionnaires sont témoins d'un acte de lâche cruauté. Au cours de la conversation, passe tout-à-coup une bande de guerriers, hurlant, criant de tous leurs poumons, et traînant par le pied, à travers les herbes, une pauvre vieille, capturée la veille. Le Père, indigné, demande à Kyombo des explications ; celui-ci répond que la bande de Bakazanzi (anthropophages) va tuer cette femme. Le Père veut empêcher cet acte de cruauté, mais il est déjà trop tard ; sous ses yeux on vient d'assommer à coups de bâton, la malheureuse victime. Aux reproches, Kyombo répond en riant : « Ce n'est qu'une vieille, ça n'est bon à rien. »

Sous ces impressions, mes confrères se hâtent de quitter le camp. Le soir même, Kyombo revenait avec ses gens, suivi d'une quantité d'esclaves chargés de provisions, butin fait sur l'ennemi. Nous dûmes être témoins, le même jour, d'un autre acte de barbarie, afin d'être initiés, dès notre arrivée, aux hideuses coutumes de ce peuple.

Nous cherchions, au coucher du soleil, un endroit de la rivière pour nous baigner, quand nous aperçûmes, à quelque cent mètres en aval, sous un grand arbre, un groupe de nègres badigeonnés de couleur blanche, chantant et dansant autour d'un grand pot placé sur le feu. Nous étions loin de soupçonner ce qui se passait.

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

Remarquant des femmes, venues là pour puiser de l'eau, fixer du regard ce groupe étrange, puis se détourner avec dégoût en proférant des paroles de mépris. « Qu'est-ce donc, demandons-nous. » Ce sont les Bakazanzi (anthropophages) qui cuisent la femme tuée ce matin pour la manger. A cette nouvelle, nos cœurs bondissent de dégoût, mais il faut refouler nos sentiments d'indignation et passer en faisant l'ignorant. Arrivés ici depuis deux jours seulement, nous devons éviter la moindre imprudence, pour ne pas compromettre notre œuvre. Nous nous contentons de prier pour la conversion de tous ces malheureux, demandant à Dieu de changer ces malheureux plus ignorants que mauvais.

27. Tous les chefs de quartier de l'ancien village, réunis en Conseil, acceptent de travailler avec leurs gens. Pendant que les uns iront couper du bois, les autres iront défricher l'emplacement de notre future mission. Voilà la résolution; quant à l'exécution voici : trois jours plus tard, nous voyons venir une bonne douzaine de travailleurs.

31. Pendant le dîner, une procession d'anthropophages, au retour d'un de leurs sinistres repas, passe devant notre tente en chantant et en s'accompagnant d'instruments de musique.

Juillet. Encore des bruits de guerre. On nous annonce que l'ennemi Kabanga revient à l'attaque, renforcé cette fois d'une foule de guerriers du Lualaba. En ce moment, Kyombo est entouré de tous les siens.

Tout cela ne nous réjouit guère. Pour mettre fin à leur ardeur belliqueuse, le Supérieur décide d'aller parler au campement auprès de Kabanga.

Le même soir, au moment où nous prenions notre frugal repas, de nouveaux cris de guerre retentissent tout-à-coup. Nous allons aux informations, on nous dit que les vaincus de la veille veulent rentrer dans leurs villages incendiés et qu'ils veulent prendre l'offensive. Sans ajouter une foi entière à ces dires, le Père Supérieur juge bon de reconnaître les intentions de l'ennemi.

C'est pour répondre à ce désir, que le lendemain matin je partis en compagnie du Frère Octave et d'un seul noir. Au moins notre petit nombre ne pourra pas jeter l'alarme dans le camp. Nous partons avec l'espoir de n'être pas attaqués; mais pour plus de sûreté, nous prenons chacun un fusil et nous nous abandonnons à la divine Providence. N'est-ce pas pour la gloire de Dieu que nous avons tout quitté pour venir ici ?

Pendant une heure, nous traversons les villages soumis à Kyombo, nous pouvons en compter une vingtaine. Tout le monde se presse sur notre passage. « Comment, nous disent ces sauvages, comment, vous n'allez qu'à trois?... vous n'avez pas peur? » Nous rions de leur frayeur et nous marchons. Arrivés à la limite du pays ennemi, nous sommes devant une vaste vallée hérissée de termitières en forme de petits minarets. Ces nombreux monticules artificiels donnent à la région l'aspect d'un immense cimetière.

Depuis deux jours, ces lieux sont déserts; la vie, qui anime d'ordinaire le sentier sablonneux que nous suivons, a fait place à un morne silence. Une série de villages incendiés nous annonce que nous sommes proches du campement ennemi. Nous recommandons à Dieu notre

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

mission pacifique et nous avançons. D'ici, de là, de noires vapeurs s'élèvent encore, sinistres, vers le ciel. Le feu continue à dévorer les débris des huttes; ce n'est partout que ruines, que provisions dispersées, que décombres de toutes sortes.

Que sont devenus les habitants de ces parages? Quelle direction ont-ils prise dans leur fuite précipitée? Nous appelons, notre voix reste sans écho. Enfin, nous apercevons une tête qui émerge au-dessus d'une plantation de manioc. « Eh! l'ami, viens ici, n'aie pas peur, ce sont des Blancs, qui viennent t'apporter des paroles d'amitié ». Pour toute réponse, le Noir crie à d'autres, cachés plus loin : « Fuyez, fuyez. les Blancs sont là, ils viennent manger notre pays ».

Notre attitude n'est nullement guerrière, aussi des hommes armés de lances et de flèches apparaissent bientôt ici et là. Mais ils restent sur le qui-vive, leur maintien dit assez qu'ils ont peur et qu'ils songent plus à fuir qu'à nous attaquer. Nous parlementons à distance pendant un quart d'heure. Peu à peu la confiance naît dans leurs cœurs, les Noirs s'approchent jusqu'à trente mètres de nous. Pensant alors que la vue de nos armes leur fait peur, je dépose mon fusil et je m'avance seul pour leur serrer la main. Précaution inutile, les nègres, terrifiés, décampent tous comme une volée de moineaux.

J'avise alors un petit vieux, occupé à lier un panier de patates. Surpris, il se laisse approcher. « Toi, lui dis-je, tu es un brave, tu es mon ami, mais tous les

autres sont des lâches ». A ces mots, prononcés à dessein d'une voix très forte, les fuyards se décident à faire amitié ». Décidément, se disent-ils entre eux, on ne dirait pas que ces Blancs nous veulent du mal ». Oh ! s'ils connaissaient nos intentions ! Ce n'est pas leur pays que nous voulons, mais le salut de leurs âmes.

Peu après, escortés par une troupe de guerriers, nous nous dirigeons vers le village du chef principal. Nous y arrivons à midi. La nouvelle de notre venue nous a précédés, car tout le monde : hommes, femmes et enfants, s'empressent autour de nous, avides de regarder, d'inspecter, de la tête aux pieds, ces Blancs dont on leur avait dit tant de mal. Nous apprîmes plus tard que les gens de Kyombo leur avaient annoncé que nous viendrions, en compagnie de leur chef, prendre tout le pays jusqu'au fleuve Lualaba.

Nous les détrompons : par notre bonne humeur, nous les mettons à l'aise. Le Frère obtient un véritable succès avec ses lunettes. Qu'est-ce que cela peut être ? Ce doit être une amulette ou quelque chose de semblable. Pour les détromper, le Frère met ses lunettes sur le nez d'un Noir. Celui-ci, surpris, ébahi, ne sait s'il faut rire ou pleurer; il reste immobile comme une statue, à la joie indicible de toute l'assemblée.

Une montre, un couteau, nos souliers surtout, excitent la surprise générale. Enfin, pour donner une haute idée de la puissance des Blancs et pour inspirer une salutaire terreur à l'endroit de nos personnes, le Frère leur montre le mécanisme de son revolver et leur explique qu'avec ce petit *bijou*, il peut foudroyer six ennemis en moins de temps qu'il n'en faut à un nègre pour bander son arc. Ces sauvages n'en pouvaient croire leurs oreilles.

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

Voyant que tout allait pour le mieux : « Amis, leur dis-je, il fait chaud, le soleil a fourni plus de la moitié de sa course. Apportez-nous un peu d'eau et quelques vivres, vous serez bien payés de votre peine. » En même temps, je tire de ma poche quelques poignées de perles. Aussitôt patates et poules abondent. On nous apporte même un panier d'arachides, je le distribue. Cette largesse me gagne la sympathie de tous les enfants du village.

Dès que nous fûmes un peu reposés, nous demandâmes à voir le chef. — « Il est absent, nous fut-il répondu, il est allé à la Lualaba, recruter des combattants pour continuer la guerre... Il y a là pourtant le *Kalaba* (sous-chef) et le conseil ». Les ministres convoqués s'accroupissent autour de la botte de paille sur laquelle nous nous reposons et je les charge de transmettre à leur chef les intentions du Père Supérieur :

« Les Blancs ne sont venus chez Kyombo ni pour faire la guerre ni pour conquérir du pays, mais uniquement pour faire du bien à tous les Noirs, les instruire et leur procurer un bonheur qui ne finira pas. A tout prix, il faut donc cesser la guerre. Si votre chef veut venir attaquer Kyombo, qu'il prenne garde à nos fusils. Quant aux villages incendiés et au partage des terres, que les chefs s'entendent entre eux, ou bien qu'ils aillent chez le Blanc de Mpweto. »

Ce petit discours produit le meilleur effet. Le *Kalaba*

répond que son maître acceptera nos paroles, parce qu'il désire vivre en paix.

Nous n'avons donc plus qu'à remercier le bon Dieu de nous avoir procuré l'occasion de remplir, dès le début de notre arrivée, notre mission de ministres de l'Évangile.

A notre retour chez Kyombo, tout le monde vint nous remercier. Kyombo lui-même fit parler la poudre en notre honneur.

Dès le lendemain, les hommes partaient à la forêt, pour couper du bois, tandis que d'autres cueillaient des roseaux et des herbes pour construire notre habitation provisoire.

A la fin du mois d'août, nous pouvons enfin plier notre tente. La première maison en torchis est terminée. Elle servira en même temps de chapelle, de magasin, de chambre à coucher et de réfectoire. Nos braves Baluba, décidément, n'aiment guère le travail, et n'eût été le coup de main inattendu des porteurs chrétiens venus avec des charges de Baudouinville, nous eussions peut-être longtemps encore vécu sous la tente. Et pourtant dans ce village abandonné, sous un soleil de plomb, la vie de la tente n'est guère agréable. Depuis notre arrivée, pas un seul jour ne s'est passé sans que l'un d'entre nous n'était retenu par la fièvre.

Le 31, nous sommes encore témoins du poison d'épreuve. Le malheureux a été désigné par le grand sorcier comme ayant causé la maladie (variole) et la mort d'un individu de la Nyemba, à huit heures au Nord d'ici. En conséquence, il a du prendre le poison d'épreuve. Il n'a pu le vomir, preuve assurée de sa culpabilité. Les anthropophages y gagnent un repas. Quand nous étions encore sous la tente dans la cour de

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

Kyombo, nous avons été les témoins d'un fait pareil. Kyombo, soupçonnant une de ses dix-huit femmes d'avoir volé un morceau de fer, lui enjoignit de prendre le poison. L'infâme boisson fut préparée au pied d'un fétiche et présenté à la malheureuse. Nous n'avions eu connaissance du fait qu'après l'absorption du poison. Tout de suite nous préparons un bon vomitif pour le lui administrer dès que l'on verrait un peu de difficulté à vomir. Le breuvage ne tarde pas à bouleverser l'estomac, et à produire un vomissement. Nous n'avions donc pas eu à intervenir, ce qui sans doute nous eut causé bien des désagréments.

Le mois de septembre s'écoule bien tranquillement, plus tranquillement que nous n'eussions souhaité. Nous devons subir le caprice des Baluba qui nous exercent quasi méthodiquement à la patience. Chaque jour ce sont de nouveaux subterfuges pour ne pas travailler, tant de la part du chef que des gens. Tantôt les constructions sont trop grandes, eux ne savent construire que leurs petites cases, et à cause de cela ils ne peuvent couper ni rondins, ni roseaux, ni herbes, ni même pétrir la terre plastique qui sert à faire les murs. Tantôt il faut mettre le feu aux herbes et chercher le gibier surpris par l'incendie. Un autre jour, ils sont trop fatigués par la légère charge de la veille, ou bien ils doivent aller danser et boire de la bière; presque toujours ils ont envie de se promener. Bref, ils ne font presque rien.

Heureusement, le 1^{er} octobre nous amène à l'improvisiste sept ménages chrétiens, formant un groupe de dix-neuf personnes. Mgr le Vicaire Apostolique nous envoie ce renfort pour remédier à l'incurable paresse des Baluba et, au besoin, nous aider contre un coup de main ; car dans ce pays de guerres incessantes, les hommes ont pour ainsi dire l'instinct de la guerre et des attaques clandestines. Et puis, n'avons-nous pas là tout près de nous, à quinze heures Nord-Ouest, et dix heures Sud-Ouest deux brigands aussi puissants que rusés. Nos soldats travailleurs pourront donc rendre de réels services, surtout s'il prenait fantaisie à nos deux brigands de venir nous molester chez nous. Bukala et Paramino ont autour d'eux un ramassis d'anciens esclavagistes Wanyamwezi des bords du Tanganika, qui se sont retirés ici pour échapper aux coups des Européens. Grand est leur dépit de nous voir si près d'eux. Inutile de dire leurs rapines et leurs brigandages.

Le 15 octobre, nous rachetons le premier esclave. Malgré que le pays regorge d'enfants esclaves, la grande méfiance du chef et de ses gens les a, jusqu'à ce jour, empêché de nous vendre ces malheureux. Le petit libéré se joint à nos enfants chrétiens venus de Baoudouinville.

Durant le mois de novembre, le Père De Meulenaere, Supérieur de la mission voisine Luisi Saint-Lambert, vient nous faire visite. Le Père Termaat et lui se décident à aller explorer le pays du côté du fleuve Congo. Ils partent le 23. Le voyage ne fut tout d'abord pas trop fatigant. Mais vers la fin, ils arrivèrent dans une contrée dévastée par des brigands aux ordres d'un certain Kybombo, digne émule et compatriote des Bukala et Paramino. Les porteurs y éprouvent des difficultés

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

inouïes pour se procurer des vivres. Pour comble d'infortune, le Père De Meulenaere est pris de fièvre. Il faut donc engager des porteurs de litière. Or, dès le lendemain 8 décembre, arrivés chez Kyulu, ils s'enfuient. Les nouveaux porteurs engagés font de même le soir, dès qu'ils sont arrivés au camp, dans la forêt, contre le territoire de Nzoa. Le lendemain, nouvelle fuite des porteurs de hamac. Le 11, pendant plusieurs heures on ne rencontre que des villages en cendres. Arrivés chez Mubeya, nouvelle disparition des porteurs. Le 12, en se rendant chez Kahende, le Père est pris d'hématurie. Les porteurs, le voyant en cet état, le jettent dans les herbes de la brousse. Force est donc d'attendre que les premiers porteurs, ayant déposé leurs charges à l'étape, puissent revenir le chercher. Chez Kahende même, pas âme qui vive; tous sont à la recherche du caoutchouc avec Nzoa. Le soir, celui-ci rentre et promet des porteurs pour le lendemain.

L'hématurie n'a heureusement aucun caractère de gravité. La journée du 13 est rude. Le malade est abandonné de nouveau par ses porteurs dans la forêt, et c'est avec peine que son confrère parvient à en recruter d'autres. La marche est dure sous la pluie. C'est seulement à la tombée de la nuit que la tente se dresse dans le village de Mubaya. Le lendemain 14, on arrive enfin à la mission Saint-Lambert. Malgré tant de misères, le malade constate que les émissions de sang sont finies. Quant à son compagnon de route, il continue son voyage

et rentre le 19 à Lukulu-Sacré-Cœur. Quelques jours après il était lui-même atteint d'hématurie. Dieu merci, elle ne fut pas mortelle.

Janvier 1901. Pendant les six mois écoulés depuis notre arrivée, nous n'avons pas encore pu nous appliquer à l'œuvre de la mission proprement dite, à cause des préjugés du chef et de ses gens.

Il pense, notre Kyombo, que nous sommes venus ici pour prendre simplement son pays et même que nous l'enverrons un jour à Mpweto pour le faire tuer. Que de fois nous avons essayé de lui faire comprendre l'unique but de notre arrivée ici : toujours il proteste de sa joie de nous voir près de lui ; mais par des tierces personnes, nous savons ses craintes puérides. Malgré tout, nous allons essayer de commencer la classe pour les garçons. Nous n'y arriverons qu'en distribuant de petites récompenses. Notre maigre budget y passera, mais tant pis. Nous commençons à inviter et à inscrire les enfants. Le bout d'étoffe promis fascine leurs regards : quatre-vingt environ répondent à l'appel. Aussitôt nous ouvrons l'école. Mais ce n'est pas facile de tenir l'ordre dans cette bande de petits sauvages. Dieu merci, après quelques jours, la classe allait son petit train.

Le mois suivant, nous voulons commencer l'installation des adultes. Eux aussi veulent une étoffe. Mais, n'en recevant pas, nos salles restent vides.

Cependant les étoffes de nos enfants commencent à disparaître et avec eux nos élèves. A Pâques, il nous faut faire une nouvelle distribution.

Le 26 mars nous apprenons que les Bakazanzi de chez Kabanga se préparent à de nouvelles orgies. Ils ont invité les confrères de nos parages. Un homme, ayant été accusé par le sorcier d'avoir été la cause de la mala-

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite.*)

die mortelle d'un individu, a été condamné au poison d'épreuve. « Une poule a dénoncé le coupable au sorcier. » La femme subira le sort du mari. Ces malheureux étant des gens peu considérés, seront sans aucun doute victimes du poison, et comme tels seront dévorés par nos anthropophages.

La maladie n'a pas encore terminé son œuvre. Vraiment il est dur de s'acclimater ici. Les fièvres succèdent aux fièvres; la terrible hématurie n'épargne personne. Le 15 mai, j'en fus atteint moi-même. Dieu merci, elle ne présenta pas de gravité spéciale. Il n'en fut pas de même chez notre bon Fr. Octave. Moins d'un mois après, il succombait, lui, à un accès d'hématurie compliqué de maladie de cœur. Ainsi se termine notre première année.

Comme on peut le voir par ces quelques faits, l'année de notre installation a été prodigue en misères; le caractère de nos paroissiens a eu le temps de se dévoiler à nous. Et que de détails j'ai dû omettre dans ces notes, détails qui eussent mieux décrit peut-être les difficultés de notre mission naissante. Tels quels, ces quelques faits peuvent donner une idée du changement que l'Évangile est appelé à opérer parmi ces natures déchues. Je ne raconterai pas l'histoire de notre mission pendant les années suivantes.

Je me contente de jeter, après douze ans de labeur, un rapide regard sur le travail opéré dans ce coin perdu de l'Afrique, par trois pauvres missionnaires.

Pendant ce temps, nous avons eu l'occasion d'étudier

à loisir les obstacles innombrables qui sont venu opposer leur résistance à notre mission naissante, mais qui ont fini comme toujours par s'évanouir devant le signe de notre rédemption, je veux dire, la polygamie, les sociétés secrètes, les coutumes barbares du poison d'épreuve et de l'anthropophagie, les querelles et les guerres intestines, la profusion de sorciers et sorcières de tout calibre, l'esclavage et l'invasion des esclavagistes Wagoma et Bahuni, l'amour immodéré de l'indépendance qui éloigne nos noirs de tout ce qui sent la gêne ou la contrainte, et par suite la fuite de travail régulier, de l'école, etc., enfin et surtout la sourde hostilité des grands et en particulier du chef Kyombo qui, par l'arrivée des missionnaires, se sont vus entravés dans leurs désirs d'accaparer les pays avoisinants, ont vu leur autorité arbitraire sur les faibles, les petits et les esclaves diminuer (pendant que ceux-ci prenaient conscience que l'heure de la liberté avait sonné), ont éprouvé des difficultés toujours plus grandes pour recueillir le tribut de vassalité qui fait leur richesse, et par conséquence naturelle, plus de peine à se procurer les femmes et les troupeaux qui leur donnaient du prestige.

Que de peines et de souffrances ont assailli la mission pendant ces douze années : fièvres et hématuries incessantes, actes de mauvais vouloir des chefs, menaces de mort à trois ou quatre reprises différentes, difficultés immenses pour nourrir nos nombreux esclaves rachetés, suppression de la mission Saint-Lambert à la suite d'une mortalité telle qu'après six ans de séjour, huit missionnaires déjà avaient succombé.

Mais combien, depuis la fondation, les choses ont changé de face. Les guerres intestines ont disparu

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

complètement du pays; nos noirs ont pris l'habitude de porter près des blancs leurs différends et leurs contestations. Les sociétés secrètes trouvent des obstacles toujours plus grands pour faire de nouvelles recrues; les anciens initiés désertent les réunions qui n'ont plus lieu comme jadis, au milieu des villages, mais bien au fond des bois et dans l'obscurité de la nuit. Les non-initiés redoutent de moins en moins leurs sortilèges et leurs remèdes magiques. Les sorciers et magiciens ont de la peine à trouver une clientèle; eux qui autrefois trônaient en maîtres sont obligés de fuir les abords de la mission pour ne pas mourir de faim. Avec eux disparaît l'horrible coutume du poison d'épreuves et de l'anthropophagie; les cas isolés qui se présentent, ont lieu dans le plus grand secret. La jeunesse de toutes parts vient vers les missionnaires, en qui elle a reconnu ses vrais bienfaiteurs, ses vrais amis; elle se laisse façonner par eux, elle se laisse transformer; elle commence à se rendre compte que son véritable bonheur consiste dans l'adoption de cette religion, de renoncement aux convoitises de la chair, de dévouement et d'amour pour le prochain et pour Dieu. Elle s'empresse de plus en plus autour de la mission, où les plus généreux viennent entendre les paroles de l'Évangile, ou même s'établir dans ce centre de civilisation. Près de trois cents personnes ont obtenu l'autorisation de construire à côté de la mission, afin de se trouver en

même temps sous la protection et l'influence de leurs prêtres.

Le voyageur de passage à Luḵulu peut admirer aujourd'hui, de vastes bâtisses où habitent les missionnaires et leurs soixante orphelins, perdus dans des centaines d'orangers et de palmiers.

A cinq cents mètres de là, de vastes constructions qu'habitent quatre sœurs missionnaires et leurs cinquante petites rachetées; entre les deux, le coquet village chrétien, partout autour d'eux de vastes et belles cultures qui garantissent tout ce petit centre contre la famine.

Afin de mieux montrer le chemin parcouru, je donne ici un tableau comparatif des œuvres en 1907 et 1912 :

| | 1907 | 1912 |
|--|------|------|
| Pères missionnaires | 3 | 3 |
| Sœurs missionnaires | — | 3 |
| Catéchistes noirs | 3 | 6 |
| Néophytes | 79 | 278 |
| Cathéchumènes inscrits | 2111 | 2884 |
| Baptêmes d'adultes durant l'année | 14 | 19 |
| Baptêmes d'enfants de néophytes | 12 | 15 |
| Baptêmes <i>in articulo</i> mortis | 24 | 70 |
| Mariages contractés durant l'année | 5 | 5 |
| Confessions | 1212 | 2267 |
| Communions | 1191 | 2436 |
| Confirmations. | 4 | 47 |
| Ecoles { Garçons | 68 | 97 |
| { Filles | 48 | 80 |
| Malades soignés durant l'année. | 7215 | 4763 |

Ces chiffres n'accusent pas, j'en conviens, les superbes résultats obtenus dans d'autres missions; mais si l'on se rappelle combien nos Baluba se trouvent

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

enchevêtrés dans les liens de la sorcellerie et des coutumes les plus barbares, on sera forcé de reconnaître que ces succès sont de nature à consoler le cœur du missionnaire. Et si l'on veut bien remarquer en même temps que l'action des Pères de Lukulu commence à s'étendre au loin, que les noirs fixés à dix et quinze lieues de là aspirent à entendre dans leurs villages les paroles de l'Évangile, que les plus rébarbatifs eux-mêmes se sentent secoués, on m'accordera que le résultat est encourageant.

Avant de terminer, jetons un petit coup d'œil sur la basse-cour et le jardin de la station. Pour être moins intéressant, ce chapitre n'en a pas moins son utilité pratique.

La basse-cour de la mission contient :

Gros bétail, moutons, chèvres, poules (race améliorée), pigeons, lapins, oies, canards, dindons. Les ruminants trouvent leur nourriture toute l'année.

Moutons, chèvres, pour prospérer, doivent courir en liberté, avoir dans l'étable 1 mètre carré par bête, être lâchées après 8 heures du matin, à l'abri de l'humidité, avoir une étable à claire-voie. Petits séparés. Pas plus d'un mâle pour dix femelles; veiller à la qualité du mâle reproducteur. Châtrer les petits mâles avant trois mois, c'est le mieux (châtrer par strangulation).

Jamais plus de cinquante bêtes dans une chèvrerie, sinon elles attrapent la gale, ou une maladie des pattes avec morve. Alors que les indigènes réussissent, les

blancs échouent presque partout, parce que, ils réunissent toutes leurs bêtes sur un même lieu, et les font garder.

Lapins : mangent feuilles de patates, et un peu de son, ils reçoivent à boire. Ils prospèrent, mais donnent en général moitié moins qu'en Europe.

Espèces : petits noirs de Zanzibar ; Albinos.

Canards et dindons réussissent assez mal ; les premiers sujets ont une sorte de diarrhée verte, les seconds meurent à la mue.

Poules : liberté est de rigueur, elles trouvent le reste.

Il y aurait trop à dire, si l'on voulait entrer dans les détails.

Potager : il faut faire venir les semences d'Europe. Aucun légume d'Europe n'est acclimaté absolument, sauf le blé, le blé noir, haricots, petits pois.

On peut semer toute l'année même l'été, si l'on peut suffisamment arroser.

Il faut couvrir de claies bien des légumes.

Légumes cultivés avec succès à Lukulu : tomates (plusieurs variétés), aubergines (longues violettes), carottes (courtes nantaises), laitues, chicorées, haricots (plusieurs espèces), surtout beurre d'Algérie, concombres, poireaux monstrueux, carentan, échalottes, choux cœur de bœuf, tétragones, bazelle, cresson des fontaines, choux rouges nains, et en général, tous les légumes nains, très hâtifs.

Légumes qui ont échoué à Lukulu : pommes de terre (elles poussent partout ailleurs), oignons des vertus, etc., lentilles, fèves des marais, épinards, choux-fleurs, blé, (froment dur et doux, épautre, etc.), choux lents, (schweinfurth, etc.), melons.

BALUBA

(Congo.)

F, 186 (*suite*).

Le terrain doit être fumé, il y a énormément de vermine, au-dessus et dans la terre; il faut plusieurs années, avant de l'en avoir un peu débarrassée. En général, nous cultivons sur planche élevée de 15 centimètres.

Arrosage matin et soir; jamais entre 9 et 4 heures. Sarcler très souvent.

Autres cultures :

Arachides. Déjà indiqué.

On les plante à 50 ou 60 centimètres de distance, deux ou trois ensemble. Aiment une terre meuble. Brûlent facilement sous l'action du soleil, et sèchent. On peut y planter des tiges de manioc. Habituellement sur tertres; quelque fois en pleine terre. Semence se conserve dans la gousse.

Les Baluba les cultivent peu, parce que le renard bleu, les corbeaux, les rats dévastent trop les champs d'arachides.

Vontzeia subterranea : sorte de pois chiche différent de l'arachide; un grain gros comme une bille, goût haricots, poussant en terre, se cultive à peu près comme les arachides; encore moins répandu mais est délicat pour nous.

Colatier : inconnu.

Poivrier (petit poivrier de Cayenne) pousse sur l'emplacement des anciens villages, peu dans la brousse. Les noirs en consomment assez peu.

— 890 —

Ricin : ne se cultive pas. On se contente de récolter les grains des arbres qui ont grandi spontanément. Le ricin pousse partout comme de la mauvaise herbe, sur l'emplacement des anciens villages, et dans les villages, sur le fumier.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques

a) SOMATIQUES

188. — *Crâne et tête.*

La moyenne de la taille des hommes est 1 mètre 65 centimètres. Les femmes ont de 5 à 7 centimètres de moins.

Il y a des hommes de grande taille, j'en connais qui ont de 1 mètre 80 centimètres à 1 mètre 85 centimètres. C'est l'exception. Chez Kyombo, sur un village de 500 habitants, je comptais trois géants pareils. Mais un nombre assez considérable comptait de 1 mètre 70 cent. à 1 mètre 75 centimètres.

Nos Baluba sont plus grands que les peuplades des autres races qui les avoisinent.

Voici le résultat des quelques mensurations faites sur dix hommes adultes, âgés de 20 à 30 ans, à la mission de Lukulu. Les mensurations furent faites au moyen d'instruments anthropométriques :

| TAILLE | GRANDE envergure | DIAMÈTRE anteroposté- rieur de la tête | DIAMÈTRE transverse maximum | LARGEUR du nez | HAUTEUR du nez |
|-------------------|---------------------|---|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 1 ^m 68 | 1 ^m 747 | 0 ^m 185 | 0 ^m 1495 | 0 ^m 048 | 0 ^m 040 |
| 1 604 | 1 669 | 0 194 | 0 1495 | 0 0385 | 0 041 |
| 1 627 | 1 705 | 0 185 | 0 142 | 0 0465 | 0 0455 |
| 1 73 | 1 822 | 0 186 | 0 148 | 0 044 | 0 037 |
| 1 755 | 1 88 | 0 19 | 0 143 | 0 05 | 0 042 |
| 1 65 | 1 573 | 0 186 | 0 139 | 0 046 | 0 0375 |
| 1 657 | 1 685 | 0 1845 | 0 138 | 0 043 | 0 037 |
| 1 692 | 1 559 | 0 198 | 0 148 | 0 046 | 0 034 |
| 1 545 | 1 82 | 0 189 | 0 148 | 0 042 | 0 039 |
| 1 692 | 1 756 | 0 187 | 0 138 | 0 6395 | 0 042 |

P. COLLE.

Baluba, Congo. G, a, 188.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques**a) SOMATIQUES****189. — Peau.**

La peau est d'un noir bronze. Les nuances sont multiples.

La couleur la plus belle est la *butoka*, la teinte des Arabes, le bronzé pâle : une belle femme, selon l'impression des indigènes, a ce teint là.

Les endroits de la peau protégés contre les rayons du soleil, les aisselles par exemple, sont naturellement les plus clairs. A l'intérieur de la main et à la plante des pieds, la couleur de leur peau se rapproche de la nôtre.

Une personne qui porte habituellement un long pagne devient, au bout d'un certain temps, d'une teinte plus claire aux parties couvertes.

Les enfants naissent blancs, d'un blanc grisâtre, sale. Ils deviennent noirs après quelques jours, par exposition à la lumière.

Les Albinos sont rares. Je n'en ai vu que deux ou trois exemplaires. Ils sont en Uruwa, ce qu'ils sont ailleurs, couleur blanc-grisâtre, tâcheté, souvent couverts de croûtes. C'est vraiment pas joli. Ils sont peu résistants. Leurs concitoyens les méprisent et les redoutent, car à leurs yeux, les Albinos sont tous plus au moins lanceurs de maléficaes et sorciers. Ces types là, pensent-ils, ont des relations avec les esprits, c'est connu.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques**a) SOMATIQUES****190. — Cheveux**

Les cheveux sont noirs, drus, crépus.

Habituellement, hommes et femmes les portent à 30 centimètres environ de long.

Le soleil entre très difficilement dans l'inextricable fouillis. Essaie-t-on de l'entamer avec les ciseaux, ceux-ci grincent à faire pitié. C'est qu'il n'y a pas que des cheveux là-dedans, mais de la poussière, des cailloux, des graisses solidifiées. Ne risquez pas un de nos peignes fins; il casserait dès la première attaque. Ces tignasses constituent le banc d'épreuves de nos peignes européens.

Il est étonnant que malgré le manque de propreté des cheveux, ceux-ci ne tombent pas davantage. Il faut que, par hérédité, les cheveux tiennent bien fort à la peau; on trouve en effet fort peu de têtes chauves. Est-ce que les poudres de nkula et l'huile favoriseraient l'adhérence des cheveux ?

Nous avons vu au n° 11 la manière de les arranger.

L'âge fait blanchir ces cheveux comme les nôtres.

La chevelure des Albinos est d'un blond-fauve désagréable à voir.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques**a) SOMATIQUES****191. — Yeux.**

Ces yeux apparaissent comme les nôtres.

Souvent cependant sur le blanc se dessinent des lignes, couleur café au lait.

Les Albinos ont les yeux plutôt grisâtres.

Ils ont la vue extrêmement faible; ils ont peur du soleil; ils marchent avec la main sur les yeux. A les voir, on croirait qu'ils ont les yeux malades.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques**a) SOMATIQUES****192. — Main.**

Rien d'extraordinaire.

193. — Difformités naturelles.

Aucune difformité spéciale, qui dépare la population. L'absence de pigment dans la peau ne se fait guère remarquer que dans le creux des mains et sous la plante des pieds. Les poils se trouvent aux endroits ordinaires. Le goître est rare.

Accumulation de graisse dans les fesses qui disparaît avec l'amaigrissement? Non, mais les femmes recherchent une position du corps qui rappelle cet aspect le mieux possible « kumininika » : marcher la poitrine en avant, les fesses le plus possible en arrière. Elles se dandident comme des canards. C'est l'ultra du chic.

On trouve peu de bossus. Les nains sont quasi inconnus. Je dois en dire autant des jambes déformées.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo)

G. — Caractères anthropologiques*a) SOMATIQUES***194. — Déformations artificielles.**

Pour le coloriage et le tatouage, voir nos 31 et 32.

Pas de déformation du crâne ni du nez.

Déformation des dents? Oui. Les femmes d'habitude s'extraient deux dents du milieu, au-dessus. Elles se font cela entre-elles ; parfois c'est un spécialiste. On procède par une série de petits coups de marteau ; ainsi on la dégage. — Les hommes ont souvent ces mêmes dents limées en V renversé, donc formant triangle.

Déformation des oreilles? Non. Mais le contact avec les étrangers a fait son œuvre. Les hommes se perforent maintenant le cartilage du pavillon, vers le milieu et mettent un fil avec une perle, ou une bague de perles. Coquetterie, voilà une de tes œuvres!

Allongement des organes chez les femmes? Oui. (Voir 119, secte des Bulindu). Les mères l'apprennent à leurs petites filles, qui s'entr'aident, du reste. On opère par frictions. Ceci n'attaque pas directement leur sentiment de pudeur. Les mères disent : « C'est nécessaire, c'est en vue de leur mariage ».

Allongement des seins : les femmes tiennent à honneur d'avoir des seins allongés et la poitrine proéminente. Les Balubaises cependant usent moins de pratiques *ad hoc* que les femmes des Watabua et des Wabuere. Il n'est pas rare de voir des seins pendre jusqu'au nombril. Notons aussitôt que nos Balubaises ont plus de

retenue que les femmes des tribus voisines. Les jeunes mères se couvrent volontiers la poitrine d'une bande d'étoffe.

Circoncision? Voir plus haut n° 75.

Excision? Je n'en suis pas sûr, ni non plus de l'infibulation, ni de la castration. On m'a assuré toutefois que dans la secte des Balindu (voir n° 119) les femmes se font des entailles au moyen d'une patte de sauterelle, aux piquants très durs; elles se grattent avec cela jusqu'à faire couler le sang : usage voulu par l'association, certainement à signification religieuse. Laquelle? Je ne sais pas encore. La sauterelle utilisée est le criquet voyageur rouge à pattes allongées, à piquants durs.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques*b)* **PHYSIOLOGIQUES****195. — Force musculaire.**

On peut dire que le Muluba n'est pas très fort mais qu'il est assez endurant. Les européens sont plus forts.

Mais pour transporter une charge de poids moyen, le Muluba tiendra plus longtemps que nous.

Au départ, il hésitera à se mettre en route; mais une fois déclanché, il marche. Combien de fois ne l'ai-je pas expérimenté. « Père, disaient-ils, c'est trop lourd; nous ne saurons jamais. » — Je prenais le colis d'une main, le mettais sur leur épaule. Ils réfléchissaient et disaient : « Cela ne peut être bien lourd, puisqu'il soulève le colis d'une main ». Suggestionnés, ils partaient et marchaient sans broncher jusqu'à la fin de l'étape.

Seulement, cette endurance n'est pas soutenue par une nourriture substantielle suffisante.

Sensibilité? Ce sont pour ainsi dire des anormaux. Ils sont fort sensibles à une piqûre d'épingle quand on les traite pour ce bobo et ils se soumettent à des opérations douloureuses sans soupirer, telle l'extraction d'une flèche.

J'en ai vu qu'on opérait au bras; le biceps était traversé; pour l'enlever, on perce pour la tirer de l'autre côté. Si les harpons de la flèche ne sont pas forts, l'opérateur tourne la flèche entre les mains; cela fait trou dans les chairs; on tire. Les opérés ne bronchent pas.

J'ai assisté à une opération douloureuse d'enfant malade à l'aine. Le petit ne poussa pas un cri. Peu de temps après l'enfant jouait avec les autres, comme si de rien n'était.

En revanche s'agit-il d'ouvrir une pustule, ils crieront comme des putois.

Aux fesses la sensibilité est presque nulle. Ces gens sont presque toujours assis. C'est bien plus dur que chez nous.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques*b)* **PHYSIOLOGIQUES****196. — Attitude du corps.**

Le Muluba se tient droit, la tête droite. Il a l'allure dégagée.

La femme qui veut se faire remarquer marche « poitrine » au vent et « croupe » par derrière.

Cette allure leur donne un aspect fier ; on dirait qu'ils ont conscience de leur importance.

Au repos, ils s'accroupissent à la façon des tailleurs et se tiennent ainsi pendant des heures, les mains sur les genoux. C'est aussi l'attitude requise pendant les palabres.

Ils dorment à plat sur le dos, sur le côté ou sur le ventre, mais toujours étendus.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques*b) PHYSIOLOGIQUES***197. — *Acuité des sens.***

La vue et l'ouïe sont très développées : ces gens voient et entendent nettement des choses à des distances où nous ne les distinguons même pas.

Le toucher n'est pas fin ; ils sont peu sensibles du côté de la peau.

Je doute aussi de la finesse du goût.

L'odorat est bon, mais il n'est pas très délicat : ils supportent sans inconvénients d'être assis pendant longtemps à côté de cadavres en décomposition.

P. COLLE.

198. — *Température du corps.*

La même que la nôtre. J'ai remarqué que nos enfants nègres de la mission avaient fort souvent de 37 1/2 à 38°. Au-dessus, c'est la fièvre qui les afflige.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques*b)* **PHYSIOLOGIQUES****199. — Nutrition.**

On ne peut pas dire que nos Baluba sont de gros mangeurs. Assurément ils aiment bien de temps à autre de faire une ripaille et de se bourrer le ventre à éclater. Mais ce n'est pas l'habitude.

Leur estomac paraît assez élastique. Ils peuvent manger le double et le triple de nous, quitte à rester ensuite longtemps sans manger. L'indigestion ne les tourmente guère.

Ils peuvent aussi rester facilement deux jours sans manger. Je ne parle pas de la boisson : l'eau se trouve partout en abondance dans l'Uruwa.

Un souvenir. Voyageant de Lukulu à Baudouinville, nous avons pris, un jour, par le plateau de Mugela. Les villages étaient clairsemés. Nous restâmes quatre jours sans trouver de vivres sérieux ; nous n'avions que quelques petites patates, environ un kilo de patates pour chacun et de l'eau. Avec celà, nous devions abattre 25 kilomètres par jour ; et nos nègres avaient 25 kilos à porter sur la tête. Le cinquième jour nous ne trouvâmes rien ; je dus leur donner ma réserve, 2 kilos de riz pour douze hommes. Malgré cela personne ne broncha. Ce fut comme s'ils n'avaient subi aucune privation. Il est vrai qu'après ils s'en payèrent une tranche !

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques*b*) **PHYSIOLOGIQUES****200.** — *Influence du milieu physique.*

Le sol de nos Baluba, de caolin et de sable, dégage une réverbération blanche qui nous force sans cesse à cligner de l'œil. Les montagnes ont l'aspect blanchâtre.

Nos noirs cependant sont aussi noirs que leurs voisins les Babamba et les Batabua qui vivent sur un sol ou dans des montagnes rougeâtres.

C'est l'atmosphère et le soleil qui colorent le teint de la peau en Afrique; le sol n'y est pour rien.

P. COLLE.

201. — *Fécondité.*

L'âge de la puberté est environ 15 ans pour les garçons, 13 ans pour les filles.

Ces observations résultent de l'état-civil de nos missions, tenu depuis plus de trente ans.

L'âge critique pour les femmes arrive vers 35 ou 40 ans.

P. COLLE.

BALUBA

(Congo.)

G. — Caractères anthropologiques

b) PHYSIOLOGIQUES

202. — *Maladies endémiques, épidémiques; etc.*

1. La teigne tonsurante (que nous guérissons avec un mélange d'huile et de pétrole);

2. Le *Cuba*, la framboisie ou pyan, qui afflige presque tous nos nègres. Ils y passent à tout âge. On trouve des mères qui provoquent la maladie chez l'enfant, parce que disent-elles, c'est alors plus bénin et ils doivent tout de même l'avoir;

3. La variole sévit d'une façon plus ou moins régulière tous les sept ans. En 1899-1900 ce fut une épidémie terrible;

4. Maladie des petits enfants : l'éclampsie, très fréquente; la diarrhée verte;

5. Maladies de poitrine. Très fréquentes chez tout le monde; mortelles souvent pour les vieillards. J'ai vu des gens à l'aspect de poitrinaire. Cependant la phthisie est relativement rare. Au contraire, bronchites et pleurésies sont très communes. La pneumonie est moins fréquente;

6. La maladie du sommeil a fait d'effroyables ravages. Elle était inconnue quand j'arrivai dans le pays. Elle vint et le nom vint en croupe : *Kabungila*, ce qui fait dormir, un petit sommeil. Je suis porté à croire que la maladie a jadis fait des ravages au pays.

P. COLLE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME II

| | Pages |
|-----------------------|--------|
| INTRODUCTION. | V-LVII |

D. VIE RELIGIEUSE.

a) IDÉES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES,

| | |
|--|---------|
| 101. Animisme | 419-425 |
| 102. Culte des ancêtres | 427-433 |
| 103. Fétiches | 435-457 |
| 104. Tabou | 459-460 |
| 105. Totémisme | 461-464 |
| 106. Magie | 465-471 |
| 107. Idoles | 473 |
| 108. Culte des phénomènes physiques. | 475-476 |
| 109. L'âme humaine | 477-486 |
| 110. La vie future | 487-492 |
| 111. Spiritualisme | 493 |
| 112. Matérialisme | 493 |
| 113. Monothéisme ou polythéisme | 495-497 |
| 114. Morale | 499-505 |
| 115. Philosophie | 507-509 |
| 116. Manifestation de la religion dans les formes diverses de la vie privée et sociale. | 511-516 |

b, c, d) RITES ET CULTES,

| | |
|---------------------------------------|---------|
| 117. Culte | 517 |
| 118. Mythologie et folklore | 519-525 |
| 119. Sociétés secrètes | 527-627 |
| 120. Divinités | 629-630 |
| 121. Temples | 631 |
| 122. Sacerdoce | 633-636 |

E. VIE INTELLECTUELLE.

a) ARTS.

| | |
|--|---------|
| 123. Ecriture | 637 |
| 124. Langage | 689-669 |
| 125. Peinture, Dessin. | 671 |
| 126. Danse | 673-677 |
| 127. Chant | 679-684 |
| 128. Musique | 685-691 |
| 129. Sculpture | 693-694 |
| 130. Talent inventif | 695 |
| 131. Différences avec les productions artistiques des peuplades voisines. | 697 |
| 132. Des jeux, plaisirs et délassements | 699-712 |
| 133. Représentations théâtrales. | 713 |

b) SCIENCES.

| | |
|--|---------|
| 134. Astronomie | 715-720 |
| 135. Mathématiques | 721-722 |
| 136. Sciences de l'ingénieur | 723 |
| 137. Nautique | 725-730 |
| 138. Transport par terre | 731 |
| 139. Division du temps | 733-734 |
| 140. Médecine et chirurgie | 735 |
| 141. Histoire | 737 |
| 142. Géographie | 739-740 |

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES.

| | |
|--|---------|
| 143. Mémoire | 741 |
| 144. Imagination | 743 |
| 145. Invention et recherche | 745-746 |
| 146. Entendement | 747-748 |
| 147. Observation | 749-750 |
| 148. Raisonnement | 751-752 |
| 149. Prévoyance | 753 |
| 150. Perception intellectuelle | 755-756 |

F. VIE SOCIALE.

a) PROPRIÉTÉ.

| | |
|---|---------|
| 151. Propriété dans la maison | 757-759 |
| 152. Biens immobiliers | 761 |
| 153. Nature de la propriété | 763-767 |
| 154. Limites des propriétés | 769-772 |
| 155. Origine de la propriété. | 773-774 |
| 156. Domaine public | 775 |
| 157. Location | 777 |
| 158. Usufruit | 779 |
| 159. Droit de chasse, de pêche, d'abatage d'arbres, de cueillette des fruits | 781 |
| 160. Droit de propriété sur les choses trouvées | 783 |
| 161. Succession. | 785-787 |

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE

| | |
|---|---------|
| 162. Commerce | 789-790 |
| 163. Monnaies, mesures et poids | 791-792 |
| 164. Voies de communication | 793-794 |
| 165. Industrie | 795-796 |

c) COUTUMES JURIDIQUES,

| | |
|--|---------|
| 166. Droit civil. | 797 |
| 167. Droit civil. Contrats. | 799-800 |
| 168. Droit pénal | 801-805 |
| 169. Recherche des délinquants et preuves du délit | 807-815 |
| 170. Droit d'asile | 817-818 |

d) ORGANISATION SOCIALE,

| | |
|----------------------------------|---------|
| 173. Vie sédentaire. | 819 |
| 174. Classes et castes | 821 |
| 175. Esclavage | 823-834 |

e) ORGANISATION POLITIQUE,

| | |
|---|---------|
| 176. Existe-t-il une organisation politique distincte du groupe familial | 835-838 |
| 177. Le chef. | 839-844 |
| 178. Assemblées | 845-846 |

| | Pages |
|---|---------|
| 179. Associations secrètes | 847 |
| 180. Officiers inférieurs | 849 |
| 181. La tribu et ses subdivisions | 849 |
| 182. Organisation financière | 851 |
| 183. Situation politique des étrangers. | 853 |
| 184. Relations pacifiques. | 855-856 |

f) RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR,

| | |
|---|---------|
| 185. Relations guerrières. | 857-863 |
| 186. Contact avec les civilisés | 865-890 |

G. CARACTÈRES ANTHROPOLOGIQUES.

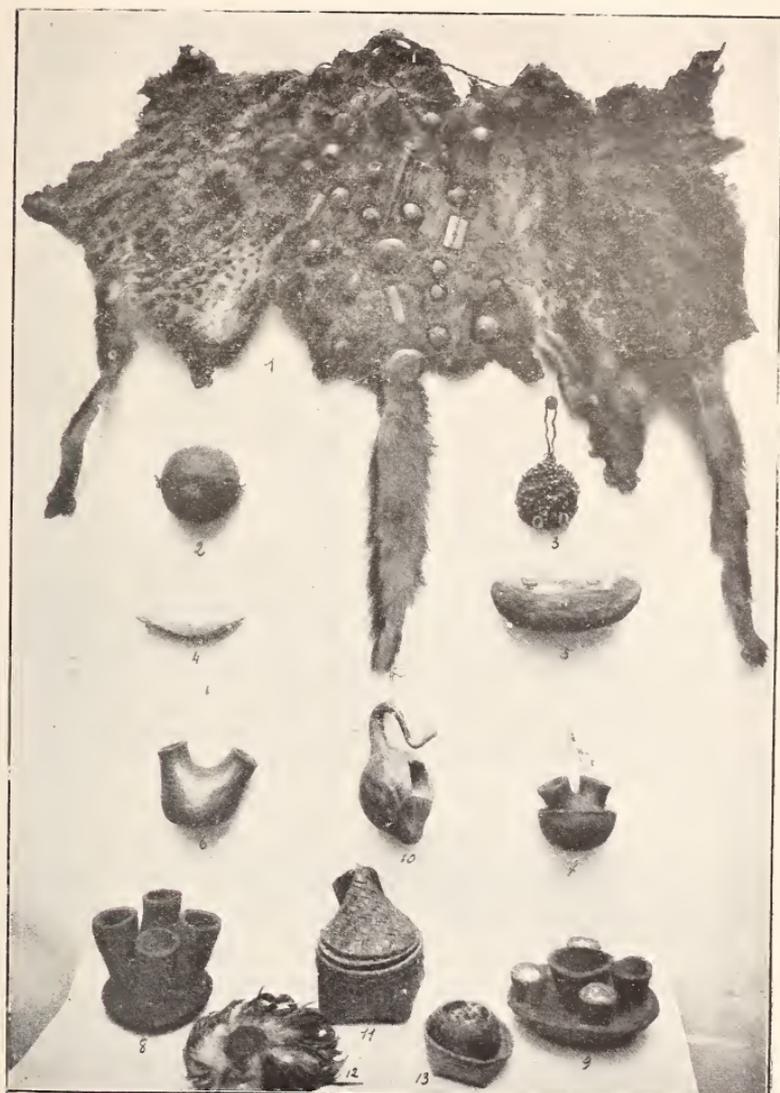
a) SOMATIQUES,

| | |
|---|---------|
| 188. Crâne et tête | 891 |
| 189. Peau | 893 |
| 190. Cheveux | 895 |
| 191. Yeux | 897 |
| 192. Main | 899 |
| 193. Différences naturelles | 899 |
| 194. Déformations artificielles | 901-902 |

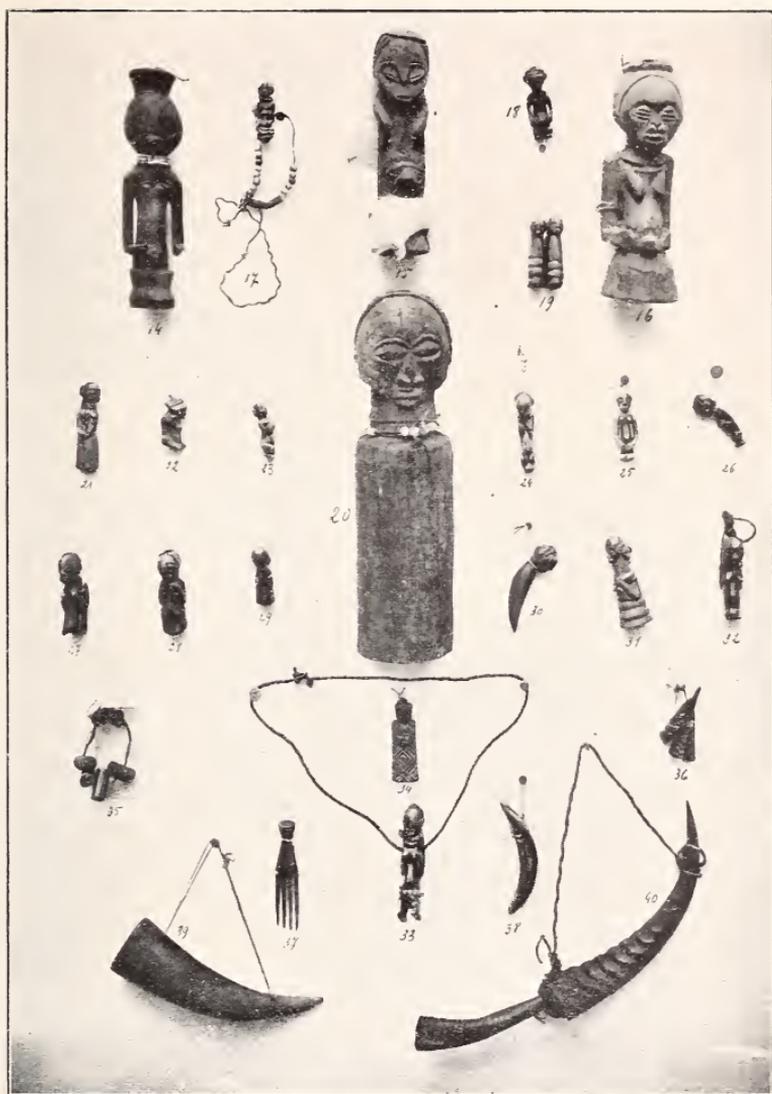
b) PHYSIOLOGIQUES,

| | |
|---|---------|
| 195. Force musculaire | 903-904 |
| 196. Attitude du corps | 905 |
| 197. Acuité des sens | 907 |
| 198. Température du corps | 907 |
| 199. Nutrition | 909 |
| 200. Influence du milieu physique | 911 |
| 201. Fécondité | 911 |
| 202. Maladies endémiques, épidémiques, etc. | 913 |

PL. I



1. Peau de genette (Simba) ornée de remèdes magiques pour se rendre invisible et invulnérable.
2. Fétiche Ngoy (courge ornée de cauries).
3. Fétiche Kabwangozi (courge ornée de grains rouges).
4. Fétiche Mwirambwe (petite barquette).
5. Fétiche Mwirambwe (grande barquette).
- 6 à 9. Fétiches Kongobo-Mwamba (vases en argile durcie, peinte en rouge).
10. Mboko (courge remplie de pemba, séjour des génies).
11. Petit Panier (Kihan) où le devin place des articles servant à la divination.
12. Noyau orné de plumes que le sorcier met sur la tête en opérant.
13. Pemba et cristaux de quartz (fétiche Kibawa), déposés dans une courge.



- 14 et 16. Fétiches des Batembo ou nomades chasseurs.
 15. Fétiche Kakuli.
 17-18. Fétiche-emblème d'un jumeau mort : il est porté par le survivant.
 19. Mukisi, fétiche pour deux jumeaux morts, portés par la mère.
 20. Pungwe, fétiche de la famille Kyambo.
 21 à 33. Fétiches-portraits des ancêtres, portés et honorés par les successeurs.
 34. Remède-fétiche.
 35. Bois avec remèdes contre le rhumatisme et la fièvre.
 36. Cornes à remèdes.
 37. Peignes à remèdes.
 38. Dent de phacochère portée comme talisman.
 39. Kilambo, corne à remèdes (contre toutes les maladies).
 40. Corne de féticheur remplie de remèdes magiques.



41. Fétiche suspendu à une corde en plein air.
 42. Fétiche mâle employé pour la divination.
 43. Fétiche.
 44. Fétiche mendiant.
 45. Fétiche double, homme et femme.
 46. Fétiche.
 47 et 48. Fétiches des Baluba du Nord.

PL. IV



49. Collier d'initiation des Bakazanzi.

50. Insigne totémique des Bakazanzi.

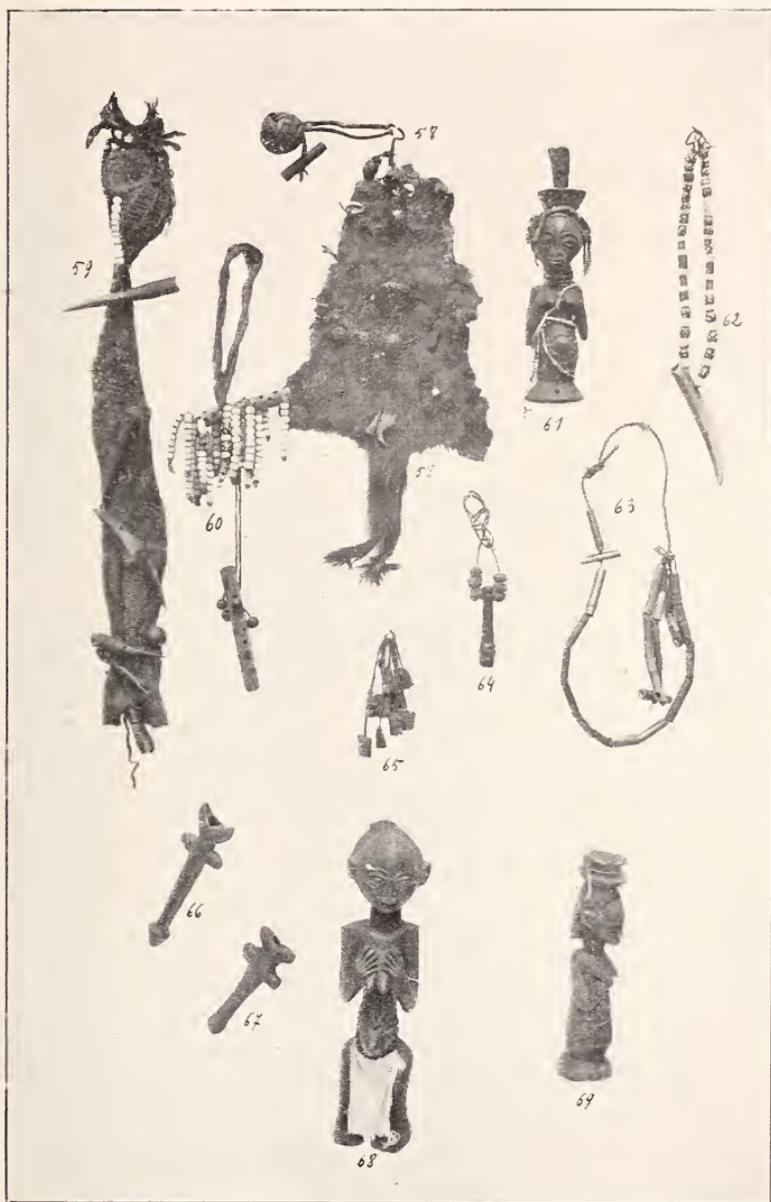
51. Fétiche initiateur des Bakazanzi (Kasongo-Muyembe).

52-53-54. Grelots de danseurs Bakazanzi.

55. Tuta (à moitié fait) des Bagabo.

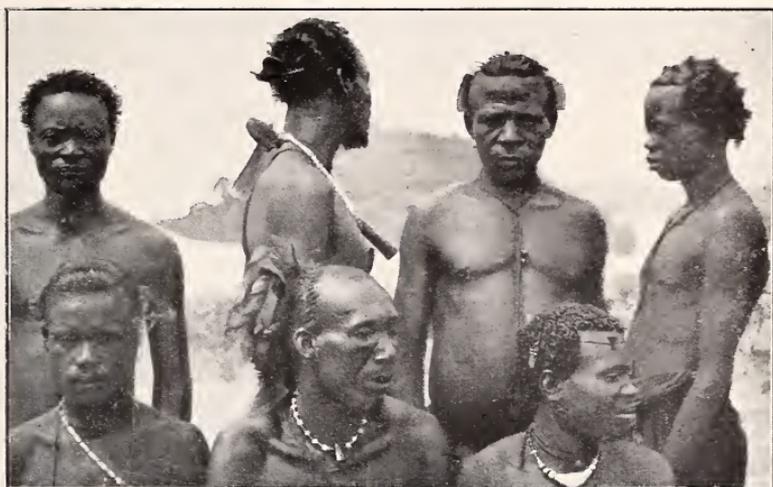
56. Tuta aux remèdes pour lancer des maléfices des Bagabo.

57. Fétiche des Bagabo.



58. Peau de temba des Bakazanzi.
 59-60. Fétiche du grand-maitre du Bugabo.
 61. Fétiche initiateur du Bugabo (Kabwelulu).
 62. Collier des Bagabo.
 63. Collier des Kakuli.
 64. Missiki des Bagabo.
 65. Grelots de danse des Bagabo.
 66-67. Sifflets de la Société Bagabo.
 68. Fétiche.
 69. Fétiche à coiffe égyptienne.

PL. VI



I

Aspect d'une ile du fleuve.

Coiffure de Baluba.

Colliers des hommes.



II

Aspect d'une ile du fleuve.

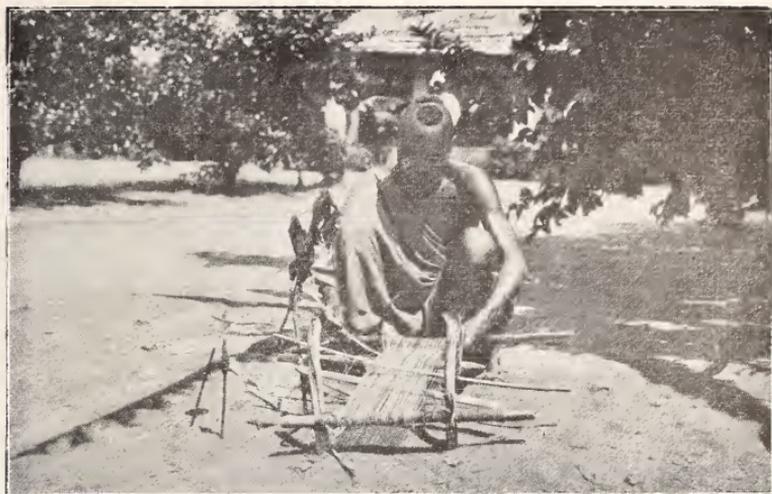
Coiffures de Balubaises.

Tatouage au bras.

Colliers de femmes.

Seins de femmes, serrés au cordon,

PL. VII



I

Un tisseur à l'œuvre.

Aspect de végétation à l'intérieur d'un village.

Coiffure de Baluba.



II

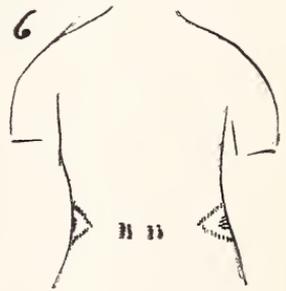
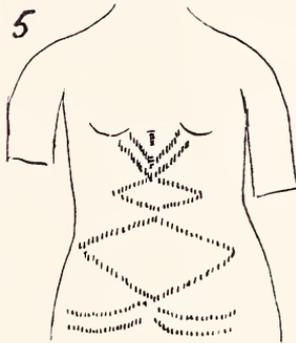
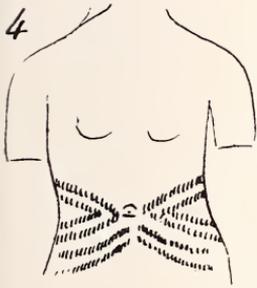
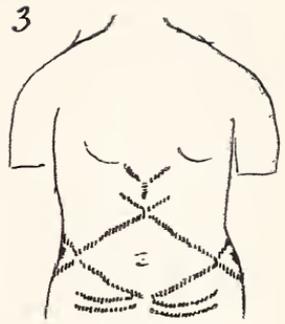
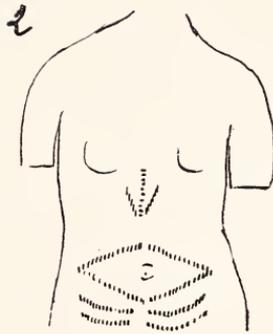
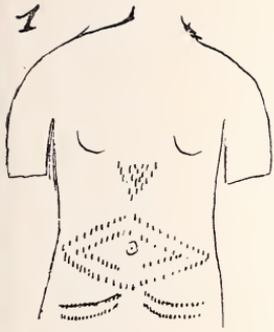
Aspect du bord d'une rivière.

Parure de femmes vaquant aux soins du ménage.

Pagnes drapés, femmes.

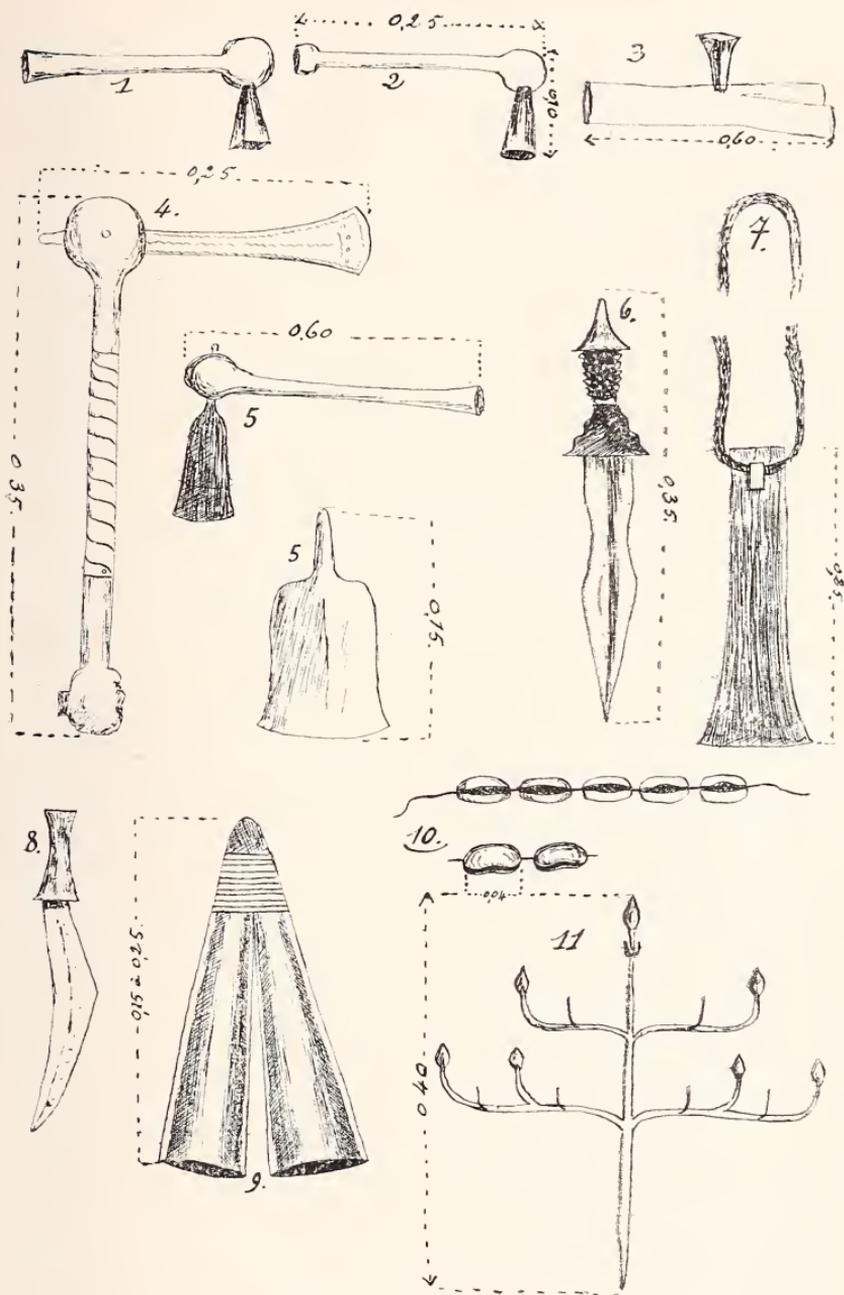
Femmes portant des pots à eau.

PL. VIII



Divers types de tatouages de femmes.

1, 2, 3, 4, 5, tatouage de face; 6, tatouage de dos.

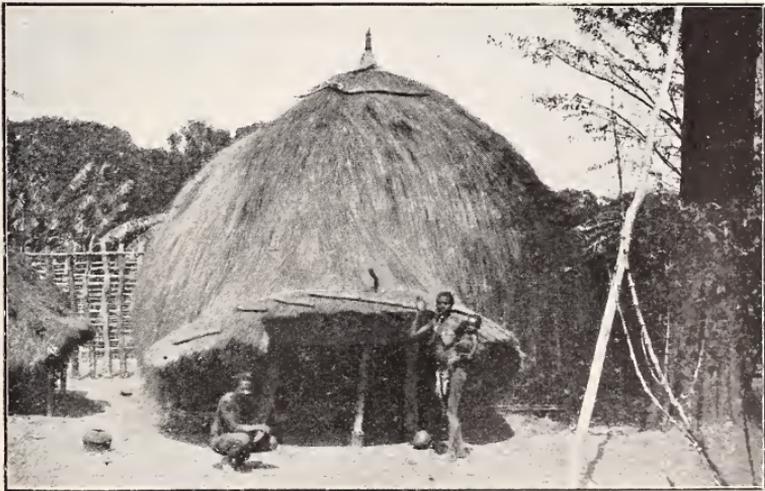


- 1-2. Marteaux indigènes.
3. Enclume du forgeron.
4. Hâche de luxe.
- 5 et 5. Pioches indigènes.
6. Costelas de luxe.
7. Fourreau du coutelas de luxe.
8. Couteau ordinaire.
9. Cloches doubles.
10. Grelots de danseur.
11. Porte-flèches.



I

Elevage de pigeons.

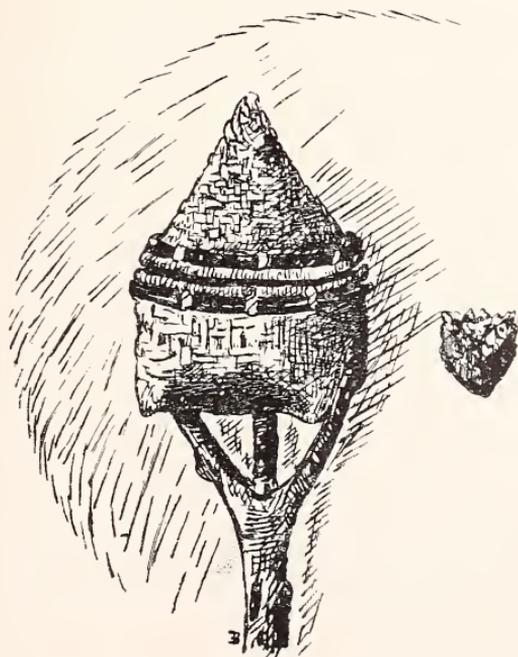


II

Hutte de Buluba, aspect.



Peaux de genettes garnies d'amulettes (rendant invulnérables)



Panier à fétiche (Kihan) et caillou fétiche.

PL. XII



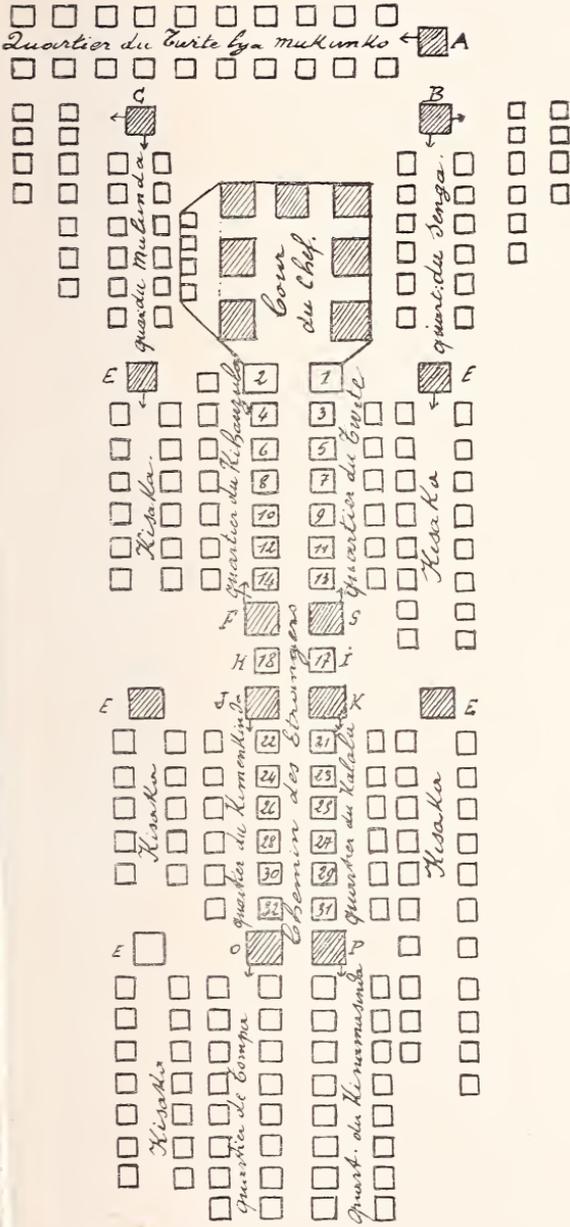
Sorcier



Sorcier danseur (masque Kifwele)



Sorcier donnant une consultation



- A Maison du Twite Mukunko.
- » du Senga.
- C » du Mulunda.
- EE » des Masangune.
- F » du Kihanzula.
- G » du Twite.
- H » du petit Kihanzula.
- I » du Twite
- J » du Kimenkinda.
- K » Kalala.
- O » Tompa.
- P » Kinamasinda.

Plan d'un grand village chez les Baluba-Hemba.
Village de Kyombo en 1904.

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE LA RÉGION

DES

BALUBA-HEMBA

dressée d'après les données du R. P. COLLE, par M. ER. VIAENE,
docteur en sciences géographiques.

Echelle : $\frac{1}{1,000,000}$

LÉGENDE

N. B. — Les limites géographiques du territoire des Baluba-Hemba sont : au N., la Lukuga ;
à l'E., la Nyemba affluent de la Lukuga, la Lukumbi affluent de la Luvwa-Lualaba ;
au S. et au S.-W. la Luvwa-Lualaba ;
à l'W. la Lualaba-Kamelondo.

BAK

Familles Baluba-Hemba ou Bahemba.

BOK

Peuplades voisines des Baluba-Hemba.



Cours d'eau.



Postes.



Localités citées dans la monographie.

N. B. — Le cartouche à gauche indique la place qu'occupe la peuplade des Baluba-Hemba sur la carte générale du Congo Belge.



Collection de Monographies Ethnographiques

PUBLIÉE PAR CYR. VAN OVERBERGH

Ont paru :

I. **LES BANGALA**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH avec la collaboration de M. ED. DE JONGHE.

II. **LES MAYOMBE**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH, avec la collaboration de M. ED. DE JONGHE.

III. **LES BASONGE**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH.

IV. **LES MANGBETU**, par M. Cyr. VAN OVERBERGH, avec la collaboration de M. ED. DE JONGHE.

V. **LES WAREGA**, par le Commandant DELHAISE, avec une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VI. **LES KUKU**, par M. VANDEN PLAS, avec une introduction et une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VII. **LES ABABUA**, par M. HALKIN, avec la collaboration de M. VIAENE, avec une introduction de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

VIII. **LES MANDJA**, par M. GAUD, avec la collaboration de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

IX. **LES BAHOLOHOLO**, par M. R. SCHMITZ, avec une introduction et une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

X. **LES BALUBA**, par le R. P. Colle; tome I, avec une préface de M. Cyr. VAN OVERBERGH.

XI. **LES BALUBA**, par le R. P. Colle; tome II, avec une introduction de M. Cyr. Van Overbergh.

Sous presse :

XII. **LES BAYAKA.**

XIII. **LES FAN.**

XIV. **LES PYGMÉES.**

Le prix de l'exemplaire est fixé à 10 francs.

Le prix pour les souscripteurs de la *Collection des Monographies Ethnographiques*, 7 fr. 50. Chaque nouvelle fiche complémentaire sera fournie aux souscripteurs qui la désirent, au prix de 10 centimes.